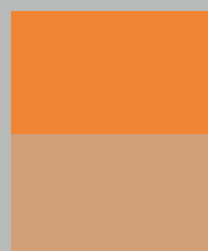
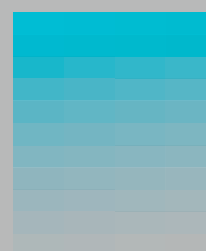


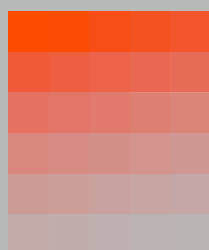
architecture



patrimoines



arts plastiques



spectacle vivant



**cinéma,
audiovisuel,
multimédia**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**www.culture
communication.gouv.fr**

L'enseignement supérieur Culture

2016-2017

les écoles de l'enseignement supérieur Culture

ENSA : école nationale supérieure d'architecture

Auvergne-Rhône-Alpes

ANNECY

- 01 École supérieure d'art de l'agglomération d'Annecy

CLERMONT-FERRAND

- 02 ENSA
- 03 École supérieure d'art de Clermont Métropole

GRENOBLE

- 04 ENSA

GRENOBLE – VALENCE

- 05 École supérieure d'art et design Grenoble Valence

LYON

- 06 ENSA
- 07 École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon
- 08 Conservatoire national supérieur de musique et de danse
- 09 CEFEDM Rhône-Alpes

SAINT-ÉTIENNE

- 10 ENSA
- 11 École supérieure d'art et de design
- 12 École de la comédie de Saint-Étienne

Bourgogne-Franche-Comté

BESANÇON

- 13 Institut supérieur des beaux-arts

DIJON

- 14 École nationale supérieure d'art
- 15 Pôle d'enseignement supérieur de la musique en Bourgogne

CHALON-SUR-SAÛNE

- 16 École média art Fructidor

Bretagne

BREST-LORIENT-QUIMPER-RENNES

- 17 École européenne supérieure d'art de Bretagne

RENNES

- 18 ENSA
- 19 École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Bretagne

Centre-Val de Loire

BOURGES

- 20 École nationale supérieure d'art

ORLÉANS

- 21 École supérieure d'art et de design

Grand Est

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

- 22 École nationale supérieure du Centre national des arts du cirque

CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

- 23 École supérieure nationale des arts de la marionnette

METZ – ÉPINAL

- 24/●24 École supérieure d'art et CEFEDM de Lorraine

NANCY

- 25 ENSA
- 26 École nationale supérieure d'art

REIMS

- 27 École supérieure d'art et de design

STRASBOURG

- 28 ENSA
- 29 École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg

STRASBOURG – MULHOUSE

- 30/●30 Haute école des arts du Rhin

Hauts-de-France

AMIENS

- 31 École supérieure d'art et de design

CAMBRAI

- 32 École supérieure d'art et de communication

DUNKERQUE – TOURCOING

- 33 École supérieure d'art du Nord-Pas de Calais

LILLE

- 34 ENSA (architecture et paysage)
- 35 École professionnelle supérieure d'art dramatique du Nord-Pas de Calais
- 36 École supérieure musique et danse Nord de France

TOURCOING

- 37 Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains

VALENCIENNES

- 38 École supérieure d'art et de design

Ile-de-France

ASNIÈRES

- 39 École du Studio (théâtre)

BRY-SUR-MARNE

- 40 Ina SUP

CERGY-PONTOISE

- 41 École nationale supérieure d'art de Paris-Cergy

LA COURNEUVE

- 42 Pôle Sup 93, pôle d'enseignement supérieur de la musique

LA PLAINE-SAINT-DENIS

- 43 Académie Fratellini, école supérieure de cirque

MARNE-LA-VALLÉE

- 44 ENSA

NANTERRE

- 45 École de danse de l'Opéra national de Paris

PARIS

- 46 École de Chaillot
- 47 ENSA de Paris-Belleville
- 48 ENSA de Paris-La Villette
- 49 ENSA de Paris-Malaquais
- 50 ENSA de Paris-Val-de-Seine
- 51 École du Louvre
- 52 Institut national du patrimoine

- 53 École nationale supérieure des arts décoratifs

- 54 École nationale supérieure des beaux-arts

- 55 École nationale supérieure de création industrielle – Les Ateliers

- 56 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

- 57 Conservatoire national supérieur d'art dramatique

- 58 La fémis, école nationale supérieure des métiers de l'image et du son

- 59 Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt

ROSNY-SOUS-BOIS

- 60 École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois

VERSAILLES

- 61 ENSA

Normandie

CHERBOURG-OCTEVILLE – CAEN

- 62 École supérieure d'arts et médias

LE HAVRE – ROUEN

- 63 École supérieure d'art et de design

ROUEN

- 64 ENSA
- 65 CEFEDM de Normandie

Nouvelle-Aquitaine

AGEN

- 66 Théâtre école d'Aquitaine

ANGOULÊME – POITIERS

- 67 École européenne supérieure de l'image

BIARRITZ

- 68 École supérieure d'art des Rocailles

BORDEAUX

- 69 ENSA (architecture et paysage)
- 70 École d'enseignement supérieur d'art
- 71 École supérieure de théâtre de Bordeaux Aquitaine
- 72 Pôle d'enseignement supérieur musique et danse Bordeaux Aquitaine

LIMOGES

- 73 École nationale supérieure d'art de Limoges
- 74 L'Académie, école supérieure professionnelle de théâtre du Limousin

PAU – TARBES

- 75 École supérieure d'art des Pyrénées

POITIERS

- 76 Centre d'études supérieures musique danse Poitou-Charentes

Occitanie

MONTPELLIER

- 77 ENSA

- 78 École supérieure des beaux-arts de Montpellier Méditerranée Métropole

- 79 École supérieure d'art dramatique

NÎMES

- 80 École supérieure des beaux-arts

TOULOUSE

- 81 ENSA
- 82/●82 Institut supérieur des arts de Toulouse

Pays de la Loire

ANGERS

- 83 École supérieure du Centre national de danse contemporaine

NANTES

- 84 ENSA
- 85 École supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole
- 86 Le Pont supérieur, pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne – Pays de la Loire

TOURS – ANGERS – LE MANS

- 87 École supérieure des beaux-arts

Provence-Alpes-Côte d'Azur

ARLES

- 88 École nationale supérieure de la photographie

AVIGNON

- 89 École supérieure d'art

AIX-EN-PROVENCE

- 90 École supérieure d'art
- 91 Institut d'enseignement supérieur de la musique Europe-Méditerranée

CANNES

- 92 École régionale d'acteurs de Cannes
- 93 École supérieure de danse Rosella Hightower

MARSEILLE

- 94 ENSA
- 95 École supérieure d'art et de design Marseille-Méditerranée
- 96 École nationale supérieure de danse

NICE

- 97 Villa Arson, école nationale supérieure d'art

TOULON

- 98 École supérieure d'art et design Toulon-Provence-Méditerranée

Outre-Mer

La Réunion

LE PORT

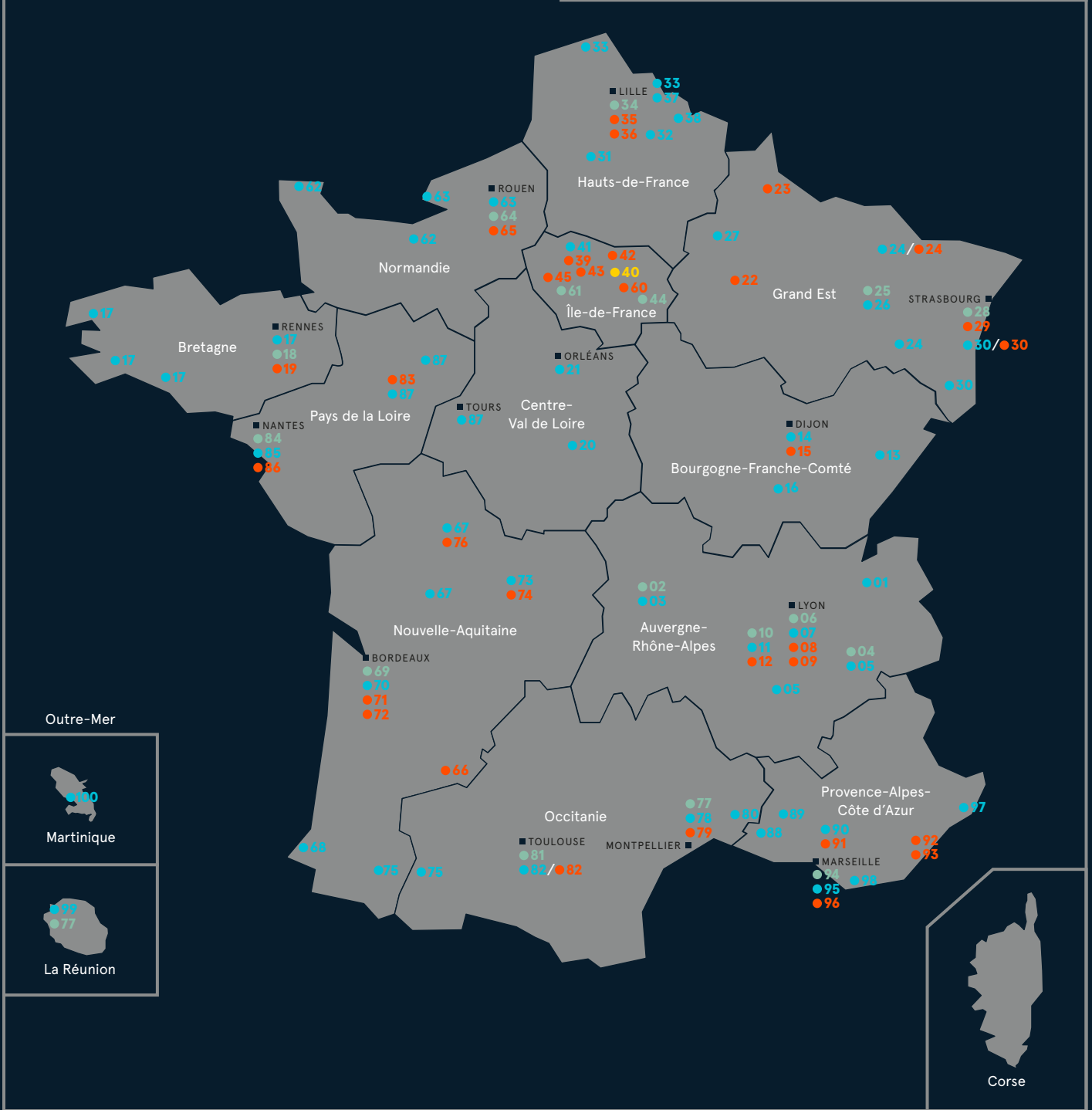
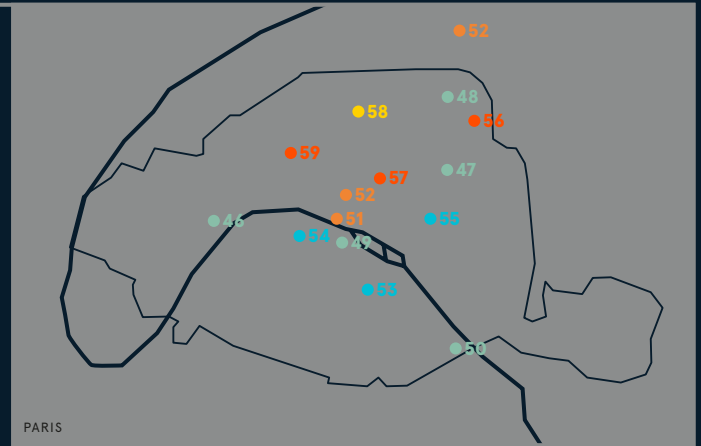
- 99 École supérieure d'art de La Réunion
- 77 Antenne de l'ENSA de Montpellier

Martinique

FORT-DE-FRANCE

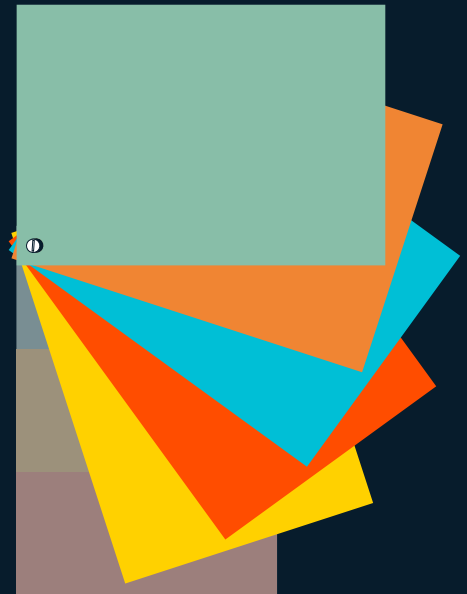
- 100 Campus caribéen des arts

- architecture
- patrimoines
- arts plastiques
- musique, danse, théâtre, cirque et spectacles
- cinéma, audiovisuel, multimédia



L'enseignement supérieur Culture

L'enseignement supérieur Culture	6
architecture	9
patrimoines	17
musées, conservateur, restaurateur	19
archéologie	22
archives	24
monuments historiques	26
arts plastiques	29
spectacle vivant	41
musique	44
danse	46
théâtre	48
spectacles	49
cinéma et audiovisuel	53
livre	61
presse	66
gestion et médiation	68
adresses utiles	69



L'enseignement supérieur Culture prépare aux professions des arts et de la culture. Il est positionné à la croisée de l'enseignement supérieur et de la création artistique, des politiques territoriales et de la politique nationale. Il relève principalement du ministère de la Culture et de la Communication dans les domaines de l'architecture, des arts plastiques, du spectacle vivant, des patrimoines, du cinéma et de l'audiovisuel.

D'autres domaines emploient un nombre important de professionnels formés pour l'essentiel par les universités. Ainsi l'archéologie, les archives, le livre, l'administration et la médiation culturelles ou encore la presse, qui constituent des axes majeurs de l'action du ministère.

Enfin, des écoles relevant du secteur privé proposent des formations dans les arts graphiques, l'architecture d'intérieur, les métiers techniques du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel, de la presse, des jeux vidéo et du multimédia.

Cette brochure présente les grandes lignes de cette offre diversifiée, dans le souci d'informer le public le plus large, au premier rang duquel les élèves de l'enseignement secondaire et leurs familles.



Toutes les formations relevant du ministère de la Culture et de la Communication sont détaillées dans les pages qui suivent. Sont également mentionnées certaines formations qui relèvent du ministère chargé de l'enseignement supérieur ou du secteur privé. Pour chaque domaine, sont plus particulièrement mis en avant les métiers auxquels préparent ces établissements d'enseignement supérieur, ainsi que l'intégration des formations dans le schéma Licence-Master-Doctorat, le développement de la recherche – renforcé par des partenariats avec les universités, les grandes écoles et les grands organismes de recherche –, et enfin la diversification sociale des étudiants.

Avec près de 37 000 étudiants et 100 établissements délivrant plus de 40 diplômes nationaux, l'enseignement supérieur Culture constitue une communauté vivante qui contribue à l'attractivité de notre territoire. En témoigne le nombre important d'étudiants étrangers qui s'inscrivent dans ces écoles. Le grand mouvement vers l'intégration européenne accroît encore ce phénomène. Inauguré par la réforme des études d'architecture en 2005, il a été prolongé par l'intégration des écoles du patrimoine, des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse, des écoles supérieures d'arts plastiques et des pôles supérieurs du spectacle vivant. Les coopérations entre écoles au plan international, déjà nombreuses, s'en trouvent renforcées, et cela au profit de la circulation des concepts et du partage des initiatives, inscrits au cœur même de la création et de son apprentissage.

Ce sont autant de dispositifs qui dynamisent le renouvellement des idées, et pour ces enseignements, la preuve de leur capacité à intégrer les évolutions sociales, économiques et culturelles d'un monde en constante mutation.

*L'enseignement
supérieur Culture
constitue
une communauté
dynamique
qui contribue
à l'attractivité
de notre
territoire.*

**100
établissements**

**+ de 40
diplômes
nationaux**

**37 000
étudiants**

DOMAINE	ARCHITECTURE	PATRIMOINES
nombre d'étudiants (année universitaire 2015-2016)	19 500	1 800
écoles	<ul style="list-style-type: none"> - 20 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) - École de Chaillot (département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine) 	<ul style="list-style-type: none"> - École du Louvre - Institut national du patrimoine
principaux diplômes et grades	<p>bac + 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'études en architecture (DEEA), grade de licence <p>bac + 5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'État d'architecte (DEA), grade de master - Diplôme d'État de paysagiste, grade de master <p>bac + 6</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) <p>bac + 7</p> <ul style="list-style-type: none"> - Double diplôme architecte-ingénieur, grade de master <p>post-2^e cycle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) - Diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA) <p>bac + 8</p> <ul style="list-style-type: none"> - Doctorat en architecture 	<p>bac + 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de 1^{er} cycle de l'École du Louvre <p>bac + 4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de muséologie de l'École du Louvre <p>bac + 5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de 2^e cycle de l'École du Louvre, grade de master - Master de restaurateur du patrimoine (INP) <p>bac + 8</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diplômes de 3^e cycle de l'École du Louvre

L'enseignement supérieur Culture (ESC) se compose de formations dotées d'une forte dimension professionnelle tout en mobilisant des savoirs fondamentaux et des procédures de recherche. Les diplômes délivrés s'inscrivent dans le schéma Licence-Master-Doctorat (LMD). Ils sanctionnent pour la plupart des études à Bac+3 ou Bac+5. Certains établissements proposent aussi des cursus et des diplômes post-master, ainsi que des cycles doctoraux. La majorité de ces diplômes figurent aux niveaux I et II du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), qui reconnaît ainsi leur haut niveau de conception et d'autonomie.

Sur **100 établissements d'enseignement supérieur Culture**, 40 sont des établissements publics nationaux (EPN) ou situés dans des établissements publics nationaux, les autres sont des établissements publics de coopération culturelle (EPCC) relevant des collectivités territoriales ou ont un statut associatif. **Tous délivrent des diplômes nationaux créés ou reconnus par le ministère de la Culture et de la Communication.**

La visée professionnelle

Dans tous les établissements de l'enseignement supérieur Culture, **les enseignants sont en majorité des professionnels en activité**, à même d'assurer un lien fort avec leur milieu. Cette situation, de même que le développement des **stages** durant la formation, favorisent l'insertion des étudiants dans la vie active.

Chaque année, des milliers de jeunes issus de l'enseignement supérieur Culture: architectes, plasticiens, designers, photographes, affichistes, réalisateurs, comédiens, danseurs, musiciens, historiens de l'art, conservateurs, restaurateurs... s'engagent dans la vie professionnelle avec des acquis associant **des savoirs pratiques et des savoirs théoriques de haut niveau.**

Les établissements sont désormais nombreux à avoir mis en place un observatoire de l'insertion et d'aide aux jeunes diplômés. Des mesures prises à l'issue des Assises de la jeune création réunies au printemps 2015 visent à consolider l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, notamment par des dispositifs de professionnalisation tels que les **fab labs ou les pépinières au sein des écoles et dans leur environnement.**

ARTS PLASTIQUES art, design, communication	SPECTACLE VIVANT musique, danse, théâtre, cirque, marionnette, arts de la rue	CINÉMA ET AUDIOVISUEL
11 100	4 300	300
41 écoles supérieures d'art : – 10 établissements publics nationaux – 31 écoles territoriales ou associatives 3 écoles qui forment aux arts plastiques et au spectacle vivant	31 établissements supérieurs : – 16 pour la musique et la danse – 11 pour le théâtre – 3 pour le cirque – 1 pour les marionnettes	– La fémis (école nationale supérieure des métiers de l'image et du son) – Ina SUP (école de l'Institut national de l'audiovisuel)
bac + 3 – Diplôme national d'arts plastiques (DNAP) – Diplôme national d'arts et techniques (DNAT) – Diplôme national d'art (DNA) bac + 5 – Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), grade de master – Diplômes d'écoles (ENSBA, ENSAD, ENSP Arles, ENSCI), grade de master post-master – Diplômes post-master – Diplômes supérieurs de recherche en art bac + 8 – Cycle doctoral en lien avec une université	bac + 2 ou bac + 3 – Diplômes d'État (DE) de professeur de musique, de danse, de théâtre, de cirque – Certificat d'aptitude (CA) aux fonctions de professeur de danse et de directeur des conservatoires – Diplôme national supérieur professionnel (DNSP) d'artiste-interprète (musicien, comédien, danseur, artiste de cirque, acteur-marionnettiste), délivré conjointement avec une licence universitaire bac + 5 – Diplômes des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, grade de master – Certificat d'aptitude (CA) aux fonctions de professeur de musique bac + 8 – Cycle doctoral en lien avec une université	bac + 3 – Diplômes d'Ina SUP : • Ingénierie sonore • Documentaliste multimédia bac + 4 – Diplôme de La fémis bac + 5 – Diplômes d'Ina SUP : • Production audiovisuelle, grade de master • Gestion de patrimoines audiovisuels, grade de master bac + 8 – Cycle doctoral (La fémis)

Le développement de la recherche

La proximité des écoles de l'enseignement supérieur Culture avec le monde professionnel et leur environnement en fait des acteurs de premier plan dans les **regroupements des établissements** d'enseignement supérieur et de recherche en cours sur l'ensemble du territoire (universités, écoles supérieures, laboratoires de recherche...), en particulier dans les **Communautés d'universités et établissements (ComUE)** mises en place par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et la recherche, dite loi Fioraso. La plupart des écoles Culture sont associées à des regroupements territoriaux, et une quinzaine en sont membres. Par ailleurs la dynamique créée par les **programmes d'Investissements d'avenir (PIA)** a renforcé les partenariats déjà très féconds avec les universités, dans tous les secteurs : architecture, patrimoine, spectacle vivant, arts plastiques, cinéma et audiovisuel.

Le développement de la recherche dans l'enseignement supérieur Culture, qui s'inscrit dans le schéma européen Licence-Master-Doctorat (LMD), prend toute sa dimension au sein de ces rapprochements d'établissements.

Le doctorat existe depuis 2005 en architecture et se met en place progressivement dans les autres domaines. Quatre grandes écoles parisiennes de la création – École nationale supérieure des beaux-arts de Paris (ENSBA), École nationale

supérieure des arts décoratifs (ENSAD), Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP), Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD) – en association avec l'École normale supérieure (ENS), ont inscrit leurs premiers « doctorants en art » en 2012, dans le cadre du programme Sciences, Arts, Création, Recherche (SACRe) de la ComUE Paris Sciences et Lettres (PSL) dont elles sont membres, rejointes depuis par La fémis. Aujourd'hui, les activités de recherche dans l'ensemble du réseau de l'enseignement supérieur Culture prennent de l'ampleur, avec en particulier l'émergence de « doctorats de création », fondés sur la pratique, en coopération avec des universités.

Échanges et action internationale

Les coopérations sont nombreuses avec des écoles analogues **en Europe et au-delà**, mais aussi avec des universités françaises et européennes, des écoles d'ingénieurs, de gestion, des écoles doctorales, etc. Chaque année, un grand nombre d'étudiants Culture bénéficient de ces coopérations inter-écoles, notamment dans le secteur de l'architecture où la mobilité est très développée. Le ministère de la Culture est partenaire de **CAMPUS France** et de nombreuses écoles Culture sont impliquées au sein du programme **Erasmus+** pour les échanges d'étudiants et d'enseignants.

Un enseignement supérieur ouvert à tous

Le caractère très professionnalisant des formations dispensées dans les écoles Culture nécessite un investissement conséquent de la part des écoles. Toutefois, cette exigence ne se traduit pas par un coût de scolarité élevé. Les droits de scolarité y sont comparables à ceux des universités afin de permettre à tous, quelle que soit l'origine sociale, d'y trouver leur place.

Pour les étudiants les plus fragiles économiquement, le ministère de la Culture et de la Communication a mis en place des **aides sociales** identiques à celles de l'Université : des bourses sur critères sociaux (10 mois de bourse, 8 échelons...) et aussi d'autres aides spécifiques (fonds national d'aide d'urgence annuelle,...). Ainsi, près de 30 % des étudiants de l'enseignement supérieur Culture sont boursiers sur critères sociaux.

Par ailleurs, les établissements développent des **actions de diversification sociale et culturelle** dans l'accès aux études. Plusieurs opérations de cette nature ont vu le jour dans tous les domaines de formation, notamment dans le cadre de la **coopération du ministère de la Culture avec la Fondation Culture & Diversité (programmes Égalité des chances)**. Ces dernières années, le ministère s'est aussi investi dans l'opération «Cordées de la réussite», coordonnée par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur. À souligner également : toutes les formations de l'enseignement supérieur Culture sont **accessibles aux étudiants atteints de handicap**. Les écoles proposent des modalités particulières lors des épreuves de sélection, puis, avec le soutien du ministère de la culture, tout au long de la scolarité.

Formation continue, apprentissage et validation des acquis de l'expérience

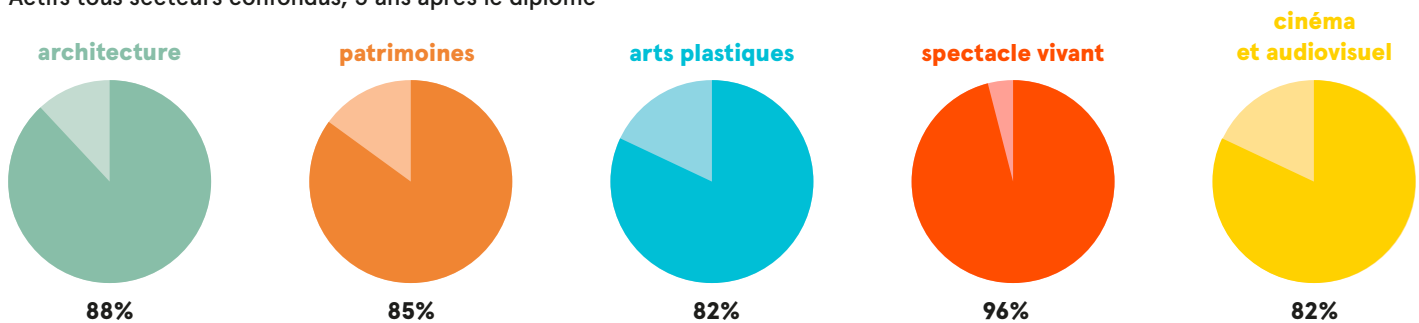
Le ministère de la Culture et de la Communication s'attache à diversifier les voies d'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur Culture. Ainsi, l'offre de formation continue se développe dans les établissements. La mise en place de l'apprentissage, une voie d'accès au diplôme encore très peu représentée au sein de son offre de formation, est en cours d'expérimentation. Enfin, l'ensemble des diplômes Culture, à l'exception des diplômes d'architecture, peuvent être obtenus par validation des acquis de l'expérience. En architecture, une prise en compte des parcours individuels des candidats (études, expérience professionnelle, ou acquis personnels) peut leur permettre d'intégrer l'enseignement supérieur en cours de cursus.

L'insertion professionnelle des diplômés

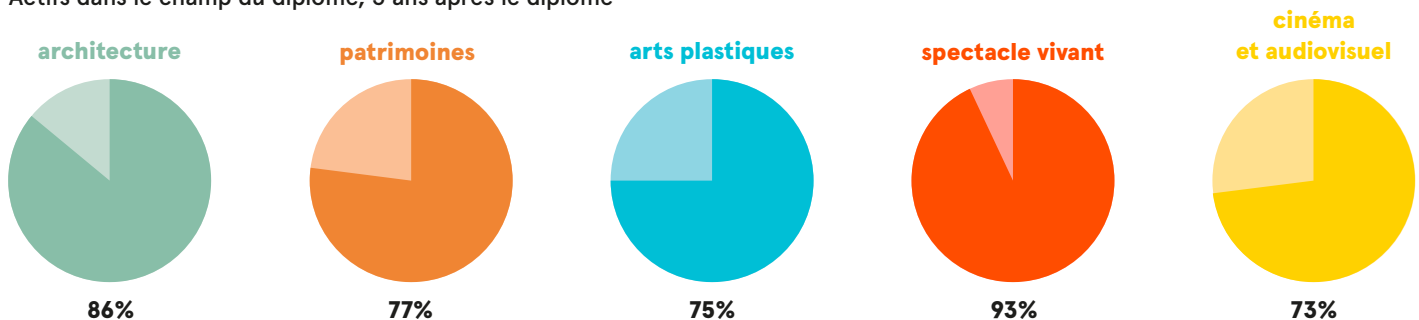
Les enquêtes conduites par les établissements Culture, de même que **l'enquête nationale annuelle réalisée par le ministère de la Culture et de la Communication** auprès des anciens étudiants trois ans après l'obtention de leur diplôme, montrent que la plupart d'entre eux ont trouvé un emploi : en 2015, 84 % des diplômés de 2012 sont en activité professionnelle dans le champ de leur diplôme, et **88 % sont en activité** tous secteurs confondus.

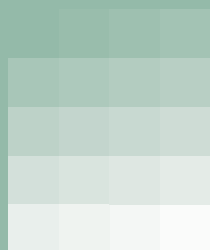
L'insertion professionnelle des diplômés

Actifs tous secteurs confondus, 3 ans après le diplôme



Actifs dans le champ du diplôme, 3 ans après le diplôme

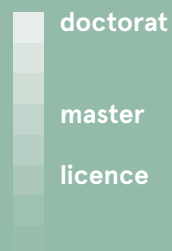




20 écoles nationales
supérieures sous
la tutelle du ministère
de la Culture et
de la Communication



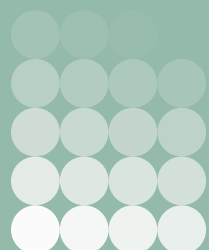
l'École
de Chaillot



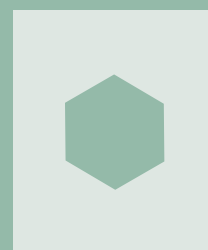
doctorat
master
licence
des diplômes
aux grades LMD



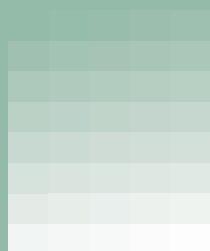
admission post-bac sur
dossier et entretien



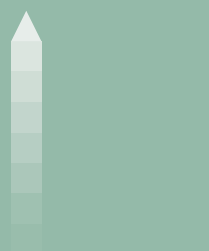
19 500 étudiants



des possibilités
d'étudier à l'étranger



environ
40 unités
de recherche



formation continue
pour les professionnels
du secteur



88%
taux d'emploi
à 3 années du diplôme

architecture



© ENSA Versailles



© ENSArchitecture de Nancy/Jérôme Huguenin



© ENSA Versailles

Les missions de l'architecte vont de la conception et de la réalisation de bâtiments aux projets urbains, ruraux et paysagers sur la ville et le territoire. Il intervient aussi sur les réhabilitations de friches industrielles. Plus de 80 % de son action se concentre sur la conception architecturale, mais le métier se diversifie.

L'ARCHITECTE : UN CONCEPTEUR DE PROJETS. Les projets confiés à l'architecte peuvent concerner des constructions neuves, des réhabilitations, des interventions sur le bâti existant, des aménagements urbains et paysagers, etc. Ils peuvent résulter d'une commande privée de gré à gré ou d'un concours public. L'architecte (maître d'œuvre) les réalise pour le compte d'un commanditaire (maître d'ouvrage) et veille au respect de l'enveloppe budgétaire et des réglementations en termes de sécurité, de structures et de mise en œuvre de la construction, d'accessibilité et de développement durable. La maîtrise d'ouvrage peut être occasionnelle ou professionnelle : les maîtres d'ouvrage sont aussi bien des particuliers que des entreprises, des investisseurs institutionnels de l'immobilier privés ou publics (sociétés d'économie mixte, organismes HLM), des collectivités publiques (État, collectivités territoriales, etc.).

LES PARTENAIRES DE L'ARCHITECTE. On peut distinguer les prestataires qui participent à la conception du projet au sein de l'équipe de maîtrise d'œuvre dont l'architecte est le mandataire (bureaux d'études techniques, économistes de la construction, paysagistes, urbanistes, sociologues, etc.) et ceux qui sont chargés des travaux de réalisation des bâtiments (entreprises de BTP, artisans).

UN DIPLÔME D'ÉTAT, DES STATUTS VARIÉS. Pour porter le titre d'architecte, il faut être titulaire du diplôme d'État d'architecte (« architecte diplômé d'État » - ADE¹) et de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP). Il faut également produire une attestation d'assurance civile professionnelle, respecter des règles de déontologie et être inscrit au tableau régional de l'Ordre des architectes. L'architecte peut exercer à titre individuel sous forme libérale, ou bien en tant qu'associé d'une société d'architecture, en tant que salarié d'un architecte ou d'une société d'architecture, ou encore en tant que fonctionnaire ou agent public dans les services de l'État et des collectivités territoriales (► p. 16).

L'ARCHITECTE PAYSAGISTE. Le paysagiste applique la démarche du projet au domaine du paysage. Cette notion de « paysage » s'entend plus largement que la conception de « parcs et jardins ». Le paysagiste conçoit des projets et en suit la réalisation dans des contextes spatiaux, culturels et sociaux à différentes échelles.

Il intervient dans des aménagements concernant l'espace public et urbain, les jardins contemporains et historiques, les espaces dévolus à la circulation, les réseaux liés à l'énergie, les sites en déshérence, les sites touristiques, les sites patrimoniaux et protégés, les espaces ruraux. Ses connaissances touchent aux propriétés des végétaux, aux techniques de construction, aux matériaux, à la perspective, à la topographie.

L'article 1^{er} de la loi du 3 janvier 1977 rappelle que l'architecture est une expression de la culture et que ses interventions sont d'intérêt public.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, la loi impose de faire appel à un architecte inscrit au tableau de l'Ordre pour tout projet architectural soumis à demande de permis de construire. Sont exemptées de cette obligation les personnes physiques voulant édifier ou modifier un bâtiment privatif pour elles-mêmes au-dessous d'une surface de plancher de 150 m².

1. Anciennement diplôme d'architecte diplômé par le gouvernement (« architecte DPLG ») délivré jusqu'au 31 décembre 2007.

étudier dans les écoles nationales supérieures d'architecture

20 écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA), établissements publics administratifs placés sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication (MCC) délivrent le diplôme d'État d'architecte. Deux d'entre elles, à Bordeaux et à Lille, dispensent aussi une formation préparant au diplôme d'État de paysagiste. (► p. 15)

2 autres écoles délivrent des diplômes reconnus comme équivalents aux diplômes nationaux par le MCC : l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA) placé sous la tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, et l'École spéciale d'architecture (ESA) de Paris, fondée en 1865, association de droit privé.

L'École de Chaillot, département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine, établissement public placé sous l'autorité du ministère de la Culture et de la Communication, prépare principalement au diplôme de spécialisation en architecture (DSA) mention « architecture et patrimoine ». (► p. 14)

Une formation pluridisciplinaire. La formation des architectes allie des enseignements propres à la discipline architecturale (le projet architectural et urbain, l'histoire et la théorie de l'architecture et de la ville, la représentation de l'espace), qui sont enrichis et articulés avec des savoirs issus d'autres disciplines (les arts, la sociologie, l'histoire, les sciences et techniques, l'urbanisme, le paysage, l'informatique, les langues vivantes).

Le ministère de la Culture et de la Communication (MCC) exerce une tutelle pédagogique et scientifique sur l'ensemble des formations et assure l'unité des contenus.

Conditions d'admission

Tout étudiant est libre de s'inscrire dans l'école de son choix, dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement et des conditions de diplômes requises pour l'accès à chacun des trois cycles. Les procédures d'admission des bacheliers candidats aux études d'architecture se déroulent en deux phases :

– **l'examen du dossier** des candidats à partir des résultats scolaires de l'enseignement secondaire dans le cadre de la procédure nationale de l'admission post-bac (APB) ;

– **l'audition des candidats** retenus lors d'un entretien avec un jury afin d'évaluer leur motivation.

Ce mode de recrutement ne nécessite pas de prérequis de la part des étudiants.

Égalité des chances. Initiée en 2009, dans le cadre des actions menées en faveur de l'égalité des chances dans l'accès à l'enseignement supérieur Culture, une convention a été signée pour faciliter l'accès aux écoles nationales supérieures d'architecture de lycéens issus d'établissements où se concentrent massivement difficultés sociales et scolaires. Les signataires sont la Fondation Culture & Diversité, le ministère de la Culture de la Communication, le ministère de l'Éducation nationale et les ENSA de Marne-la-Vallée, de Paris-Val-de-Seine, de Bordeaux, de Grenoble, de Lille, de Normandie, de Strasbourg et de Montpellier. Ce programme vise à informer les lycéens sur les études d'architecture et leurs débouchés professionnels, à les préparer aux procédures d'orientation et d'inscription dans les ENSA et à les accompagner pendant leur cursus.

Cursus et diplômes

Dans le cadre de l'harmonisation européenne des cursus de l'enseignement supérieur, les études d'architecture dans les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) sont organisées en 3 cycles sur la base du schéma LMD (Licence, Master, Doctorat).

1^{er} CYCLE (3 ANS).

Il conduit au **diplôme d'études en architecture (DEEA) conférant le grade de licence.**

Ces trois années sont consacrées à l'acquisition des bases d'une culture architecturale, des processus de conception, de la compréhension et de la pratique du projet. Les titulaires du DEEA ont vocation à être employés par des agences d'architecture, d'urbanisme, d'architecture intérieure ou de design, des bureaux d'études et d'ingénierie, des entreprises du bâtiment et de travaux publics, des sociétés d'aménagement dans des missions préparatoires ou d'accompagnement de la conception.

2^e CYCLE (2 ANS).

Il conduit au **diplôme d'État d'architecte (DEA) conférant le grade de master.**

Ces deux années permettent d'acquérir la maîtrise des problématiques propres à l'architecture et de se préparer aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture. Le DEA permet d'accéder à la conception et à toutes les fonctions de conseil, d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, d'études techniques, d'urbanisme et d'aménagement en qualité de salarié. Les architectes diplômés d'État (ADE) peuvent également devenir agents publics de l'État ou des collectivités territoriales (► p. 16), pratiquer l'architecture d'intérieur, ou exercer des missions de conseil pour le compte de l'État, de particuliers ou de collectivités territoriales.

Le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) réalise une **évaluation périodique des écoles**, condition de leur accréditation à délivrer les grades de licence et de master.

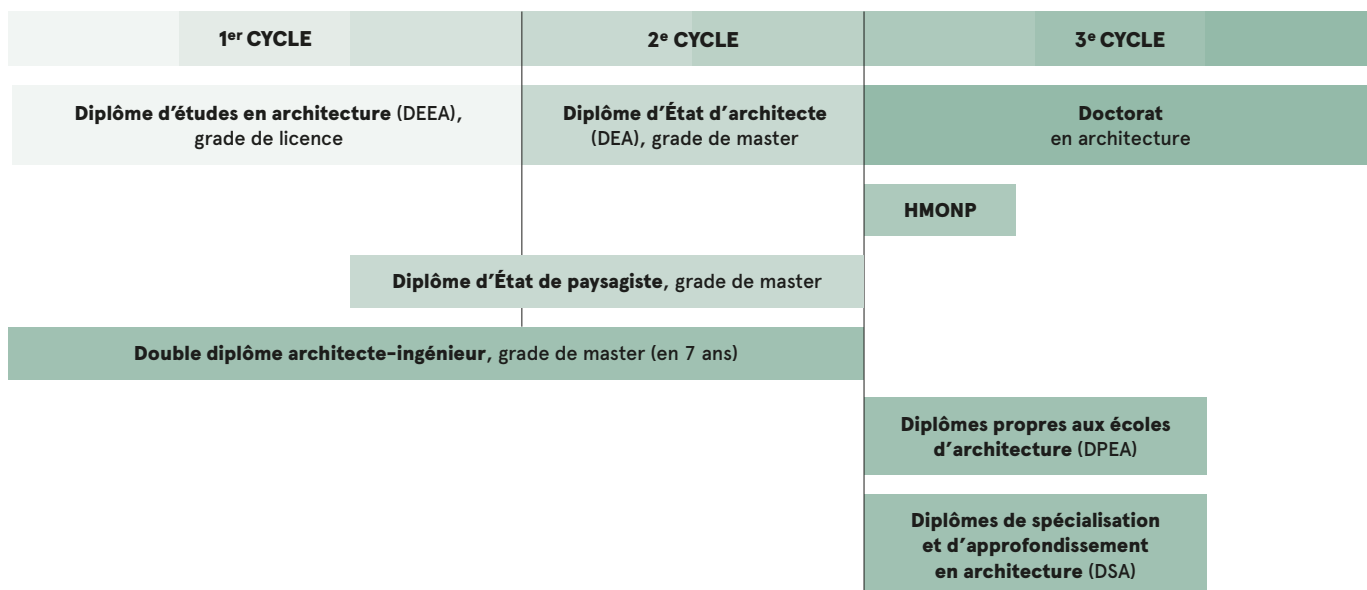
Des formations de premier ou deuxième cycle organisées par les écoles conjointement avec des universités conduisent aussi à des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur : licences professionnelles et masters préparant soit à la vie professionnelle, soit à la recherche.

Au-delà de l'initiation à la recherche présente en deuxième cycle, un parcours spécifique permettant d'approfondir la **préparation à la recherche** est développé. Ce parcours permet la délivrance du DEA comportant une mention « recherche ».

3^e CYCLE (3 ANS).

Il conduit au **doctorat en architecture.**

Le diplôme de doctorat est délivré conjointement avec les universités. Les ENSA accueillent des doctorants au sein de leurs unités de recherche affiliées aux écoles doctorales des universités.



HABILITATION À L'EXERCICE DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE (HMONP) (1 AN)

À l'issue du deuxième cycle, une formation complémentaire professionnalisante, pouvant être suivie à tout moment de la vie professionnelle de l'architecte, conduit à l'**habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP)**. Elle comprend une formation théorique de 150 heures minimum et une mise en situation professionnelle de six mois minimum. Elle est ouverte aux détenteurs du diplôme d'État d'architecte ou d'un diplôme équivalent. Elle permet d'endosser les responsabilités liées à la maîtrise d'œuvre ainsi que l'inscription au tableau de l'Ordre des architectes.

AUTRES FORMATIONS POST-DEUXIÈME CYCLE (1 À 2 ANS)

Après le deuxième cycle, des formations peuvent mener :

- à des **diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA)**, diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ; il existe à ce jour quatre mentions : projet urbain, maîtrise d'ouvrage (formulation de la commande et conduite de projet), risques majeurs, architecture et patrimoine. Ces formations permettent aux étudiants d'acquérir une spécialisation dans une de ces quatre mentions et, pour certains, de débiter un travail de recherche ;
- à des **diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA)** ; ces diplômes sanctionnent des formations dans des domaines spécialisés : design, scénographie, construction parasismique, architecture navale, architecture et philosophie. Ces formations peuvent aussi constituer des tremplins avant de s'engager dans un parcours doctoral.

DOUBLE-CURSUS ARCHITECTE-INGÉNIEUR

Certaines écoles ont mis en place des doubles cursus architecte-ingénieur établis en partenariat avec de grandes écoles d'ingénieurs, qui conduisent à l'obtention des deux diplômes d'architecte et d'ingénieur, à l'issue de **7 années d'études** minimum (Paris-Belleville, Marne-la-Vallée, Paris-La Villette, Bretagne, Clermont-Ferrand, Lyon, Marseille, Nantes et Toulouse). Les étudiants qui souhaitent suivre cette double formation doivent faire preuve d'aptitudes scientifiques particulières et suivre des enseignements complémentaires de mise à niveau dans leurs écoles respectives.

DIPLÔME D'ÉTAT DE PAYSAGISTE (3 ANS)

La formation qui conduit au **diplôme d'État de paysagiste** conférant le grade de master est dispensée par les deux écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSAP) de Bordeaux et de Lille, qui relèvent du ministère de la Culture et de la Communication, et aussi par l'École nationale supérieure du paysage de Versailles, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, et par l'École de la nature et du paysage de Blois (INSA Centre-Val de Loire) qui relève du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. La formation permet de valider 180 crédits européens.

L'accès à la première année s'effectue par un **concours** commun qui comporte une voie externe et une voie interne :

- la voie externe est ouverte aux titulaires d'un diplôme national de l'enseignement supérieur sanctionnant une formation de 2 années et ayant validé 120 crédits européens (ECTS) ainsi qu'aux candidats ayant obtenu une dispense des titres requis ;
- la voie interne est ouverte aux étudiants ayant validé 120 crédits européens (ECTS) dans le cadre d'un cycle préparatoire d'études au paysage. Les ENSAP de Bordeaux et de Lille mettent en place ce cycle préparatoire.

Recherche et formation à la recherche

Comme dans tout enseignement supérieur, la recherche et la formation à la recherche sont depuis longtemps présentes dans les écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) qui rassemblent les disciplines concernées par les problématiques de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

Une quarantaine d'unités de recherche, à l'origine de productions scientifiques reconnues dans le monde universitaire et professionnel, sont actuellement présentes dans les ENSA. Leurs équipes sont composées en majorité d'enseignants des écoles et de doctorants et, dans le cadre des unités mixtes de recherche² (UMR), de chercheurs du ministère de la Culture et de la Communication et de chercheurs du CNRS. Elles copèrent avec des laboratoires universitaires et des organismes de recherche français et étrangers.

2. Une UMR est un laboratoire de recherche qui associe le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et d'autres organismes, notamment le ministère de la Culture et ses établissements.

Toutes les unités de recherche habilitées par le ministère de la Culture et de la Communication sont évaluées par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES).

Les relations de partenariat nouées par les ENSA avec les universités à travers la formation doctorale ont joué un rôle moteur pour l'intégration de ces écoles dans les Communautés d'universités et établissements (ComUE) : quatre ENSA sont membres de ComUE, toutes les autres ENSA sont associées à des ComUE.

Les enjeux relatifs au développement durable et à la transition énergétique entraînent un changement de paradigme. La participation de huit écoles nationales supérieures d'architecture à des projets lauréats du programme d'investissements d'avenir (Idex et Labex) témoigne de la qualité de la recherche conduite au sein de ces établissements. Par ailleurs, le projet « Atelier Matières à construire » (Amàco), porté par le pôle d'enseignement, de recherche et d'expérimentation que forment les Grands Ateliers et auquel est associée l'ENSA de Versailles, a été labellisé au titre des Initiatives d'excellence en formations innovantes (IDEFI). (► p. 16).

Ouverture à l'international

Tout au long de leurs cursus, les étudiants sont invités à effectuer des voyages d'études ou à participer à des ateliers intensifs organisés à l'étranger. Au fil du temps, les écoles ont noué de très nombreux partenariats avec des universités étrangères dans le monde entier et encouragent leurs étudiants à effectuer **un semestre ou une année d'études à l'étranger**, leur offrant ainsi des possibilités très variées de s'ouvrir à d'autres modes d'enseignement, de se confronter à d'autres cultures et d'apprendre d'autres langues.

UN LIEU DE FORMATION SPÉCIFIQUE

L'École de Chaillot

L'École de Chaillot est le département formation de la Cité de l'architecture et du patrimoine établissement public placé sous la tutelle du MCC. Elle propose plusieurs cursus.

– Diplôme de spécialisation et d'approfondissement (DSA), mention Architecture et patrimoine.

La formation se déroule en 2 ans, à raison de deux jours de cours tous les quinze jours. Elle est destinée à des architectes qui recherchent une spécialisation dans le domaine de la conservation, de la restauration, de la mise en valeur, de la transformation et de la réutilisation des édifices et des centres anciens. Couvrant l'ensemble du champ architectural, urbain et paysager, cette formation transmet les connaissances historiques, culturelles, techniques, administratives et législatives nécessaires. Elle permet d'acquérir des connaissances indispensables pour le concours d'architecte en chef des monuments historiques (ACMH) et celui d'architecte et urbaniste de l'État (AUE). Le DSA est un diplôme national de l'enseignement supérieur de niveau post-master.

– **Doctorat.** L'École de Chaillot instaure et développe des pratiques de recherche depuis 2013. Trois volets les illustrent désormais : le doctorat pour les élèves et diplômés de l'école, les séminaires doctoraux avec l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, et deux journées d'études par an.

Le doctorat à l'École de Chaillot a été mis en place par la signature d'une convention en juillet 2015 avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il s'agit d'une convention de partenariat relative à l'accès au doctorat par la formation continue. Sont concernés les diplômés et les élèves de l'école qui souhaitent s'inscrire en doctorat. Cette convention permet d'accueillir ces postulants à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dans quatre écoles doctorales : archéologie, histoire, histoire de l'art et géographie. La particularité de cette convention est qu'elle repose sur une double direction de thèse.

– **École d'application des architectes et urbanistes de l'État.** Conjointement avec l'École des ponts ParisTech agissant pour le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer (MEEM), l'École de Chaillot organise, pour le compte du ministère de la Culture et de la Communication, la formation post-concours d'une année des architectes et urbanistes de l'État. (► p. 16)

Aujourd'hui, sous l'effet de la mondialisation, l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine, véritables laboratoires d'invention de l'urbain, forment de nouveaux territoires d'expérimentation pour les étudiants des écoles d'architecture.

Formation professionnelle continue diplômante

Les écoles nationales supérieures d'architecture de Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes et Strasbourg et l'École spéciale d'architecture de Paris proposent une formation professionnelle continue diplômante aux salariés engagés dans la vie active dans le domaine de l'architecture, de la construction, de l'aménagement de l'espace. Cette formation leur permet d'obtenir les diplômes du cursus de l'enseignement de l'architecture selon **un emploi du temps aménagé**.

Le 1^{er} et le 2^e cycle comprennent chacun 4 semestres et conduisent au diplôme d'études en architecture (DEEA) et au diplôme d'État d'architecte (DEA).

– **Admission.** En 1^{er} cycle, le postulant doit justifier d'une activité professionnelle dans le domaine de l'architecture, d'une durée variable selon le niveau d'études et l'expérience. Dans tous les cas, elle comprend l'équivalent d'au moins trois années à plein temps dans les domaines de l'architecture sous l'autorité d'un architecte ou en partenariat avec un architecte. Les postulants doivent, en outre, satisfaire à des épreuves d'admissibilité destinées à évaluer leurs aptitudes.

Chaque année, entre 150 et 200 personnes bénéficient ainsi de la possibilité d'obtenir le DEEA et le DEA tout en poursuivant leur activité professionnelle.

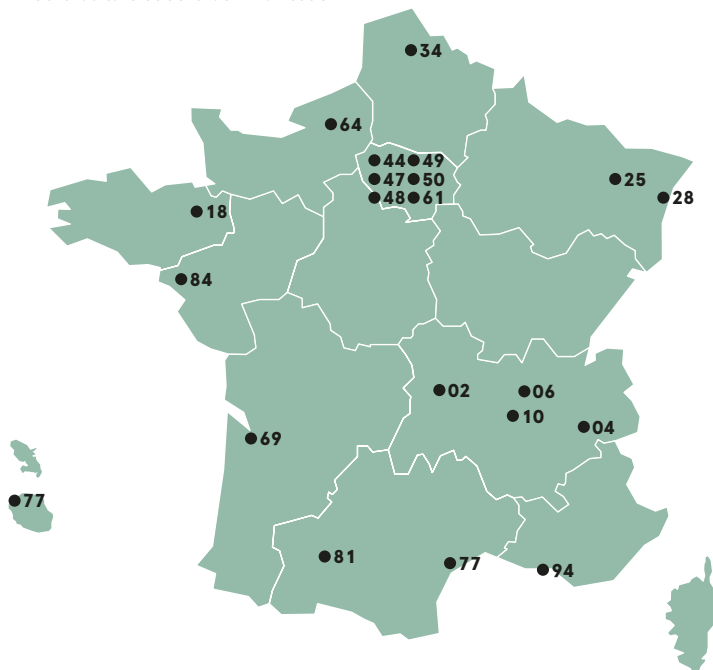
– **Actions internationales.** L'école conçoit et met en œuvre à l'étranger, en liaison avec des instituts ou des universités, des cours spécialisés dans le domaine du patrimoine architectural, urbain et paysager. Elle participe également à des missions de conseil et d'expertise à la demande de gouvernements ou pour le compte d'organisations internationales.

– **Formation continue.** Forte de son expérience dans le secteur de l'architecture et du patrimoine, l'école met en œuvre des formations à destination du grand public, des enseignants et chercheurs, des élus et des professionnels de la maîtrise d'ouvrage.

● **46 École de Chaillot**
Cité de l'architecture et du patrimoine
1, place du Trocadéro et du 11-novembre
75116 Paris
Tél. : 01 58 51 52 94
www.citechaillot.fr

LES 20 ÉCOLES NATIONALES SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE

placées sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

●02 **École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand**
85, rue du Docteur-Bousquet
63100 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 34 71 50
www.clermont-fd.archi.fr

●04 **École nationale supérieure d'architecture de Grenoble**
60, avenue de Constantine
CS 12636
38036 Grenoble Cedex 2
Tél. : 04 76 69 83 00
www.grenoble.archi.fr

●06 **École nationale supérieure d'architecture de Lyon**
3, rue Maurice-Audin
BP 170
69512 Vaulx-en-Velin Cedex
Tél. : 04 78 79 50 50
www.lyon.archi.fr

●10 **École nationale supérieure d'architecture de Saint-Étienne**
1, rue Buisson
BP 94
42003 Saint-Étienne Cedex 1
Tél. : 04 77 42 35 42
www.st-etienne.archi.fr

BRETAGNE

●18 **École nationale supérieure d'architecture de Bretagne**
44, boulevard de Chézy
CS 16427
35064 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 29 68 00
www.rennes.archi.fr

GRAND EST

●25 **École nationale supérieure d'architecture de Nancy**
2, rue Bastien-Lepage
BP 40435
54001 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 30 81 00
www.nancy.archi.fr

●28 **École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg**
8, boulevard Wilson
BP 10037
67068 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 32 25 35
www.strasbourg.archi.fr

HAUTS-DE-FRANCE

●34 **École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille**
2, rue Verte
59650 Villeneuve-d'Ascq
Tél. : 03 20 61 95 50
www.lille.archi.fr

ÎLE-DE-FRANCE

●44 **École nationale supérieure d'architecture de Marne-la-Vallée**
10-12, avenue Blaise-Pascal
Champs-sur-Marne
77447 Marne-la-Vallée Cedex 2
Tél. : 01 60 95 84 00
www.marnelavallee.archi.fr

●47 **École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville**
60, boulevard de la Villette
75019 Paris
Tél. : 01 53 38 50 00
www.paris-belleville.archi.fr

●48 **École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette**
144, avenue de Flandre
75019 Paris
Tél. : 01 44 65 23 00
www.paris-lavillette.archi.fr

●49 **École nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais**
14, rue Bonaparte
75272 Paris Cedex 06
Tél. : 01 55 04 56 50
www.paris-malaquais.archi.fr

●50 **École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine**
3/15, quai Panhard-et-Levassor
75013 Paris
Tél. : 01 72 69 63 00
www.paris-valdeseine.archi.fr

●61 **École nationale supérieure d'architecture de Versailles**
5, avenue de Sceaux
BP 20674
78006 Versailles Cedex
Tél. : 01 39 07 40 00
www.versailles.archi.fr

NORMANDIE

●64 **École nationale supérieure d'architecture de Normandie**
27, rue Lucien-Fromage
BP 04
76161 Darnétal Cedex
Tél. : 02 32 83 42 00
www.rouen.archi.fr

NOUVELLE-AQUITAINE

●69 **École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux**
740, cours de la Libération
BP 70109
33405 Talence Cedex
Tél. : 05 57 35 11 00
www.bordeaux.archi.fr

OCCITANIE

●77 **École nationale supérieure d'architecture de Montpellier**
179, rue de l'Esperou
34093 Montpellier Cedex 5
Tél. : 04 67 91 89 89
www.montpellier.archi.fr
Antenne de La Réunion
Angle des rues du 20 décembre
1848 et de Cherbourg
BP306
97827 Le Port Cedex

●81 **École nationale supérieure d'architecture de Toulouse**
83, rue Aristide-Maillo
BP 10629
31106 Toulouse Cedex 1
Tél. : 05 62 11 50 50
www.toulouse.archi.fr

PAYS DE LA LOIRE

●84 **École nationale supérieure d'architecture de Nantes**
6, quai François-Mitterrand
BP 16202
44262 Nantes Cedex 2
Tél. : 02 40 16 01 21
www.nantes.archi.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

●94 **École nationale supérieure d'architecture de Marseille**
184, avenue de Luminy
Case 924
13288 Marseille Cedex 9
Tél. : 04 91 82 71 00
www.marseille.archi.fr

DEUX AUTRES ÉCOLES

Elles délivrent des diplômes reconnus comme équivalents aux diplômes d'architecte délivrés dans les ENSA (diplôme d'État et Habilitation).

INSA de Strasbourg
Institut national des sciences appliquées
(établissement public relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur)
24, boulevard de la Victoire
67084 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 14 47 00
www.insa-strasbourg.fr

École spéciale d'architecture (ESA Paris)
(établissement privé)
254, boulevard Raspail
75014 Paris
Tél. : 01 40 47 40 47
www.esa-paris.fr

OÙ S'INFORMER

Ministère de la Culture et de la Communication
Direction générale des patrimoines
Service de l'architecture
Sous-direction de l'enseignement supérieur et de la recherche en architecture
Bureau des enseignements
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
Tél. : 01 40 15 32 58

Des informations détaillées et une brochure
à télécharger sur le site internet du ministère :
www.culturecommunication.gouv.fr/
Politiques-ministerielles/Architec-
ture (rubrique : « Formations-
Recherche-Metiers »)

UNE PLATEFORME SCIENTIFIQUE, TECHNOLOGIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Les Grands Ateliers

Innovation, Architecture, Ingénierie,
Art (GAIA)

Ils permettent aux élèves architectes et ingénieurs de concevoir et de réaliser, dans le cadre de modules pédagogiques intégrés à leur cursus, des **prototypes de bâtiments**, la plupart du temps à l'échelle 1. Cette pédagogie met en œuvre une véritable mixité culturelle associant, chaque fois que possible, l'architecture, les arts, le design, les sciences de l'ingénieur, les sciences sociales et le monde industriel.

Les Grands Ateliers ont également vocation à développer la recherche française en architecture et à diffuser largement la culture scientifique, technique et industrielle autour de l'habitat écoresponsable et de la ville durable pour mieux faire face aux changements qui touchent notre société.

– **Le projet «Atelier Matière à construire» (Amàco).** Amàco a pour objet la connaissance et la compréhension de la matière réelle constitutive des matériaux. Avec ce projet, les Grands Ateliers ont été lauréats en 2012 de l'appel à projets Initiatives d'excellence en formations innovantes (IDEFI) des Investissements d'avenir (PIA), en association avec les écoles nationales supérieures d'architecture de Grenoble (ENSAG) et de Lyon (ENSAL), l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon et l'École supérieure de physique et chimie industrielle – ParisTech (ESPCI).

– **Le projet Print Arch.** Les Grands Ateliers portent ce projet lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt «challenge numérique» sur la thématique «Prototype et impression 3D» pour le secteur de la construction et de l'architecture.

– **Terra Nostra.** En 2016, les Grands Ateliers ont réalisé, avec l'ENSAG, l'ENSAL, l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) et l'IUT Génie électrique et informatique industrielle de l'université Grenoble Alpes, un prototype d'habitat sur deux niveaux, à structure bois et remplissage en terre. Construit à l'occasion de la manifestation «Lyon 2016, capitale de la terre», il a été présenté de juillet à octobre 2016 dans le quartier de la Confluence, à côté de l'hôtel de région, avant de trouver une deuxième vie dans la ZAC Flaubert à Grenoble.

Les Grands Ateliers

Boulevard de Villefontaine
BP 43 – 38092 Villefontaine
Tél. : 04 74 96 88 70
www.lesgrandsateliers.org

concours pour exercer le métier d'architecte dans la fonction publique

Fonction publique de l'État

ARCHITECTE ET URBANISTE DE L'ÉTAT (AUE)

Ce concours est ouvert aux titulaires d'un diplôme d'architecte (DPLG ou DEA+HMNP) et comporte deux options : «patrimoine architectural, urbain et paysager» et «urbanisme et aménagement». Il est suivi d'une formation d'un an, commune aux deux options, assurée conjointement par l'École de Chaillot et par l'École des Ponts-ParisTech. Une préparation au concours est dispensée dans plusieurs écoles nationales supérieures d'architecture.

Les architectes et urbanistes de l'État (AUE) ont vocation à occuper des emplois de haut niveau dans la fonction publique. Ils contribuent, par leurs compétences techniques, scientifiques, administratives, économiques, à la mise en œuvre des politiques publiques visant à la promotion de la qualité du cadre de vie. Ils exercent des fonctions dans l'architecture, l'urbanisme, la construction, l'aménagement du territoire, l'environnement et le patrimoine, généralement dans des services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication (essentiellement les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine, où ils exercent les missions d'architectes des bâtiments de France) et du ministère chargé de l'environnement (directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement, directions départementales des territoires) ou dans des services d'administration centrale.

✦ présentation de l'École de Chaillot sur le site de la Cité de l'architecture et du patrimoine : www.citechailot.fr/fr/formation

ARCHITECTE EN CHEF DES MONUMENTS HISTORIQUES (ACMH)

Ce concours sur épreuves est ouvert aux titulaires d'un diplôme d'architecte reconnu par l'État et de la HMNP, ou présentant des qualifications équivalentes.

Les architectes en chef des Monuments historiques sont des fonctionnaires, maîtres d'œuvre hautement qualifiés des travaux de restauration des monuments classés appartenant à l'État et assurant des missions de conseil auprès des directions régionales des affaires culturelles (DRAC) pour les circonscriptions dont ils ont la charge. Par ailleurs, ils effectuent des missions de maîtrise d'œuvre à titre libéral, sans limitation territoriale, soit à la demande des propriétaires privés, soit en répondant aux appels d'offres des collectivités locales et des établissements publics.

✦ www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Architecture/Formations-Recherche-Metiers/Les-metiers-de-l-architecte/Les-concours-de-la-fonction-publique

ENSEIGNANT EN ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE

Les postulants doivent être titulaires d'un doctorat de 3^e cycle ou de diplômes jugés équivalents. Pour accéder au corps des professeurs des écoles d'architecture, il faut être titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ou, à défaut, justifier de titres, diplômes, travaux ou qualifications adéquats.

✦ www.culturecommunication.gouv.fr/En-pratique/Concours-et-examens-professionnels

Fonction publique territoriale

ARCHITECTE VOYER DE LA VILLE DE PARIS

Ce concours est ouvert aux titulaires d'un diplôme d'architecte reconnu par l'État.

Les architectes voyers traitent des dossiers de permis de construire, des projets de différentes opérations d'aménagement tant dans le cadre des ZAC (zones d'aménagement concerté) qu'en secteur diffus. Dans les agences d'études d'architecture, ils sont chargés de tous les problèmes concernant les équipements de la ville. À la direction de l'aménagement urbain et de la construction, à la direction de la voirie et des déplacements et à la direction des parcs, jardins et espaces verts, ils étudient les dossiers liés à l'environnement, aux espaces publics et à la réglementation.

✦ www.paris.fr (rubrique : «Recrutement»)

INGÉNIEUR DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les architectes peuvent se présenter au concours d'ingénieur territorial. Les ingénieurs des collectivités territoriales exercent leurs fonctions dans les domaines de l'ingénierie, de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement rural ou urbain, de l'environnement, de l'informatique ou tout autre domaine à caractère scientifique ou technique entrant dans les compétences d'une collectivité territoriale.

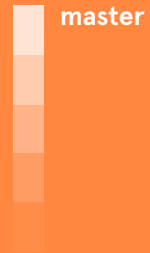
✦ Centre national de la fonction publique territoriale www.cnfpt.fr (rubrique «Évoluer»)



École du Louvre



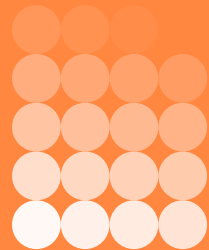
Institut national
du patrimoine



master
diplômes au grade
de master



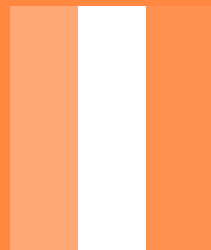
admission sur concours
ou sur avis d'un jury



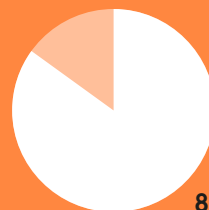
1 800 étudiants



formation continue
pour les professionnels
du domaine



de nombreux métiers
dans la fonction publique



85 %
taux d'emploi
à 3 années du diplôme

patrimoines

musées, archéologie,
archives, monuments historiques



Chantier-école 2016 à la CIUP de Paris - Fondation Biermans-Lapôtre 2 © Les peintures murales de René Gaucher, 1929



© Th. Romon/INRAP 2010



© Archives nationales/H. Jézéquel



© INP 2016

Les métiers des musées de France

Les activités scientifiques des musées de France sont assurées sous la responsabilité d'un personnel scientifique : les conservateurs du patrimoine et les attachés de conservation. Ces activités scientifiques sont très larges : politique d'acquisition, inventaire, récolement et étude des œuvres, présentation permanente ou temporaire des collections, commissariat d'expositions, définition des politiques culturelles (visites guidées, ateliers, publications, multimédia). Des professionnels exerçant des métiers spécifiques concourent à la réalisation de l'ensemble de ces missions : les régisseurs (mouvements d'œuvres, conservation préventive), les chargés d'études documentaires (bibliothèque, documentation), les personnels chargés du multimédia et des réseaux sociaux, les responsables des services des publics (développement des publics, partenariats avec les acteurs du champ touristique et du champ social), les médiateurs (activités pédagogiques de transmission du savoir).

Les chargés d'études documentaires participent activement, aujourd'hui, à la gestion des nouveaux supports de communication, des bases documentaires et des ressources électroniques, au traitement des fonds, aux relations avec le public, à l'action culturelle et éducative. Ils peuvent également assurer les fonctions de régisseur, et être responsables des questions de conservation préventive, superviser les mouvements d'œuvres internes et externes, être en relation avec les transporteurs privés, les compagnies d'assurance et les professionnels de la conservation-restauration.

D'autres acteurs contribuent à la vie d'un musée, pour administrer l'ensemble des activités scientifiques et culturelles, pour garantir l'ouverture au public, assurer la sécurité et la sûreté des personnes, des collections et des bâtiments : professionnels de l'administration, de la surveillance et de la communication.

Les professionnels extérieurs. Le fonctionnement d'un musée requiert également l'intervention régulière de professionnels extérieurs hautement qualifiés dans le domaine de la conservation-restauration (conservation préventive, conservation curative et restauration), d'architectes et architectes muséographes, de professionnels du multimédia et de l'édition, d'artistes (plasticiens, musiciens, comédiens, danseurs...) ainsi que de guides-conférenciers, titulaires de la carte professionnelle, en charge des visites guidées. Par ailleurs le musée est amené à travailler avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs qui font la vie d'un territoire.

Des statuts divers. Les musées de France peuvent dépendre de l'État, de collectivités territoriales ou bien d'associations d'intérêt public. De ce fait, les professionnels qui y travaillent relèvent soit de la fonction publique de l'État, soit de la fonction publique territoriale (principalement villes, intercommunalités et conseils départementaux), soit du droit privé en tant que salarié ou libéral. Pour exercer dans les musées de France dépendant de l'État ou des collectivités territoriales, il est nécessaire de réussir un concours. (► p. 27)

Conservateur du patrimoine

Qu'il exerce au sein de la Ville de Paris, dans une collectivité territoriale ou dans un des services de l'État, le conservateur du patrimoine est **un scientifique de haut niveau** qui assume des **responsabilités administratives et d'encadrement**.

Il est recruté par un concours dont les lauréats suivent, au sein de l'Institut national du patrimoine, une formation initiale qui varie de 6 à 18 mois.

Ce métier se décline en cinq spécialités : archéologie, archives, monuments historiques et inventaire, musées, patrimoine scientifique technique et naturel.

La constitution et la sauvegarde du patrimoine sont au cœur de l'exercice de ce métier. En s'appuyant sur ses compétences scientifiques et sur les outils législatifs et réglementaires existant, le conservateur du patrimoine sélectionne des œuvres, des fonds, des objets et des monuments appelés à faire partie du patrimoine national. En relation avec le monde de **la recherche**, il les étudie, les met en valeur, et les porte à la connaissance du plus large public. Avec les restaurateurs, il veille à préserver leur intégrité et à assurer leur pérennité. Ces missions s'accomplissent dans le cadre du **service public** : avec les équipes qu'il anime, sous l'autorité de sa hiérarchie et de ses tutelles, le conservateur conçoit et met en œuvre la politique de son service ou de son établissement.

C'est un métier ouvert sur le monde et qui participe à la construction des territoires. Il est en prise avec les enjeux et les mutations de la société contemporaine et fortement inscrit dans des réseaux internationaux. La mobilité entre spécialités, tout comme entre fonctions publiques, est possible et encouragée durant la carrière du conservateur. Des dispositifs permettant de construire des parcours individuels de recherche sont aussi à sa disposition pour développer ses compétences scientifiques tout au long de sa vie active.

Restaurateur du patrimoine

Le restaurateur du patrimoine est **un expert de la conservation-restauration** des collections patrimoniales. Il définit, par l'étude des objets, un protocole spécifique de traitement de restauration en concertation avec le responsable juridique de l'œuvre, le conservateur du patrimoine, ainsi qu'avec les autres acteurs de la chaîne patrimoniale (scientifiques, artistes, métiers d'art, etc.). Son expertise s'applique à un objet ou une collection, dans sa spécialité (peintures, sculptures, collections archéologiques ou ethnologiques, arts textiles, photographie, mobilier, objets d'art métalliques, etc.).

Le restaurateur est celui qui, par **son travail sur la matière constitutive des objets et sa connaissance approfondie des matériaux**, permet la transmission mais aussi la présentation des collections dans toutes leurs dimensions.

En application du code du patrimoine, **le restaurateur du patrimoine diplômé au grade de master est habilité à travailler sur les collections des musées de France**. Il peut exercer ses activités en tant qu'entrepreneur indépendant (pour la majorité) ou en tant que salarié d'institutions patrimoniales ou d'associations, sur l'ensemble du territoire national ou à l'étranger, pour des collectivités territoriales, des musées nationaux, des muséums, des monuments historiques, des bibliothèques ou des services d'archives.

les formations

L'École du Louvre

Établissement d'enseignement supérieur du ministère de la Culture et de la Communication, l'École du Louvre dispense un enseignement d'archéologie, d'histoire de l'art et des civilisations, de techniques de sauvegarde, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel.

Sa pédagogie associe **cours théoriques et approches concrètes**, et s'appuie sur l'étude des témoignages matériels des différentes cultures (sites, édifices, œuvres, objets conservés dans les collections). Elle est mise en œuvre par **un corps enseignant composé en majorité de conservateurs de musée et de professionnels du patrimoine**.

L'École du Louvre propose à ses élèves de nombreux **partenariats pédagogiques** avec des établissements d'enseignement supérieur français et étrangers. Membre de la ComUE HeSam Université, adhérente à la charte Erasmus, elle développe également un programme Égalité des chances mené avec la Fondation Culture & Diversité.

1^{er} CYCLE (3 ANS)

– **Inscription en premier cycle.** L'entrée en première année s'effectue après le baccalauréat. Elle est conditionnée par la réussite d'un test probatoire. Des équivalences permettent d'intégrer l'école en deuxième ou en troisième année.

– **Cursus et diplôme.** L'enseignement s'organise autour de deux grands modules : les cours généraux, tronc commun à tous les élèves, et les cours de spécialité.

Les cours généraux se déploient autour du cours d'histoire générale de l'art, colonne vertébrale de l'enseignement, qui, selon un découpage par périodes chronologiques, aires culturelles ou géographiques, assure une connaissance synthétique de l'histoire de l'art, des origines à nos jours. Cette approche globale est complétée par des travaux dirigés devant les œuvres, organisés dans différents musées et monuments. Intégrés au tronc commun, des cours de méthodologie, d'initiation aux domaines et disciplines de l'histoire de l'art, des cours d'histoire des techniques de création, d'histoire des collections, d'initiation à l'iconographie sont répartis tout au long des trois années de ce premier cycle. Parallèlement à cet enseignement général, **31 disciplines** composent le champ des cours organiques, parmi lesquelles l'élève aura à choisir sa spécialité. Ces cours issus de la recherche s'accompagnent de cours de synthèse, de travaux pratiques, de séminaires, de cours d'épigraphie. Des cours de **langues vivantes** appliquées à l'histoire de l'art sont déclinés pendant les trois années.

Le **diplôme de premier cycle de l'École du Louvre** sanctionne ces trois années d'études.

– **Partenariats.** Dans le cadre du premier cycle, l'École du Louvre propose des enseignements en partenariat avec d'autres institutions : cursus associé Droit/Histoire de l'art avec la faculté Jean Monnet de l'université Paris Sud ; parcours licence « Histoire de l'art et préparation à la restauration » avec l'université Paris Ouest Nanterre La Défense et le musée Rodin.

2^e CYCLE (2 ANS)

Chaque année de ce cycle est sanctionnée par un diplôme.

– **Inscription en première année de deuxième cycle.** Le candidat doit satisfaire à l'une des deux conditions suivantes :

- être titulaire du diplôme de premier cycle de l'École du Louvre, obtenu en quatre années maximum, avec une moyenne de 14/20 entre l'écrit et l'oral à l'examen du cours de spécialité de troisième année de premier cycle ;
- être diplômé de l'enseignement supérieur des universités françaises ou étrangères, spécialité en histoire de l'art, niveau bac + 3 minimum (licence obtenue avec une moyenne de 12/20 minimum), et après avis favorable de la commission de scolarité de l'École du Louvre, dans la limite des places disponibles.

– **Cursus et diplôme.** La première année, axée sur la muséologie, permet l'acquisition de connaissances dans le domaine des musées et du patrimoine par une approche analytique et critique des secteurs scientifiques, administratifs et techniques liés à la conservation, à l'étude, à la présentation et à la diffusion du patrimoine. Répartie en deux semestres, elle comprend également un enseignement d'histoire de l'art, des cours de langues étrangères, des séminaires et une première expérience de recherche avec la rédaction d'un mémoire d'étude.

Le **diplôme de muséologie de l'École du Louvre** sanctionne cette première année de deuxième cycle.

– **Inscription en seconde année de deuxième cycle.** L'accès en seconde année s'effectue sur dossier. Le candidat doit satisfaire à l'une des conditions suivantes :

- être titulaire du diplôme de muséologie de l'École du Louvre ;
- être titulaire d'un master 1 d'histoire de l'art et archéologie, d'un diplôme de niveau reconnu équivalent, ou d'acquis liés à l'expérience professionnelle et aux travaux personnels des candidats.

Une commission de sélection arrête la liste des admis.

– **Cursus et diplôme.** La seconde année permet de choisir un des **cinq parcours** proposés : histoire de l'art appliquée aux collections, muséologie, marché de l'art, médiation, métiers du patrimoine. Elle comporte des séminaires, la rédaction d'un mémoire de recherche ou d'un mémoire de stage selon le parcours choisi, un stage obligatoire (en France ou à l'international) et un cours de langue étrangère. Les séminaires sont placés sous la direction scientifique de conservateurs ou de spécialistes du patrimoine ou de professeurs des universités.

Le **diplôme de deuxième cycle de l'École du Louvre** sanctionne le deuxième cycle. Il confère le grade de master.

– **Partenariats.** Dans le cadre du deuxième cycle, l'École du Louvre propose deux **doubles diplômes** dans les domaines de la recherche et du management des entreprises culturelles (Sciences Po Paris et l'ESSEC). Dans un souci d'ouverture, elle développe aussi des enseignements en partenariat avec un grand nombre d'autres institutions en France et à l'international : grandes écoles, universités, département de recherche.

Les collections des musées recouvrant un large champ de disciplines, les domaines de formation pouvant conduire à un métier des musées sont donc être très variés : sciences de la vie et de la terre, histoire, histoire de l'art, ethnologie, archéologie, sciences et techniques, etc. **Pour se préparer aux métiers scientifiques des musées, il faut suivre des enseignements spécialisés à l'université ou à l'École du Louvre.**

3^e CYCLE (3 ANS)

– **Inscription en troisième cycle.** Le candidat doit être titulaire du diplôme de deuxième cycle de l'École du Louvre ou d'un master d'histoire de l'art et d'archéologie (dans ce second cas, une entrée par équivalence doit être sollicitée).

– **Cursus et diplôme.** Le troisième cycle, consacré à la recherche, clôture le cursus complet des études. L'encadrement d'une thèse est assuré par un directeur de recherche ou conjointement par deux directeurs si l'élève est inscrit en doctorat dans une université ayant fait l'objet d'une convention de co-encadrement avec l'École du Louvre.

Le choix du sujet et du directeur de recherche doit être approuvé par la commission de validation de la recherche. Des séminaires d'histoire de l'art et muséologie, des journées d'étude, des séminaires intensifs en partenariat et des ateliers méthodologiques accompagnent les élèves dans leur recherche.

Le **diplôme de troisième cycle de l'École du Louvre** sanctionne ces trois années de recherche.

✚ **À noter :** un diplôme libre permet de réaliser une thèse selon des modalités plus souples que celles du modèle doctoral.

– **Partenariats.** Dans le cadre du troisième cycle, l'École du Louvre développe des partenariats de co-encadrement avec un grand nombre d'universités et établissements de recherche en France et à l'international.

CLASSE PRÉPARATOIRE AUX CONCOURS DE CONSERVATEUR DU PATRIMOINE (1 AN)

L'École du Louvre propose une classe préparatoire aux concours de conservateur du patrimoine (État, collectivités territoriales) organisé par l'Institut national du patrimoine. Cette classe préparatoire est accessible sous certaines conditions de diplômes et après entretien. Ses objectifs consistent moins à fournir des connaissances qu'à perfectionner le savoir-faire des candidats dans les différents types d'épreuves de ce concours.

● 51 École du Louvre

Palais du Louvre

Place du Carrousel

Porte Jaujard

75001 Paris

Tél. : 01 55 35 18 00

www.ecoledulouvre.fr

L'Institut national du patrimoine (Inp)

L'Institut national du patrimoine est un établissement d'enseignement supérieur du ministère de la Culture et de la Communication qui a pour missions :

- le recrutement par concours et la formation des conservateurs du patrimoine ;
- la formation de restaurateurs du patrimoine habilités à travailler sur les collections publiques. Chaque année, l'Inp accueille une cinquantaine d'élèves conservateurs et une vingtaine d'élèves restaurateurs.

L'Inp est membre de la Communauté d'universités et établissements Hautes études-Sorbonne-Arts et Métiers (ComUE HeSam). Avec près de 55 000 étudiants et 4 300 enseignants et chercheurs, HeSam constitue l'un des pôles de sciences humaines et sociales les plus importants d'Europe. Les élèves de l'Inp peuvent ainsi bénéficier de programmes pédagogiques et de programmes de recherche financés par la ComUE.

LE RECRUTEMENT ET LA FORMATION DES CONSERVATEURS DU PATRIMOINE

Les élèves conservateurs du patrimoine sont recrutés dans **cinq spécialités** : archéologie ; archives ; monuments historiques et inventaire ; musées ; patrimoine scientifique, technique et naturel.

– **Concours d'admission.** L'Inp organise les concours externes et internes de recrutement des conservateurs du patrimoine pour le compte de l'État, de la Ville de Paris et du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Les concours externes sont ouverts aux ressortissants européens et sont accessibles, sans condition d'âge, aux titulaires d'une licence ou d'un titre équivalent. Les concours internes sont accessibles aux agents publics pouvant justifier d'au moins quatre années de service.

– **Calendrier.** Les inscriptions ont lieu en avril de chaque année, les épreuves écrites se déroulent fin août, les épreuves orales en novembre. La rentrée des élèves s'effectue en janvier de l'année suivante. Les élèves admis ont le **statut d'élèves fonctionnaires** et sont rémunérés.

– **La classe préparatoire intégrée.** Pour favoriser la diversité dans le recrutement, l'Inp a créé une classe préparatoire intégrée (CPI) aux concours externes. Les élèves de la CPI, sélectionnés sur critères académiques et sociaux, préparent les concours en recevant un soutien pédagogique renforcé et un appui financier.

La CPI bénéficie du partenariat de l'École du Louvre, de l'École nationale des chartes, de la Fondation Culture & Diversité et du Commissariat général à l'égalité des territoires.

– **La formation d'application (18 mois).**

La formation des élèves conservateurs fait alterner enseignements théoriques, séminaires pratiques et stages en milieu professionnel, en France et à l'étranger. Les enseignements abordent le patrimoine sous l'angle du droit, de l'économie, de la gestion, du management, de la communication, des aménagements de bâtiments, de la conservation-restauration, de la diffusion, des nouvelles technologies, etc. Les élèves sont également formés à la déontologie du métier de conservateur et aux valeurs du service public.

– **La formation d'étudiants et de professionnels étrangers.** L'Inp accueille des stagiaires internationaux qui peuvent suivre l'intégralité de cette formation de 18 mois et recevoir le **diplôme international d'études en conservation du patrimoine**, ou bien bénéficier d'une formation personnalisée (environ 2 mois) intégrant séminaires et stages.

LA FORMATION DE RESTAURATEUR DU PATRIMOINE

La formation de restaurateur du patrimoine recouvre **sept spécialités** : arts du feu, arts graphiques et livre, arts textiles, mobilier, peinture, photographie et sculpture. Elle conduit au master de restaurateur du patrimoine qui confère l'habilitation à intervenir sur les collections des musées de France.

– **Concours d'admission.** Il est ouvert aux candidats français et étrangers âgés de moins de 30 ans, titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent. Une procédure d'admission directe en deuxième, troisième ou quatrième année existe également.

– **Calendrier.** Les inscriptions sont ouvertes en décembre et janvier, les épreuves d'admissibilité se déroulent en février, les épreuves d'admission en avril. Les élèves admis ont un **statut d'étudiant**.

– **Égalité des chances.** Grâce au soutien de la Fondation Culture & Diversité, un programme «Égalité des chances» vise à accompagner des étudiants en diplôme de métiers d'art issus de milieux défavorisés dans la préparation au concours d'admission à l'Inp.

– **Cursus et diplôme (5 ans).** La formation conduit au **master de restaurateur du patrimoine**. Elle fait alterner enseignements de tronc commun, enseignements spécifiques à chaque spécialité et deux longues périodes de stage en milieu professionnel. Les élèves participent également à des chantiers-école de conservation préventive et de restauration en France et à l'étranger.

– **La validation des acquis de l'expérience (VAE).** Le diplôme de restaurateur du patrimoine peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience. Une procédure de valorisation des acquis de l'expérience est ouverte aux professionnels pouvant justifier d'au moins cinq années d'expérience en conservation-restauration du patrimoine.

– **La formation d'étudiants et de professionnels étrangers.** Le département des restaurateurs de l'Inp accueille des stagiaires internationaux pour des formations personnalisées d'environ deux mois. Les étudiants d'autres formations européennes de restauration peuvent bénéficier pour ces stages du programme d'échanges Erasmus. À l'issue de la formation, l'Inp délivre une attestation de stage.

L'INP, C'EST AUSSI

- Un organisme de formation continue des professionnels du patrimoine
- Un lieu de diffusion culturelle et scientifique (conférences, colloques, éditions...)
- Des actions de formation et de conseil à l'international

● **52 Institut national du patrimoine**
 Direction, Secrétariat général,
 Département des conservateurs du patrimoine
 2, rue Vivienne
 75002 Paris
 Tél. : 01 44 41 16 41
 Département des restaurateurs
 124, rue Henri-Barbusse
 93300 Aubervilliers
 Tél. : 01 49 46 57 00
www.inp.fr

Calendrier de sélection des élèves conservateurs du patrimoine

Niveau requis pour s'inscrire au concours : licence

avril Inscription au concours	août Épreuve écrite	novembre Épreuve orale	janvier Rentrée
---	-------------------------------	----------------------------------	---------------------------

Calendrier de sélection des élèves restaurateurs du patrimoine

Niveau requis pour s'inscrire au concours : bac

décembre-janvier Inscription au concours	février Admissibilité	avril Admission	septembre Rentrée
--	---------------------------------	---------------------------	-----------------------------

Les métiers de l'archéologie

L'archéologie s'attache à reconstituer l'histoire de l'humanité, des origines à nos jours, à partir des vestiges matériels qui en ont subsisté. Elle est fondée sur l'étude des objets et des traces laissés dans le sol par les différentes occupations humaines. L'étude des vestiges permet d'appréhender un savoir-faire, une organisation sociale et économique. La connaissance du milieu – naturel, historique et technique – dans lequel ces sociétés ont évolué, mène à les comprendre.

Un travail d'équipe. L'archéologie appelle la collaboration de nombreuses disciplines scientifiques, complémentaires les unes des autres. L'archéologie est un travail d'équipe, à la fois sur le terrain lors de la fouille, et lors de l'étude des vestiges découverts.

Un métier scientifique et de terrain. Les archéologues d'aujourd'hui sont des scientifiques et des spécialistes qui doivent apprendre à lire les indices du passé et leur contexte. Une formation théorique et pratique solide, longue et spécialisée, est donc nécessaire. Celle-ci est dispensée par certains établissements et par des universités. Cependant, elle ne peut se concevoir sans un apprentissage sur le terrain.

Des statuts variés. Les archéologues peuvent être employés par l'État ou les collectivités territoriales. Ils sont alors fonctionnaires et sont recrutés par voie de concours. Des archéologues professionnels et des restaurateurs travaillent aussi au sein de structures de droit privé : associations, SARL...

Cadres scientifiques de la fonction publique, les conservateurs du patrimoine (spécialité archéologie) exercent des responsabilités scientifiques, administratives et techniques visant à l'étude, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine. Les conservateurs qui appartiennent à la fonction publique d'État exercent au ministère de la Culture et de la Communication, soit en administration centrale soit dans les directions régionales des affaires culturelles (services régionaux de l'archéologie) ou encore dans les musées nationaux. Les conservateurs territoriaux, quant à eux, exercent leur profession en collectivités locales départementales ou municipales (musées, services culturels, conservations du patrimoine...). Ils sont parfois secondés par les **attachés territoriaux de conservation du patrimoine**.

Les conservateurs sont recrutés par un concours organisé par l'Institut national du patrimoine, qui assure la formation des élèves fonctionnaires. Les attachés territoriaux sont également recrutés par un concours du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Le ministère de la Culture et de la Communication emploie aussi, dans le domaine de l'archéologie, des **techniciens de recherche** (niveau Baccalauréat), des **assistants ingénieurs** (DUT, BTS), des **ingénieurs d'étude** (diplôme de 2^e ou 3^e cycle) et des ingénieurs de recherche (diplôme de 3^e cycle). Ces personnels sont recrutés par voie de concours. Les postes sont ouverts sans limite d'âge et aux étrangers quelle que soit leur nationalité. (► p. 27)

DE NOMBREUSES SPÉCIALITÉS

L'anthropologue étudie les restes humains. L'anthropologie physique apporte des réponses sur la physiologie des groupes humains ; elle contribue aussi à l'interprétation des gisements funéraires (rites) et à la connaissance des populations passées.

L'archéozoologue s'intéresse aux restes fossilisés des animaux. Ceux-ci apportent de nombreuses réponses sur l'alimentation des sociétés et sur leur organisation économique : stratégies de chasse, domestication et élevage, goûts alimentaires. Cette spécialité contribue à parfaire les connaissances sur la fonction des outils, des armes et des parures en matière osseuse (technologie osseuse).

Pour se spécialiser en archéozoologie, comme en anthropologie, il faut acquérir de solides connaissances naturalistes, notamment en anatomie.

Le lithicien et le céramologue peuvent, par l'étude des artefacts, estimer de manière large la chronologie du site et dans certains cas ainsi définir la « culture » à laquelle se rattachait le groupe humain. Ils pourront confronter leurs résultats et en évaluer la cohérence. Le lithicien étudie l'outillage en pierre, les techniques et la gestuelle employées pour sa conception. Le céramologue, par l'analyse des décors et des techniques de fabrication des poteries découvertes sur le site, peut en déduire les fonctions

(culinaires, de stockage...). Maîtrisant le corpus des poteries de cette période, il peut comparer ce site avec d'autres fouilles ou d'autres cultures.

Le céramologue peut aussi travailler avec le géologue qui détermine la provenance des argiles employées.

Le **palynologue**, à partir des pollens, ou le **carpologue** par les semences fossiles, s'attachent à reconstituer le couvert végétal ancien et donc, indirectement, le climat. Cela permet aussi d'éclairer des aspects de la vie quotidienne passée comme l'alimentation végétale et certaines pratiques agricoles. L'**anthracologue** intervient quant à lui pour identifier les charbons de bois issus des foyers et définir les espèces d'arbres présentes aux alentours du site.

Cette pluridisciplinarité est la seule à même de permettre l'étude des groupes humains. Elle est donc indispensable, autant avant et pendant la fouille que lors des études postérieures.

Quelle que soit l'orientation professionnelle initiale, les scientifiques peuvent travailler ensemble dans le cadre d'une **unité mixte de recherche** (UMR) dont la thématique recoupe leur champ de compétence. Il existe actuellement une trentaine d'UMR en archéologie. Le ministère de la Culture et de la Communication est partenaire de la plupart d'entre elles.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les opérations archéologiques nécessitent une autorisation du ministre chargé de la culture.

On distingue deux types d'investigations archéologiques : l'archéologie préventive et l'archéologie programmée.

L'UNIVERSITÉ

Toutes les sections du Baccalauréat permettent de faire des études en archéologie. Si l'archéologie est une discipline des **sciences humaines**, les **matières scientifiques** sont aussi essentielles pour tous les archéologues et plus particulièrement dans le cas d'une spécialisation dans des domaines tels que la datation, la paléoclimatologie, la restauration... Une bonne maîtrise des **langues étrangères** est nécessaire pour accéder aux diverses publications scientifiques et participer à l'évolution internationale de la discipline. Plusieurs universités en France offrent un cursus complet **Licence-Master-Doctorat** (LMD).

Les diplômes sont répertoriés par domaines (sciences humaines et sociales, arts, histoire...). Dans certaines universités, l'archéologie peut être enseignée comme une branche de l'histoire, de l'histoire de l'art ou de l'ethnologie, souvent sous l'intitulé « parcours archéologie ».

Quelle que soit la spécialité, il est possible de suivre un **double cursus universitaire** dans un autre domaine que l'archéologie. L'apport des autres sciences humaines (histoire, géographie, philosophie, ethnologie, sociologie...) est essentiel dans la formation de l'archéologue, de même que l'apport des sciences de la nature. Celles-ci conviennent plus particulièrement à l'archéozoologue. Le géologue aura suivi un cursus de « sciences de la terre » ou de géographie, parallèlement à ses études de préhistoire. Un spécialiste des datations aura tout intérêt à posséder une formation en sciences physiques.

Le cas particulier de la fouille archéologique sous les eaux, en milieu subaquatique ou sous-marin est l'objet de quelques formations spécifiques.

+ Conseil

Toutes les spécialités et périodes n'étant pas enseignées dans toutes les universités, il est important de **définir ses préférences au cours des deux premières années de la licence**. Certains cursus ne commencent qu'en 3^e année.

Il est préférable de poursuivre les études supérieures le plus loin possible, et d'effectuer un cursus complet, c'est-à-dire jusqu'au **doctorat d'archéologie**, sans négliger la **pratique du terrain**.

L'ÉCOLE DU LOUVRE

L'École du Louvre dispense un enseignement d'histoire de l'art et des civilisations à travers l'étude de leurs témoignages matériels, sanctionné par un diplôme de premier cycle. La spécialisation s'effectue dès la 1^{re} année, parallèlement à un enseignement général. La première année du 2^e cycle conduit au diplôme de muséologie. Un système d'équivalence est possible avec les universités françaises. L'école prépare aussi au concours de recrutement des conservateurs du patrimoine organisé par l'Institut national du patrimoine. (► p. 20)

L'INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE

L'Institut national du patrimoine (Inp) recrute au niveau bac + 3, sur concours, des élèves conservateurs du patrimoine et conservateurs territoriaux du patrimoine. Les spécialistes en archéologie choisissent l'option archéologie, ou parfois l'option musées. L'Inp forme aussi les restaurateurs qui interviennent sur les objets d'art et sur les vestiges ayant une valeur patrimoniale. Le cursus conduit au master de restaurateur du patrimoine. (► p. 21)

LES GRANDS ÉTABLISSEMENTS

En cours de carrière professionnelle, il est possible d'être accepté comme étudiant à l'**École pratique des hautes études** (EPHE – www.ephe.fr) et à l'**École des hautes études en sciences sociales** (EHESS – www.ehess.fr) pour participer à des séminaires et produire un mémoire. La sélection se fait sur dossier (il n'est donc pas nécessaire d'être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur) et sans limite d'âge. Les diplômes acquis sont propres à ces deux écoles, mais permettent d'entrer par équivalence en master 2 à l'université. Ces deux établissements dépendent du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le **Muséum national d'histoire naturelle**, placé sous la tutelle conjointe du ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministère chargé de l'environnement, prépare à des diplômes de 2^e et 3^e cycles dans le domaine de la préhistoire notamment.

FORMATION PRATIQUE : LES CHANTIERS DE FOUILLE OUVERTS AUX BÉNÉVOLES

La fouille est l'acte principal de l'archéologie. Elle constitue un complément essentiel à la formation théorique. **Commencer à fouiller le plus tôt possible est donc indispensable.**

De nombreux chantiers de fouilles accueillent des bénévoles. Le futur étudiant pourra ainsi se rendre compte de ce que représente le travail de terrain. Passionnant, il peut paraître ingrat car laborieux et minutieux, pour des résultats parfois très partiels. Il est physiquement éprouvant. Le fouilleur doit aussi pouvoir s'intégrer à une équipe, à des conditions de vie parfois précaires et à des horaires de travail lourds dans des conditions climatiques fluctuantes.

Il est conseillé de varier ses expériences de terrain, sur des sites de diverses périodes, afin de choisir au mieux sa spécialisation.

En outre, les chantiers facilitent les rencontres avec les archéologues professionnels, responsables scientifiques d'opérations.

Liste des chantiers ouverts aux bénévoles sur le site internet du ministère de la Culture et de la Communication :

www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Archeologie/Sur-le-terrain/Chantiers-de-benevoles

+

Le site internet du ministère de la Culture et de la Communication :

www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Archeologie

Voir notamment la rubrique « Ressources » Fiches pratiques & brochures où sont disponibles des brochures présentant l'archéologie (par exemple L'Archéologie en questions) ainsi que des fiches détaillées sur les métiers, les formations, les diplômes, etc.

La collection multimédia Grands sites archéologiques :

www.grands-sites-archeologiques.culture.fr

Le site internet de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) :

www.inrap.fr

Voir notamment les vidéos et les articles sur les fouilles préventives.

OÙ S'INFORMER

Ministère de la Culture et de la Communication

Direction générale des patrimoines

Service du patrimoine

Sous-direction de l'archéologie

182, rue Saint-Honoré

75033 Paris Cedex 01

Tél. : 01 40 15 77 31

Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap)

121, rue d'Alésia

75014 Paris

Tél. : 01 40 08 80 00

www.inrap.fr

Les métiers des archives

Le métier d'archiviste s'appuie sur un cadre législatif et réglementaire qui prévoit la collecte, la conservation et la communication des archives, à titre de preuve ou à titre de témoignage pour l'histoire (tous documents, quelle que soit leur date, sur tous supports – du parchemin au numérique –, qui sont produits ou reçus dans le cadre des activités et missions d'un organisme). Les archives produites dans le cadre d'une mission de service public sont des archives publiques et sont, à ce titre, inaliénables et imprescriptibles.

Un métier de l'information. La méthodologie et les pratiques archivistiques relèvent des mêmes missions fondamentales que les autres métiers de l'information, tout en conservant un certain nombre de spécificités liées notamment aux conditions de production, d'évaluation et de collecte des archives ainsi qu'à leur volumétrie. Les convergences des pratiques entre ces métiers se sont renforcées avec les évolutions technologiques pour ce qui concerne les modalités de conservation sécurisée des objets numériques.

Des statuts variés. Les archivistes exercent leur métier dans la fonction publique d'État ou territoriale, mais également dans le privé, comme archivistes d'entreprises. Les archivistes du secteur public des archives forment un réseau animé et piloté par le Service interministériel des archives de France (SIAF) : missions d'archives dans les grands départements ministériels, archives nationales, archives départementales, archives communales et de groupements de collectivités, archives régionales, archives des grands opérateurs de l'État. Les archivistes du public et du privé se rassemblent via leur association professionnelle, l'Association des archivistes français.

www.archivistes.org

Dans la fonction publique de l'état. Le responsable du service d'archives, qu'il s'agisse du responsable d'une mission des archives de France dans un département ministériel, d'un directeur des archives départementales ou de son adjoint, ou encore d'un cadre des archives nationales, est un **conservateur du patrimoine, spécialité archives**, en général diplômé de l'École nationale des chartes (diplôme d'archiviste-paléographe) et qui a passé le concours de l'Institut national du patrimoine. Son rôle est d'animer la politique du service, en gérant une équipe aux compétences

très variées, tout en assumant des activités de relations publiques avec les partenaires extérieurs. Il a à la fois un rôle scientifique (coordonner la politique de collecte, de tri des archives, d'élaboration des outils d'accès aux archives, de valorisation des fonds), administratif (gestionnaire d'équipe) et culturel (médiation). Il coordonne des corps de métiers différents occupant une place bien identifiée au sein de l'équipe.

Les personnels de documentation – chargés d'études documentaires et secrétaires de documentation, recrutés par voie de concours – s'occupent, selon les cas, de collecte, de classement et d'inventaire des fonds ou de médiation culturelle.

Les tâches d'accueil du public, de rangement, communication et réintégration de documents sont confiées aux **personnels de la filière accueil, surveillance et magasinage** : ingénieur des services culturels et technicien des services culturels, adjoint technique de surveillance et magasinage.

Exercent aussi des **ouvriers professionnels, des maîtres ouvriers et des personnels des métiers d'art** de diverses spécialités : photographie, microfilmage et numérisation de documents, reliure de documents anciens et contemporains, dorure sur cuir, moulage de sceaux, restauration spécialisée de collections anciennes et sceaux originaux. Deux corps regroupent des personnels de différents services relevant du ministère de la Culture et de la Communication dont la vocation commune est de restaurer, de préserver et de mettre en valeur des œuvres d'art : les chefs de travaux d'art et les techniciens d'art. Quant aux **restaurateurs**, ils sont issus de l'Institut national du patrimoine (► p. 21) ou de formations universitaires (université Paris 1 Panthéon-Sorbonne).

Dans la fonction publique territoriale. Dans les services départementaux, communaux et régionaux d'archives, à côté des filières administrative et technique, on trouve une filière culturelle territoriale comprenant :

- les agents de catégorie A : conservateurs territoriaux du patrimoine ; attachés territoriaux de conservation du patrimoine ;
- les agents de catégorie B : assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine ; assistants territoriaux de conservation du patrimoine ; inspecteurs territoriaux de surveillance et de magasinage du patrimoine ;
- les agents de catégorie C : agents territoriaux qualifiés du patrimoine ; agents territoriaux du patrimoine.

LES ÉVOLUTIONS DES MÉTIERS DES ARCHIVES

- Rapidité et complexité des réformes administratives qui modifient profondément les modes de production (déconcentration, décentralisation, réforme territoriale).
- Développement de l'administration électronique avec l'extension de la dématérialisation des processus administratifs et la production à la fois d'archives nativement numériques et la numérisation d'archives initialement sur support papier.

- Place stratégique des archives dans la société de l'information avec la mise en ligne massive de fonds patrimoniaux numérisés et d'instruments de recherche (inventaires) numériques.
- Développement de pratiques collaboratives et de l'interactivité, des réseaux sociaux.
- Rôle croissant des archives dans un contexte de judiciarisation de la société et dans les débats entre droit à l'oubli et sécurisation des données à caractère personnel.



www.archivesdefrance.culture.gouv.fr

LES FORMATIONS UNIVERSITAIRES SPÉCIALITÉ ARCHIVES

Les étudiants formés par les universités sont destinés à occuper des postes de responsabilité ou d'encadrement intermédiaire de services d'archives dans le secteur public ou privé.

Les formations proposées vont **du niveau licence au niveau doctorat** et sont dispensées dans les universités suivantes :

– **Aix-Marseille** : master « Métiers des archives et des bibliothèques. Médiation de l'histoire et humanités numériques ».

– **Amiens** (université Picardie Jules-Verne) : master professionnel « Métiers des archives et technologies appliquées »

– **Angers** : licence professionnelle « Traitement et gestion des archives et des bibliothèques » ; master spécialité « Histoire et métiers des archives et des bibliothèques » parcours archives ; doctorat concernant la recherche en histoire des archives, en archivistique ou en gestion des documents d'activité.

– **Dijon** (université de Bourgogne) : master professionnel « Archives du XX^e et XXI^e siècles européens ».

– **Lille** : master « parcours Archivistique et monde du travail » tourné vers la valorisation patrimoniale des institutions et des entreprises.

– **Lyon III** : master Archives qui comprend aussi une formation à la recherche historique en archives

– **Mulhouse** : master MECADOC avec la spécialité « Archivistique et muséologie ».

– **Paris 8** : master Archives, en lien avec les Archives nationales.

– **Paris 13** : master « parcours Archives, bibliothèque et patrimoine numériques » orienté vers la numérisation des archives (conservation, mise en ligne et en valeur)

– **Toulouse-Le Mirail** : master « Archives et images » sur le traitement de l'image.

– **Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines** : master parcours « Gestion de l'archivage ».

Il existe aussi des **diplômes universitaires (DU)**, ouverts également à des professionnels déjà en poste (université d'Angers, de Poitiers).

Aux côtés de ces formations centrées sur les métiers des archives, il existe d'autres formations où les enseignements proprement « archives » sont moins importants. Citons quelques exemples de master :

– à l'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, master « Patrimoine et archives historiques »,

– à l'université Paris Est-Créteil-Val-de-Marne, master « Conservation et documentation de l'image et du son »,

– à Montauban (université Toulouse-Jean-Jaurès), master « Ingénierie du document électronique ».

DEVENIR CONSERVATEUR DU PATRIMOINE, SPÉCIALITÉ ARCHIVES

L'Institut national du patrimoine (Paris) assure le recrutement par concours et la formation des conservateurs du patrimoine de toutes les spécialités (► p. 21).

La meilleure préparation pour ce concours dans la spécialité « archives » est offerte par l'**École nationale des chartes** (Paris) qui forme, durant une scolarité spécialisée de près de **4 ans**, des personnels scientifiques qui seront responsables de la gestion du patrimoine documentaire et artistique. Les élèves, fonctionnaires stagiaires, doivent soutenir une thèse d'établissement qui leur permettra d'obtenir le **diplôme d'archiviste paléographe**. L'admission à l'École nationale des Chartes se fait sur **concours au niveau bac + 2**. L'École nationale des chartes propose aussi :

– un **master « Technologies numériques appliquées à l'histoire »** (mention « Humanités numériques ») qui est construit autour des enjeux scientifiques du traitement des sources (objets, textes, images) par les technologies numériques, au service de l'histoire et du patrimoine ;

– un **dispositif doctoral** particulier en lien avec l'École pratique des hautes études et l'université Paris Sorbonne.

École nationale des chartes

65, rue de Richelieu
75002 Paris
Tél. : 01 55 42 75 00
www.enc-sorbonne.fr

Institut national du patrimoine

2, rue Vivienne
75002 Paris
Tél. : 01 44 41 16 41
www.inp.fr

+

Sont disponibles sur le site internet du Service interministériel des archives de France :

- une carte interactive des formations universitaires « archives » et la liste des formations par niveau,

- un référentiel des métiers d'archives,

- un catalogue des formations continues.

www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/archives-publiques/formations

OÙ S'INFORMER

Ministère de la Culture et de la Communication

Direction générale des patrimoines
Département de la formation scientifique
et technique

56, rue des Francs-Bourgeois
75141 Paris Cedex 03
Tél. : 01 40 27 67 23

les métiers des monuments historiques

Les monuments historiques sont des immeubles et des objets mobiliers protégés pour leur intérêt du point de vue de l'histoire, de l'art, de la science ou de la technique. Les métiers des monuments historiques concourent à la **mission de service public de protection, conservation, surveillance et mise en valeur des monuments historiques** dont la responsabilité incombe au ministère de la Culture et de la Communication. Outre des personnels administratifs, ces métiers comprennent notamment des personnels de conservation, des architectes, des personnels de documentation, des personnels techniques, des maîtres d'œuvre et des experts.

Des lieux d'exercice dans tout le pays. Ces métiers sont exercés en administration centrale, à Paris, et au niveau régional et départemental, dans les directions régionales des affaires culturelles (conservations régionales des monuments historiques et unités départementales de l'architecture et du patrimoine). Ces échelons de « terrain » mettent en œuvre les actions de protection, de conservation et de surveillance des immeubles et des objets mobiliers protégés au titre de la législation sur les monuments historiques. Ces métiers sont également exercés dans des établissements publics dépendant du ministère de la Culture, chargés de la conservation et de la mise en valeur de monuments de l'État : Centre des monuments nationaux, châteaux et domaines nationaux de Versailles et Marly, de Chambord ou de Fontainebleau...

Très présents sur le terrain au plus près des monuments historiques, de leurs propriétaires et de leurs usagers, les professionnels des monuments historiques ont des missions aussi riches et diversifiées que peut l'être le patrimoine monumental ou mobilier.

LES MÉTIERS DE LA CONSERVATION

Les **conservateurs des monuments historiques, sont des conservateurs du patrimoine** qui concourent à toutes les actions de protection et de conservation conduites par la conservation régionale des monuments historiques : ils émettent un avis sur les dossiers de demande de protection des immeubles. Ils interviennent en tant qu'historien d'art, sur les études et projets de restauration des monuments historiques et suivent leur réalisation. Ils animent le réseau des conservateurs départementaux des antiquités et objets d'art. Ils assurent ou participent à la conduite des travaux de restauration du patrimoine mobilier. Ils réalisent des recherches et des publications sur le patrimoine monumental et mobilier.

LES MÉTIERS DE L'ARCHITECTURE

L'État et les collectivités territoriales confient à des architectes les travaux de restauration des immeubles classés.

Les **architectes et urbanistes de l'État (AUE)** occupent des fonctions de direction, de conseil, d'encadrement, de contrôle et d'expertise dans les services du ministère de la Culture. Certains sont nommés architectes des bâtiments de France dans les unités départementales de l'architecture et du patrimoine. À ce titre il peut être conservateur des monuments historiques de l'État et diriger les travaux de réparation des immeubles.

Il donne son expertise sur les dossiers de demande de protection des immeubles au titre des Monuments historiques. Il contribue à l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'État par sa connaissance de l'état sanitaire des immeubles protégés : il donne son avis sur les projets d'étude et de restauration et sur les travaux d'entretien. Il doit également se prononcer sur l'impact des travaux aux abords des monuments historiques et leur compatibilité avec les différentes servitudes d'urbanisme. (► p. 16)

Les **architectes du patrimoine** sont spécialisés dans la conservation et la restauration du patrimoine architectural, urbain et paysager, en vue de sa mise en valeur. Ils exercent des missions de maîtrise d'œuvre sur des chantiers de restauration et de création en milieu ancien ; ils peuvent être également chargés d'études urbaines en milieu patrimonial. Ils exercent dans le secteur privé, dans les administrations d'État ou la fonction publique territoriale, au sein desquelles la connaissance du patrimoine et la maîtrise des opérations sur l'existant deviennent chaque jour plus nécessaires pour réussir l'aménagement des territoires.

Les **architectes en chef des monuments historiques** ont un double statut. En qualité de fonctionnaires de l'État, ils ont pour missions de protéger, conserver et faire connaître le patrimoine architectural de la France. Ils sont chargés de la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration sur les immeubles classés monuments historiques appartenant à l'État. Ils peuvent également réaliser des études, des expertises, et participer à des programmes de recherche. Par ailleurs, ils ont le droit d'avoir une activité privée et donc d'exercer à titre libéral, avec une expertise particulière pour les interventions sur le patrimoine. (► p. 16)

LES MÉTIERS DE LA DOCUMENTATION

Le personnel de documentation (chargés d'études documentaires, secrétaires de documentation), recense et étudie les immeubles à protéger, élabore les dossiers de protection à soumettre à l'avis des commissions régionales et de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture. Il organise la documentation scientifique et technique (en vue de la mise à disposition du public) et participe à la vérification périodique de l'état sanitaire des monuments historiques. Ils sont associés au contrôle scientifique et technique, en raison des connaissances qu'ils peuvent apporter sur les monuments.

LES MÉTIERS « TECHNIQUES »

Les personnels techniques (ingénieurs des services culturels et du patrimoine, catégorie A ; techniciens des services culturels et des bâtiments de France spécialité « bâtiments de France », catégorie B) instruisent les dossiers de réparation et de restauration des monuments historiques ainsi que les dossiers d'urbanisme. Ils exercent leurs fonctions principalement dans les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) ou dans les établissements publics maîtres d'ouvrage du ministère de la Culture.

Leur connaissance technique leur permet aussi de donner un avis sur les études et les projets concernant les monuments historiques n'appartenant pas à l'État. Ils peuvent être désignés comme agents habilités à contrôler le déroulement du chantier.

CONSERVATEURS DES MONUMENTS HISTORIQUES OU CHARGÉS DE PROTECTION

Les formations les plus courantes sont celles des **masters** délivrés en histoire de l'art par les universités ou l'**École du Louvre** (► p. 20). Les doubles cursus sont courants : histoire, droit, économie, sciences politiques ou master professionnels (gestion du patrimoine culturel...)

ARCHITECTES

Ils sont formés initialement dans les écoles nationales supérieures d'architecture. (► p. 12) Les architectes du patrimoine sont détenteurs du **diplôme de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA)**. Le DSA délivré par l'**École de Chaillot** est une formation post-master, ouverte aux détenteurs du diplôme d'État d'architecte (DEA), qui souhaitent se spécialiser dans la conservation et la restauration du patrimoine architectural, urbain et paysager.

INGÉNIEURS DES SERVICES CULTURELS ET DU PATRIMOINE TECHNICIENS DES SERVICES CULTURELS ET DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Aucune formation type n'est obligatoire mais les épreuves des concours respectifs rendent nécessaires des connaissances en droit, en architecture, en structure du bâti, en histoire et en restauration.

concours pour exercer un métier du patrimoine dans la fonction publique

CONSERVATEUR DU PATRIMOINE

Spécialités : archéologie, archives, monuments historiques-inventaire, musées, patrimoine scientifique, technique et naturel
Cadre d'emploi de la fonction publique d'État, territoriale et de la Ville de Paris

Niveau minimum requis bac + 3

Concours organisé par l'Institut national du patrimoine (► p. 21), suivi d'une formation professionnelle de 18 mois

Les conservateurs du patrimoine exercent des responsabilités scientifiques et techniques visant à étudier, classer, conserver, entretenir, enrichir, mettre en valeur et faire connaître des fonds, des œuvres d'art et d'architecture in situ et des collections patrimoniales. Ils concourent à l'application des textes législatifs ou réglementaires relatifs au patrimoine. Ils peuvent être responsables d'un établissement.

+

www.inp.fr/Formation-initiale-et-continue/Formation-des-conservateurs/Concours-de-recrutement

Fonction publique de l'État

INGÉNIEUR DES SERVICES CULTURELS ET DU PATRIMOINE

Spécialités : patrimoine, services culturels

Niveau minimum requis bac + 3

TECHNICIEN DES SERVICES CULTURELS ET DES BÂTIMENTS DE FRANCE

Niveau minimum requis Bac

Concours organisés par le ministère de la Culture et de la Communication

Les ingénieurs des services culturels et du patrimoine conçoivent et mettent en œuvre l'accueil et la sécurité dans les établissements culturels. Ils peuvent exercer des missions de conseil et d'études pour l'application de la législation. Ils peuvent aussi mettre en œuvre des actions culturelles et éducatives.

Les techniciens des services culturels et du patrimoine ont pour mission de veiller à la sécurité des bâtiments, ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du service. Ils encadrent les équipes de surveillance et de magasinage. Ils gèrent les conditions d'accueil du public.

CHARGÉ D'ÉTUDES DOCUMENTAIRES

Spécialités : archives, documentation, régie des œuvres

Niveau minimum requis bac + 3

SECRÉTAIRES DE DOCUMENTATION

Niveau minimum requis Bac

Concours organisés par le ministère de la Culture et de la Communication

Les chargés d'études documentaires et les secrétaires de documentation exercent dans les musées nationaux, les services d'archives nationales et territoriales, les directions régionales des affaires culturelles, les services régionaux de l'inventaire du patrimoine culturel, les services à compétence nationale et en administration centrale. Ils participent à la gestion des nouveaux supports de communication, des bases documentaires et des ressources électroniques, au traitement des fonds, aux relations avec le public, à l'action culturelle et éducative.

INGÉNIEUR DE RECHERCHE

Niveau requis bac + 8

INGÉNIEUR D'ÉTUDES

Niveau minimum requis bac + 3

ASSISTANT INGÉNIEUR

Niveau minimum requis bac + 2

TECHNICIEN DE RECHERCHE

Niveau minimum requis Bac

Concours organisés par le ministère de la Culture et de la Communication

Les personnels de recherche du ministère de la Culture et de la Communication exercent leurs missions dans les laboratoires de recherche du ministère de la Culture ou que le ministère soutient, dans les services de l'archéologie, ou dans les établissements publics du ministère.

AUTRES CADRES D'EMPLOIS

Des concours de **chef de travaux d'art** et de **techniciens d'art** sont également organisés par le ministère de la Culture et de la Communication, deux professions qui peuvent être exercées dans des services patrimoniaux.

+

· Les concours : www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels

· Les métiers : www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Metiers-du-Ministere

Fonction publique territoriale

ATTACHÉ TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

Niveau minimum requis bac + 3

Concours organisé par les Centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Les attachés territoriaux de conservation du patrimoine participent à la constitution, l'organisation, la conservation, l'enrichissement, l'évaluation et la valorisation du patrimoine d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public. Ils contribuent à faire connaître ce patrimoine.

Ils exercent leurs missions dans des domaines très divers (musées, monuments, archives, services d'archéologie, services régionaux de l'inventaire du patrimoine culturel, conservations départementales du patrimoine...) et peuvent être responsables d'établissements ou de services.

ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHÈQUES

Niveau minimum requis bac + 2

Concours organisé par les Centres de gestion de la fonction publique territoriale

Ces professionnels exercent sous l'autorité d'un supérieur hiérarchique des responsabilités techniques de haut niveau. Ils ont des responsabilités particulières dans le traitement, la mise en valeur, la conservation et la médiation des collections, la recherche documentaire.

+

· Les concours de la fonction publique territoriale : www.concours-territoriaux.fr
concours.fncdg.com/default.Asp

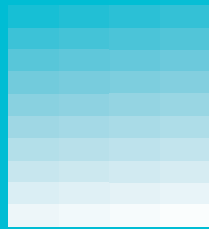
· Les métiers de la fonction publique territoriale : www.cnfpt.fr rubrique Évoluer > Répertoire des métiers > Services à la population > Établissements et services patrimoniaux

OÙ S'INFORMER

**Ministère de la Culture
et de la Communication**

Direction générale des patrimoines
Département de la formation scientifique
et technique

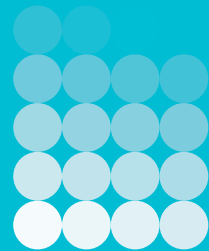
56, rue des Francs-Bourgeois
75141 Paris Cedex 03
Tél. : 01 40 27 67 23



44 écoles
supérieures d'art



admission
sur concours



11 100 étudiants



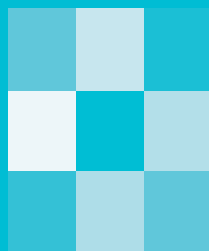
des enseignements
délivrés par des
professionnels
en activité



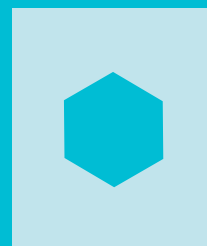
diplômes
aux grades
de licence
et de master



des formations
post-master,
des formations
doctorales en lien
avec les universités



des lieux de recherche
et de création



des stages à l'étranger



82 %
taux d'emploi à 3 années
du diplôme

arts plastiques

art, design, communication,
métiers d'art



© Villa Arson



Workshop affiches pour les 250 ans de l'EnsAD © Beryl Libault de la Chevasserie EnsAD2016



© ENSP

Les écoles supérieures d'art forment des artistes et des créateurs dans les champs de l'art, de la communication et du design. Ces concepteurs de haut niveau exercent leur activité dans des domaines qui peuvent aller de la création expérimentale à la construction d'objets et d'images ou à l'aménagement d'espaces publics (scénographie de théâtre, de musées, de places, de jardins...) ou d'espaces privés. L'acquisition progressive de connaissances techniques, pratiques et théoriques, la pluridisciplinarité et la transversalité, qui sont la marque des écoles d'art, donnent aux étudiants la possibilité de développer leurs recherches personnelles dans un cadre largement ouvert sur le monde.

DES DÉBOUCHÉS VARIÉS. Les jeunes diplômés exercent en tant que salariés ou indépendants, et, grâce à l'enseignement généraliste de haut niveau dispensé dans les écoles d'art, ils font souvent preuve d'une grande polyvalence. En phase avec l'époque contemporaine, ils choisissent une spécialisation mais restent ouverts à d'autres secteurs de la création et continuent à se former tout au long de leur vie. Ainsi, l'**option art** peut-elle permettre de devenir peintre, sculpteur, vidéaste, photographe, auteur de bande dessinée, etc. L'**option communication** est souvent choisie par de futurs artistes particulièrement intéressés par les nouveaux outils, l'installation et le multimédia. Elle accueille aussi les futurs designers graphiques, généralistes susceptibles de concevoir des outils de communication pour des institutions privées ou publiques, culturelles ou commerciales (affiches, logos, signalétique), d'intervenir dans l'édition sous toutes ses formes (livres, journaux, maquettes, illustration, typographie, direction artistique) et dans le champ du design interactif comme concepteur multimédia ou web designer (sites internet, jeux vidéo).

Les **options design** tendent de plus en plus à préciser leur domaine de spécialisation par l'ajout d'une mention, permettant ainsi aux futurs étudiants de choisir une école en fonction de son orientation : design de produits, design d'espaces publics ou privés, design textile, design de vêtements, design sonore, design de services, design graphique/multimédia, etc.

Les écoles supérieures d'art conduisent aussi à d'autres activités professionnelles dans le domaine culturel auxquelles mènent également des formations dispensées par des universités ou d'autres écoles.

Il s'agit le plus souvent d'accompagnement des pratiques artistiques, tels les **métiers de l'exposition** : concepteur d'événements, commissaire d'exposition, régisseur (d'œuvres, image, lumière, son), scénographe, restaurateur d'œuvres d'art, galeriste, médiateur culturel, critique d'art, etc.

Les diplômés des écoles supérieures d'art exercent aussi les métiers de l'**enseignement** dans toutes les disciplines ressortissant aux études d'art.

*Les écoles
supérieures
d'art forment
des concepteurs
de haut niveau,
souvent
polyvalents,
dans un cadre
largement ouvert
sur le monde.*

les formations et les diplômes

L'enseignement supérieur des arts plastiques se caractérise par un réseau de 44 écoles, rassemblant des établissements nationaux et un grand nombre d'écoles relevant de la responsabilité des collectivités territoriales (75 % du réseau). L'ensemble des écoles d'art, territoriales et nationales, a fait l'objet d'une réforme afin d'être harmonisé avec le schéma européen Licence-Master-Doctorat (LMD). Les enseignements fonctionnent par semestre et sont sanctionnés par des crédits européens (ECTS, unités d'enseignement capitalisables et transférables), ce qui favorise la mobilité des étudiants d'arts plastiques vers d'autres établissements d'enseignement en France ou en Europe.

Les formations proposées, d'une durée de **5 années dans la plupart des écoles**, conduisent désormais à des diplômes qui confèrent le **grade de master**, qu'il s'agisse de diplômes spécifiques à certaines écoles ou du **diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP)**. Ces diplômes constituent une

reconnaissance de l'aptitude à conduire un projet artistique de manière autonome dans leur champ respectif ou dans des champs connexes. Ils sont inscrits au niveau I dans le Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

L'école d'art est avant tout un lieu de recherche et de création où la transmission des savoirs et des pratiques s'opère selon des modes d'appropriation diversifiés. La pédagogie fait alterner **travaux de groupe** et suivi de **projets individuels**. Le corps enseignant est composé de spécialistes des disciplines théoriques (histoire de l'art, philosophie, sciences humaines) et de praticiens de la création. La caractéristique de cet enseignement résulte de son **caractère professionnalisant** permettant des échanges permanents entre **la théorie et la pratique**. Les stages, y compris dans les écoles à l'étranger, sont fréquents.

L'admission dans ces écoles passe par des épreuves de sélection.

Les principaux diplômes nationaux d'arts plastiques

1 ^{er} CYCLE	2 ^e CYCLE	3 ^e CYCLE
Diplôme national d'art (DNA), grade de licence Diplôme national d'art plastique (DNAP), diplôme national d'arts et techniques (DNAT), délivrés jusqu'en 2017	• Diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP), grade de master	• Diplômes post-master • Diplômes supérieurs de recherche en art • Cycle doctoral en lien avec une université
• Diplômes d'écoles (ENSBA, ENSAD, ENSCI, ENSP Arles), grade de master		

La recherche

L'initiation à la recherche au sein des écoles supérieures en arts plastiques est une des caractéristiques majeures d'une pédagogie centrée sur l'élaboration du projet personnel de l'étudiant et la pratique de l'art. Cette initiation est aussi formellement présente dans le cursus, parfois dès le premier cycle de formation, par la mise en place d'**ateliers de recherche et de création (ARC)**, plateformes de recherche réunissant des enseignants, des artistes et des théoriciens, dans lesquelles s'intègrent des étudiants à partir de la 2^e année. Chaque école propose aujourd'hui un programme d'ARC sur une ou plusieurs années, qui parfois concerne plusieurs établissements d'une même région.

Avec la mise en place du LMD, l'activité de recherche est devenue une clef de voûte dynamique de l'enseignement supérieur artistique. Artistes, enseignants, chercheurs et doctorants sont aujourd'hui rassemblés dans des groupes de recherche, dont les champs déployés sont liés au projet pédagogique de l'établissement. Les étudiants sont associés à ces travaux, en fonction de leur niveau d'études et de leur intérêt pour la recherche. De nombreuses collaborations sont établies avec des laboratoires de recherche, des universités et des grandes écoles.

Au-delà des cinq années de formation menant au DNSEP valant grade de master, plusieurs établissements proposent des **diplômes d'école ou une formation post-diplôme** permettant, en un, deux ou trois ans, l'approfondissement d'un

positionnement artistique, l'élargissement d'une pratique ou le développement d'un projet de recherche. Parmi ces formations, dont le recrutement est international, s'inscrivent Le Pavillon, laboratoire de création du Palais de Tokyo ainsi que les formations offertes par les écoles supérieures d'art de la Villa Arson à Nice, du Fresnoy à Tourcoing, de Lyon, Angoulême-Poitiers, Annecy, Amiens, Nantes, Nancy, Reims, Saint-Étienne (design), Grenoble et Valence (design graphique)...

En outre, l'École nationale supérieure des arts décoratifs et l'École nationale supérieure des beaux-arts proposent, en collaboration avec l'École normale supérieure, une **formation doctorale en art et de création**: SACRe (Sciences, Arts, Création, Recherche), dans le cadre de la communauté d'universités et établissements Paris Sciences et Lettres (ComUE PSL). L'École nationale supérieure de la photographie, à Arles, et l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence offrent également des formations doctorales en collaboration avec l'université d'Aix-Marseille.

Le ministère de la Culture et de la Communication apporte son soutien à plusieurs unités de recherche en préfiguration : celle de l'École nationale supérieure de la photographie à Arles, de l'école supérieure des beaux-arts de Nantes, des écoles de Dijon, de Toulouse, l'unité HYPERLOCAL des écoles des Hauts de France (Tourcoing-Dunkerque, Valenciennes et Cambrai), l'unité PAMAL de l'école d'Avignon et, en design, celles de l'école d'art et de design de Saint-Étienne et de l'École nationale supérieure de création industrielle.

École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)

Fondée en 1766, l'École nationale supérieure des arts décoratifs couvre tous les champs de la création (art, design, média). La formation se déroule en cinq ans, avec **une spécialisation au choix** : architecture intérieure, art espace, cinéma d'animation, design graphique, design objet, design textile et matière, design vêtement, image imprimée, photo vidéo, scénographie. Toutes les formations sont assurées par des professionnels en activité. L'ENSAD est membre de la ComUE Paris Sciences et Lettres (PSL).

À l'occasion de son 250^e anniversaire, l'ENSAD organise en 2016-2017, avec les étudiants de l'école (actuels et anciens), des expositions (Œuvres dans le métro, Art au Palais de Tokyo) ainsi que des rencontres internationales, autour des notions « art d'utilité publique » et « utopies pédagogiques ». Ces manifestations mettent en valeur les partenariats de l'ENSAD (chaires « Innovation et savoir-faire » avec la fondation Bettencourt Schueller, et « Éco-conception » avec Nespresso) ainsi que des projets pédagogiques d'envergure :

- année de préfiguration de la Grande école de mode et matière - Fashion School by PSL, future école fruit d'un partenariat entre l'ENSAD, Mines Paris Tech et l'université Paris-Dauphine, dans le cadre de la ComUE PSL ;
- inauguration d'une sixième année professionnalisante, post-diplôme.

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait par voie de concours.

• **Le concours d'entrée en 1^{re} année** est ouvert aux détenteurs du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, âgés de 25 ans au plus. Il comporte une phase d'admissibilité (épreuve de création réalisée à domicile à partir d'un sujet donné en ligne, et dossier de travaux personnels) et une phase d'admission (épreuve écrite d'analyse et de réflexion à partir d'une image, épreuve de création sur table, entretien avec un jury). **77 admis** pour l'année 2016-2017

• **Le concours d'entrée en 2^e année** ouvre à la formation dans l'un des dix secteurs d'enseignement. Les candidats, français ou étrangers, doivent justifier d'au moins une année d'études d'arts plastiques et être âgés de 26 ans au plus. Ce concours comprend une phase de présélection sur dossier artistique, et une phase d'admission consistant en un entretien avec un jury. **40 admis** pour l'année 2016-2017

• **Le concours d'entrée en 4^e année** permet d'intégrer le second bloc de la formation conduisant au diplôme. Les candidats doivent être âgés de 28 ans au plus et justifier d'un diplôme sanctionnant trois années consécutives validées dans une université ou une école d'enseignement supérieur (niveau licence, France ou étranger), dans un enseignement en rapport avec la spécialité choisie, soit de cinq années de pratique dans une profession artistique. Le concours comporte une phase de présélection sur dossier et une phase d'admission (entretien avec un jury).

12 admis pour l'année 2016-2017
Les inscriptions administratives aux concours se font en ligne sur le portail dédié de l'école : **concours.ensad.fr**

CURSUS ET DIPLÔME (5 ANS)

La 1^{re} année est pluridisciplinaire. La 2^e année marque l'entrée dans l'une des dix spécialisations et confronte leurs différentes méthodologies. La 3^e année permet de développer et d'approfondir la maîtrise d'une spécialisation. La 4^e année se partage entre un semestre à l'école ou dans une école étrangère, un stage de trois mois minimum dans une structure professionnelle, et la rédaction d'un mémoire. La 5^e année est une année de synthèse consacrée à la réalisation du projet de diplôme à caractère professionnel (Grand Projet). Le **diplôme de l'ENSAD** confère le grade de master. Il est inscrit au niveau I dans le Répertoire national des certifications professionnelles (concepteur-créateur).

Une 6^e année pré-doctorale et post-diplôme professionnalisante intitulée, « After, Before Step » vient d'être mise en place pour l'année scolaire 2016-2017.

CYCLE SUPÉRIEUR DE RECHERCHE, CRÉATION ET INNOVATION (ENSADLAB)

L'ENSAD développe une ambitieuse politique de recherche, avec son Laboratoire de recherche EnsadLab, créé en 2007, qui conduit une dizaine de programmes de recherche. L'admission au sein d'EnsadLab passe par une épreuve de sélection sur dossier, ouverte au candidat de niveau Bac +5 minimum. L'étudiant-chercheur y poursuit un cycle de 3 ans. L'École est associée au cycle doctoral d'art et de création SACRe (Sciences Arts Création Recherche) dans le cadre de l'université de recherche Paris Sciences et Lettres (PSL).

RELATIONS INTERNATIONALES

L'action internationale de l'ENSAD a pour objectif de faire de l'école une référence internationale dans les domaines d'enseignement des arts

et du design afin d'augmenter son attractivité pour les enseignants, les chercheurs et les étudiants du reste du monde. Elle s'appuie sur un réseau d'une centaine de partenaires.

Cinq axes sont développés :

- **la mobilité des étudiants et des enseignants** : séjours d'études pour les étudiants, intégrés au cursus de 4^e année, dans les institutions académiques partenaires (bourses au mérite offertes par l'école) ; mobilité des enseignants qui accompagne et favorise le développement des échanges et des projets à l'international : accueil d'étudiants et d'enseignants étrangers issus d'institutions partenaires ;
- **les voyages pédagogiques**, proposés par chaque secteur de formation sur des thèmes spécifiques en lien avec l'actualité de la formation ou des partenariats ;
- **le stage en entreprise**, en France ou à l'étranger, obligatoire et d'une durée d'au moins 3 mois (bourses au mérite pour les stages réalisés aux USA, au Japon, en Chine, en Nouvelle-Zélande, à Madagascar, en Italie, en Allemagne, etc.) ;
- **l'organisation de workshops** avec des écoles ou universités étrangères, en lien avec des projets de recherche (master ou programme post-master), et qui s'inscrivent parfois dans une relation bilatérale établie avec des pays comme l'Inde, la Chine, le Brésil, les USA, la Finlande, le Japon ;
- **la participation à des manifestations internationales** : Séoul et Helsinki, « Capitales mondiales du design », le Salon international du meuble à Milan... : ou à des rencontres organisées dans le cadre des réseaux d'associations internationales (Ligue européenne des instituts d'arts ; CUMULUS, International Association of Universities and Colleges of Art, Design and Media ; ICSID, International Council of Societies of Industrial Design) qui développent les collaborations entre les écoles en Europe et dans le monde. L'école développe également plusieurs programmes internationaux : bi-diplôme avec la Bunka Gakuen University de **Tokyo**, création d'une école sœur en **Afrique**, responsabilité du volet architecture et design de l'université euro-méditerranéenne de **Fès**, ouverture du master « Management des arts et du design » en partenariat avec la **Chine**, etc.

FORMATION CONTINUE

L'établissement accueille quelques stagiaires en formation continue.

● 53 École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)

31, rue d'Ulm
75240 Paris Cedex 05
Tél. : 01 42 34 97 00
www.ensad.fr

ETUDIÉ À L'ENSAD	5 ANS D'ÉTUDES			ANNÉE POST-MASTER
			diplôme grade de master	
				ENSADLAB
				cycle doctoral SACRe
conditions d'admission	concours niveau bac	concours niveau bac +1 en arts plastiques	concours niveau licence dans la spécialité, ou 5 ans de pratique	admission sur dossier

École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI - Les Ateliers)

L'ENSCI-Les Ateliers forme à la création, au design industriels, et au design textile. Elle forme des designers aptes à porter et à promouvoir la création dans l'industrie du XXI^e siècle, autant immatérielle que matérielle. Les diplômés de l'ENSCI sont des **concepteurs d'objets**, avec leurs parts esthétique, fonctionnelle et d'usage, des **créateurs de valeurs économiques et sociales**.

L'ENSCI met en œuvre une pédagogie axée sur l'**individualisation des parcours des élèves**, l'hybridation des disciplines, l'approche par projet et l'initiative personnelle mais aussi collective. Cette formation suppose le renouvellement constant de la démarche pédagogique et la mise à jour permanente des connaissances. Établissement public à caractère industriel et commercial, l'ENSCI-Les Ateliers est placée sous la tutelle des ministères chargés de la culture et de l'industrie. Il jouit d'une réputation et d'une insertion nationale et internationale de premier plan. **L'ENSCI est classée au 3^e rang des écoles et universités d'Europe et d'Amérique dans le Red Dot Design Ranking 2015**. Ses élèves et ses diplômés sont régulièrement lauréats de prix prestigieux dans le domaine du design (villa Noailles, Audi Talent Awards, Orange Challenge...).

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait par la voie d'un concours ouvert à tout candidat ayant une très bonne connaissance de la langue française. Ce concours comporte une phase d'admissibilité (sur dossier) et une phase d'admission (épreuves individuelles et collectives). La session de concours a lieu au printemps, la rentrée a lieu en septembre. Pour accéder à la formation de Designer textile, les candidats doivent avoir un niveau bac + 2.

CURSUS ET DIPLÔMES

Les élèves poursuivent des études de durée variable en fonction de la catégorie d'entrée.

- **Catégorie I** (Bac toutes séries) : 5 ans d'études
- **Catégorie II** (Bac + 2 ou + 3 : licence, DUT, BTS) : 4 ans d'études
- **Catégorie III** (Bac + 4 et plus) : 3 ans d'études
- **Catégorie IV** (expérience professionnelle d'au moins 4 ans) : 3 ans d'études.

Selon la formation initiale des élèves, la durée des études peut être prolongée sur décision du jury de concours, notamment pour les catégories III et IV.

Au cours de leur cursus, les élèves doivent effectuer **au moins un semestre à l'étranger** (stage professionnel ou échange académique avec une école ou université partenaire) ainsi **qu'un semestre de stage professionnel** au sein d'une agence de design ou d'un service de design intégré d'une grande entreprise.

L'ENSCI délivre deux diplômes reconnus au **grade de master** et certifiés au niveau I du Répertoire national des certifications professionnelles : le **diplôme de Créateur industriel** et le **diplôme de Designer textile**.

Des **doubles diplômes** sont aussi progressivement proposés, organisés avec des universités ou des écoles d'ingénieurs, de management et/ou de sciences humaines et sociales. Ils permettent aux élèves de l'ENSCI engagés dans ces parcours d'obtenir un second diplôme de niveau master dans un champ complémentaire à celui de la création et du design industriels. Les partenaires de l'ENSCI pour ces doubles diplômes sont l'université Pierre-et-Marie-Curie, l'École centrale Paris, l'École nationale supérieure d'arts et métiers (CNAM), le CELSA, l'université Panthéon-Sorbonne, Télécom ParisTech et l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville.

FORMATION CONTINUE

L'ENSCI propose en formation continue deux **cursus post-master** accrédités par la Conférence des grandes écoles : « Création et technologie contemporaine », « Innovation by design ». Un troisième est en cours d'accréditation : « Design [néo] industriel : penser, faire, entreprendre le numérique ».

LA RECHERCHE

Au sein de son laboratoire de recherche, Paris Design Lab®, l'ENSCI a pour objectif l'inscription du design développé à l'ENSCI dans le champ académique et dans les débats scientifiques internationaux. Cette recherche articule le design avec la technologie, l'économie et la société d'une part, avec les arts et les sciences d'autre part. Elle associe designers, chercheurs et élèves. Elle se construit en lien avec des partenaires français et étrangers :

- **en France**, avec le département design de l'École normale supérieure (ENS) de Cachan, au sein de la ComUE HeSam Université : avec le Labex Création, Arts et Patrimoines, avec le CNAM ou l'École nationale d'administration (ENA), ou avec l'université Grenoble Alpes ;
- **à l'international**, en particulier dans le cadre des réseaux MeDes (Master of European Design) et DESIS (Design for social innovation and sustainability).

En partenariat avec l'ENS Cachan, l'ENSCI a mis en place en 2015 un **parcours doctoral** permettant aux élèves designers de s'orienter vers la recherche à travers un **master 2 recherche en design** (ENS Cachan, ENSCI et Télécom ParisTech) qui ouvre ensuite accès au **doctorat**. L'ENSCI-Les Ateliers est membre

fondateur de la communauté d'universités et établissements HeSam Université, centrée sur les sciences humaines et sociales. Elle est partenaire du Centre Michel Serres pour l'innovation. Dans le cadre d'une convention générale de partenariat avec le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), elle a ouvert une résidence à Grenoble au sein de MINATEC (campus d'innovation en micro et nano technologies). Enfin, l'ENSCI est partenaire de l'Institut Carnot et fait partie de la SATT-Lutec (sociétés d'accélération du transfert de technologies).

ACTIONS INTERNATIONALES

L'ENSCI s'inscrit dans un réseau extensif de partenaires académiques, professionnels et institutionnels à l'étranger. Les étudiants de l'ENSCI effectuent au moins un semestre à l'étranger, et l'école accueille des élèves étrangers ayant passé le concours d'entrée. Le **master européen MEDes** (Master of European Design), co-créé par l'ENSCI en 1999 avec six autres instituts partenaires (en Allemagne, Finlande, Italie, Royaume-Uni, Suède) a comme base un programme commun de 5 ans, qui permet aux élèves participants d'approfondir leur expérience culturelle, académique et professionnelle au sein de l'Europe. L'ENSCI compte actuellement près de 80 écoles et universités partenaires à travers le monde, parmi lesquelles trois partenaires privilégiés pour le développement de programmes d'études et de recherche communs : la NUS à Singapour, CHIBA au Japon et Parsons The New School à New York. L'école a signé 39 conventions bilatérales et fait partie de 3 réseaux internationaux majeurs de design : CUMULUS (réseau universitaire présent dans 32 pays), ICSID (réseau international de design regroupant des entreprises et écoles de design) et DESIS Network (réseau international d'écoles et universités de design).

PARTENARIATS

L'ENSCI établit de nombreux partenariats avec des sociétés industrielles ou des laboratoires, tant en France qu'à l'étranger. 30 à 40 partenariats sont mis en place chaque année, dans les multiples domaines d'application du design industriel : numérique, développement durable, transport, produits, matériaux, espaces, cadre de vie, innovation sociale, etc.

● **55 École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI - Les Ateliers)**
48, rue Saint-Sabin
75011 Paris
Tél. : 01 49 23 12 12
www.ensci.com

ÉTUDIER À L'ENSCI

créateur industriel

designer textile

conditions d'admission

		5 ANS D'ÉTUDES		
	concours niveau bac	concours à bac +2 ou bac +3	concours à bac +5, ou 4 ans d'expérience	diplôme grade de master
				diplôme grade de master
				master 2 recherche en design

École nationale supérieure des beaux-arts (Beaux-Arts de Paris)

Les Beaux-Arts de Paris forment des étudiants se destinant à la création artistique de haut niveau. La pédagogie y est articulée autour du travail en atelier de pratiques artistiques, sous la conduite d'artistes de renom. Elle favorise la diversité des pratiques, la multiplicité des champs d'expérimentation et la transdisciplinarité. Parallèlement, les enseignements théoriques constituent un socle indispensable de la formation, de même que l'enseignement des techniques de création, des plus traditionnelles aux plus innovantes. Les enseignements sont répartis en départements (pratiques artistiques, enseignements théoriques, langues, dessin, impression-multiples, matière/espace) adossés à des bases techniques (pôle numérique, base bois, base métal, etc.). L'école est membre de la communauté d'universités et établissements Paris Sciences et Lettres (ComUE PSL).

CONDITIONS D'ADMISSION

L'examen d'entrée comporte une épreuve d'admissibilité sur dossier et des épreuves d'admission.

- **Admission en 1^{re} année** : 18 ans minimum, pas de limite d'âge au-delà. Épreuve de dessin, épreuve de culture et d'analyse, et entretien devant un jury. Les non-bacheliers sont admis à candidater, et peuvent intégrer l'école par dérogation sur décision du jury et du directeur. **101 candidats** ont été admis à la session 2016
- **Admission en cours d'études** (2^e année et plus) : 18 ans minimum, pas de limite d'âge au-delà. Les candidats doivent être titulaire d'un diplôme validant au minimum deux années d'études supérieures. Entretien devant un jury. **79 candidats** ont été admis à la session 2016

CURSUS ET DIPLÔMES

1^{er} CYCLE (3 ANS)

Il permet à l'étudiant de maîtriser les éléments théoriques et techniques fondamentaux et d'identifier son projet personnel. Il est sanctionné par le **diplôme de 1^{er} cycle**.

2^e CYCLE (2 ANS)

Il est consacré à la préparation du **diplôme national supérieur d'arts plastiques (DNSAP)**, enrichi par une ouverture dans le cadre d'échanges internationaux ou de stages professionnels en 4^e année, conforté par une recherche théorique aboutissant à la soutenance d'un mémoire au premier semestre de la 5^e année, ainsi que par un séminaire alliant théorie et pratique en 5^e année. Le DNSAP est reconnu au **grade de master**. Dans l'ensemble de leur scolarité, les étudiants bénéficient d'une grande diversité d'enseignements théoriques (esthétique, histoire et théories de l'art, anthropologie et histoire, cinéma, littérature) ou techniques (dessin, morphologie, techniques de la peinture, modelage, moulage, taille, fonderie, lithographie, sérigraphie, fresque, gravure, vitrail, photographie, nouvelles technologies, etc.).

LA RECHERCHE : LE PROGRAMME ARP/SACRE

Les Beaux-Arts de Paris proposent un programme de recherche de niveau doctoral : Art, Recherche, Pratique (ARP) en lien avec la **formation doctorale SACRE** mise en place au sein de la communauté d'universités et établissements PSL. Ce programme ARP/SACRE est destiné à des artistes français ou de nationalité étrangère dont l'ambition est de développer un projet de recherche fondé sur une pratique artistique.

- **Durée des études** : 3 ans.
- **Conditions d'admission** : être titulaire d'un diplôme d'études supérieures de niveau master et être engagé dans une pratique artistique autonome. Présélection : sur projet de recherche et sur dossier artistique. Sélection : entretien avec un jury puis validation par une commission de PSL.

RELATIONS INTERNATIONALES

Les étudiants des Beaux-Arts se voient proposer, durant la 4^e année de leur cursus, un séjour d'études dans une école étrangère, via le programme Erasmus en Europe, via un programme d'établissement hors Europe. Des accords de partenariat ont été signés avec **32 écoles en Europe, et 41 écoles dans le reste du monde**. Les séjours en échange sont de trois mois minimum.

FORMATION DIPLÔMANTE

À l'initiative et avec le soutien des Fondations Edmond de Rothschild, les cinq grandes écoles nationales supérieures d'art de Paris que sont le CNSAD, le CNSMDP, l'ENSAD, l'ENSBA et La Fémis, se sont associées pour créer à la rentrée 2016 une formation post-diplôme d'**Artiste intervenant en milieu scolaire (AIMS)** dans le cadre d'une résidence. Réalisé en partenariat avec les villes de Montreuil, de Saint-Ouen et l'inspection de l'Éducation nationale, cette formation diplômante d'une durée d'1 an a pour objectif de préparer de jeunes artistes à l'intervention en milieu scolaire tout en leur permettant de développer leur pratique artistique.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE INTÉGRÉE

Les Beaux-Arts de Paris ont ouvert en 2016 une classe préparatoire intégrée, Via Ferrata. Son objectif est de **préparer des étudiants issus de la diversité sociale, culturelle et géographique de la région Île-de-France**, aux examens et concours d'entrée dans les établissements supérieurs d'enseignement artistique en France et à l'étranger. Elle propose une formation pratique et théorique, et un accompagnement pédagogique individualisé. Elle accueillera chaque année 20 à 25 étudiants âgés de 17 à 23 ans, titulaires du Baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, sélectionnés sur dossier et entretien. L'enseignement sera dispensé sur les deux sites qui composent l'école, à Paris et à Saint-Ouen.

- **54 École nationale supérieure des beaux-arts (Beaux-Arts de Paris)**
14, rue Bonaparte
75272 Paris Cedex 06
Tél. : 01 47 03 50 00
www.beauxartsparis.fr

Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains

Ce centre d'enseignement, de production et de diffusion se situe au croisement de toutes les disciplines artistiques, audiovisuelles et multimédia. Il permet aux étudiants de réaliser pendant leur **cursus de 2 ans**, directement après leur master ou après une première expérience professionnelle, **deux projets** bénéficiant de moyens techniques et d'un accompagnement pédagogique de haut niveau :

- équipements professionnels couvrant toute la gamme de la production à la postproduction en photographie, cinéma, vidéo, création sonore et musicale, création numérique et multimédia ;
- enveloppe financière pour chaque production ;
- accompagnement à la diffusion des œuvres, au Fresnoy et dans le réseau des institutions partenaires, en France et à l'étranger.

CONDITIONS D'ADMISSION

La procédure de sélection est ouverte à tous les candidats, sans distinction de nationalité, âgés de 35 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les candidats doivent pouvoir justifier du Baccalauréat (ou équivalence reconnue) suivi de :

- 5 années d'études attestées par un titre ou diplôme ;
- ou 7 années d'expérience artistique ou professionnelle.

Un argumentaire précisant en quoi leur expérience les a préparés au cursus du Fresnoy doit accompagner leur candidature.

Information et visite : mars.

Date limite d'envoi du dossier de présélection : fin avril.

Le dossier d'inscription est en ligne sur le site du Fresnoy.

LA RECHERCHE

Des partenariats sur projets avec des laboratoires de recherche scientifiques sont envisageables dans le cadre de la seconde année du cursus (convention avec l'INRIA et l'université de Lille). Le Fresnoy a entamé une réflexion et mis en place, à titre de préfiguration, un **doctorat en création artistique**, notamment en co-tutelle avec l'université du Québec à Montréal. D'autres projets de thèses sont en cours d'examen, avec l'université Paris 8 et l'université de Lille. Les deux années du cursus sont intégrées dans ce doctorat d'une durée de **4 ans**.

- **37 Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains**
22, rue du Fresnoy
BP 80179
59202 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 28 38 00
www.lefresnoy.net

École nationale supérieure de la photographie (ENSP)

Créée à Arles en 1982, l'École nationale supérieure de la photographie est un établissement public d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication. Seule école d'art en France exclusivement dédiée à la photographie, sa mission principale est de former des photographes auteurs et des professionnels de l'image.

À l'issue de leur formation, la plupart des étudiants optent pour l'entrée dans la vie professionnelle tout en poursuivant un travail artistique personnel. Les connaissances acquises pendant leur cursus permettent aux jeunes diplômés de trouver des emplois dans les très nombreux métiers requérant des compétences en matière d'images fixes ou animées et qui relèvent, pour l'essentiel, du secteur artistique : création, diffusion, production, enseignement, médiation...

L'ENSP n'a cessé de développer de nouvelles réflexions et d'encourager la pluralité des pratiques et des approches de la photographie. Elle est un lieu d'expérimentations et d'innovations, de recherche et de création. Elle s'inscrit dans le réseau des sept écoles d'art de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les étudiants sont recrutés sur concours. Ils doivent avoir moins de 30 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours et justifier de deux ans d'enseignement supérieur dans le domaine artistique. Les étudiants issus d'autres cursus peuvent soumettre leur candidature à une commission d'équivalence.

Les candidats ne peuvent se présenter que deux fois.

Le concours comporte une épreuve pratique et une épreuve écrite (éliminatoires), ainsi qu'une épreuve orale.

CURSUS ET DIPLÔMES

• **Un cursus en 3 ans, fondé sur une pédagogie de projet.** Le cursus est conçu pour donner à chaque étudiant une connaissance théorique approfondie de ce qu'est la photographie, ainsi qu'une maîtrise technique des outils et des pratiques photographiques : argentique, numérique, noir et blanc, couleur, prise de vue, infographie, montage, retouche, etc. Il inclut également l'enseignement de la vidéo, du son et des médias numériques.

Les modalités d'enseignement sont celles propres aux écoles d'art : cours théoriques, séminaires critiques, ateliers techniques, workshops, ARC, entretiens individuels... L'enseignement artistique et théorique est assuré par sept professeurs permanents, enseignants artistes et théoriciens ; l'enseignement technique, par quatre responsables d'atelier. Une trentaine d'intervenants extérieurs, artistes et professionnels de l'image, contribuent également à la formation théorique et pratique des étudiants.

Tout au long du cursus, chaque étudiant fait l'objet d'un accompagnement personnalisé de la part de l'équipe pédagogique permanente dans la définition et l'approfondissement de son projet artistique personnel.

La préparation à l'entrée dans le monde professionnel s'effectue au moyen de projets partenariaux, de stages et d'un cycle spécifique de conférences et d'ateliers.

À la fin de la deuxième année, les étudiants ont la possibilité, selon des modalités propres à l'établissement, d'effectuer une année de césure pour développer leur projet personnel, suivre des stages professionnalisants, séjourner à l'étranger dans des institutions dédiées au médium, dans des centres de recherche, etc.

L'école délivre un **diplôme d'établissement conférant le grade de master.**

• **Un doctorat.** L'ENSP a initié depuis 2013-2014 une formation de troisième cycle unique en Europe : un **doctorat de création en partenariat avec l'université d'Aix-Marseille** : « Pratique et théorie de la création littéraire et artistique, spécialité photographie ». Ce doctorat accorde une place prépondérante à la pratique de création, jointe à une réflexion y afférente. Il se poursuit en **3 ans à l'université d'Aix-Marseille et à l'ENSP**. Les doctorants en spécialité photographie sont co-dirigés par un directeur artistique issu de l'ENSP et par un directeur académique issu de l'université d'Aix-Marseille. Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de master ou conférant le grade de master, obtenu avec mention.

LA RECHERCHE

La recherche est présente au sein de l'ENSP tant dans le travail personnel de création des étudiants que dans les ARC (ateliers de recherche et de création) co-animés par des enseignants de l'ENSP et des intervenants extérieurs, dans les workshops animés par des intervenants extérieurs, dans l'enseignement spécifique dédié à la méthodologie de la recherche ou dans les nombreux partenariats de recherche mis en place avec des établissements d'enseignement supérieur. Ces activités de recherche sont régulièrement restituées lors d'expositions, de colloques et de publications.

RELATIONS INTERNATIONALES

En Europe et hors d'Europe, l'ENSP entretient des relations suivies avec des institutions d'enseignement artistique ou dédiées à l'enseignement de la photographie. Les étudiants de l'école peuvent ainsi bénéficier de séjour d'études dans ces établissements. Au sein de l'Union européenne ces échanges s'effectuent via le programme Erasmus+. L'ENSP accueille également des étudiants étrangers déjà diplômés en photographie dans leurs pays d'origine, et désireux d'effectuer un travail de recherche et de perfectionnement. Les candidats sont recrutés sur dossier.

EXPOSITIONS ET PUBLICATIONS

L'ENSP organise des expositions, à Arles et hors les murs en France et à l'étranger. Elle publie des catalogues et la revue de recherche photographique *Inframince* (éditions Actes Sud). Les élèves et anciens élèves de l'école participent activement à ces activités.

FORMATION CONTINUE

Chaque année 40 modules de formations sont proposés aux professionnels de l'image et de la communication, aux photographes auteurs ainsi qu'aux particuliers afin d'accompagner leur montée en compétences. Ces formations couvrent les champs de la prise de vue, du traitement numérique et de la diffusion. L'ENSP propose aussi des parcours longs de professionnalisation.

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Le diplôme de l'ENSP, au grade de master, peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience, qu'il s'agisse d'une expérience professionnelle ou bénévole. Les candidats doivent répondre aux conditions de recevabilité. Ils peuvent ensuite bénéficier d'un accompagnement méthodologique afin de préparer le passage en jury de VAE.

● **88 École nationale supérieure de la photographie**
16 rue des Arènes
BP 10149
13631 Arles Cedex
Tél. : 04 90 99 33 33
www.ensp-arles.fr

ETUDIER À L'ENSP

conditions d'admission

3 ANS D'ÉTUDES

diplôme grade de master

concours niveau bac + 2 dans le domaine artistique

CYCLE DOCTORAL AVEC L'UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE

sélection sur projet, diplôme grade de master avec mention requis

Les écoles supérieures d'art, nationales ou territoriales, qui délivrent des diplômes nationaux

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission dans ces écoles d'art se fait sur concours. Les candidats doivent être titulaires du Baccalauréat. Des dérogations peuvent cependant être exceptionnellement accordées par les directeurs d'établissement. Il est possible d'intégrer une école en cours de cursus : les candidats sont évalués par un jury à partir du dossier qu'ils présentent (travaux personnels et justification de diplômes déjà obtenus), suivi d'un entretien.

CURSUS ET DIPLÔMES

Les écoles supérieures d'art, qu'elles soient nationales ou qu'elles relèvent des collectivités territoriales, proposent un cursus de **2 cycles en 5 ans**. Certaines proposent aussi un troisième cycle.

1^{er} CYCLE (3 ANS)

Il conduit les étudiants au **diplôme national d'arts plastiques (DNAP)** ou au **diplôme national d'arts et techniques (DNAT)**. Ces deux diplômes seront remplacés en 2018 par un **diplôme national d'art (DNA) conférant grade de licence**. Le DNAP sanctionne trois années d'enseignement : une première année suivie d'une phase dite « programme » de deux années.

Le DNAT se prépare en trois années et offre trois options possibles : le **design graphique**, le **design d'espace** et le **design de produits**. Ce diplôme est certifié au niveau II du Répertoire national des certifications professionnelles.

2^e CYCLE (2 ANS)

Il conduit au **diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP)**. Ce diplôme sanctionne une phase dite « projet », de deux années. Trois options sont possibles : l'art, la communication et le design. Certaines options peuvent avoir des orientations spécifiques qui sont alors précisées par des mentions. Toutes les écoles ne proposent pas l'enseignement de la totalité des trois options.

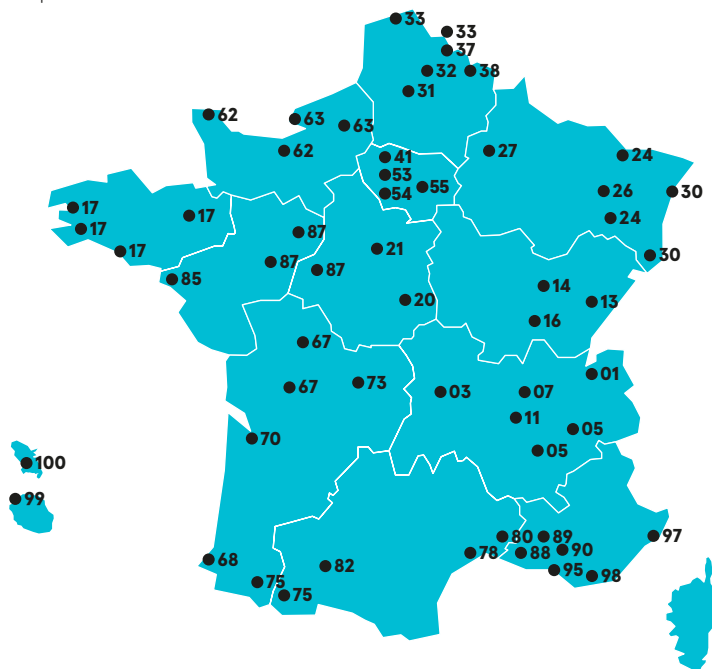
Le DNSEP est inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles au niveau I, et il confère le **grade de master**.

Les étudiants peuvent, en cours de cursus, passer d'une école à l'autre, dès lors qu'ils ont obtenu les unités d'enseignement capitalisables et transférables (ECTS) requises. Le DNAP, le DNAT et le DNSEP peuvent aussi être obtenus par validation des acquis de l'expérience (VAE).

3^e CYCLE (2 OU 3 ANS)

Depuis quelques années, des troisièmes cycles spécifiques sont mis en place dans les écoles supérieures d'art, avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication (Direction générale de la création artistique). Ainsi, pendant une période de deux ou trois ans, les étudiants peuvent approfondir leur projet personnel en engageant un travail de recherche dans le cadre d'un **cycle doctoral**. Aujourd'hui, il existe une quinzaine de cursus de 3^e cycle qui conduisent à des **diplômes supérieurs de recherche en art (DSRA)**.

LES ÉCOLES SUPÉRIEURES D'ART NATIONALES ET TERRITORIALES qui délivrent le DNSEP



AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

●01 **École supérieure d'art de l'agglomération d'Annecy**
52 bis, rue des Marquisats
74000 Annecy
Tél. : 04 50 33 65 50
www.esaaa.fr

●03 **École supérieure d'art de Clermont Métropole**
25, rue Kessler
63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 17 36 10
www.esacm.fr

●05 **École supérieure d'art et design Grenoble Valence - site de Grenoble**
25, rue Lesdiguières
38000 Grenoble
Tél. : 04 76 86 61 30
- **site de Valence**
Place des Beaux-Arts
26000 Valence
Tél. : 04 75 79 24 00
www.esad-gv.fr

●07 **École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon**
Les Subsistances - 8 bis, quai Saint-Vincent
69001 Lyon
Tél. : 04 72 00 11 71
www.ensba-lyon.fr

●11 **École supérieure d'art et design de Saint-Étienne - Cité du Design**
3, rue Javelin-Pagnon
42048 Saint-Étienne Cedex 1
Tél. : 04 77 47 88 00
www.esadse.fr

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

●13 **Institut supérieur des beaux-arts de Besançon**
12, rue Denis-Papin
25000 Besançon
Tél. : 03 81 87 81 30
www.isba-besancon.fr

●14 **École nationale supérieure d'art de Dijon**
3, rue Michelet
21000 Dijon
Tél. : 03 80 30 21 27
www.ensa-dijon.fr

●16 **École media art - Fructidor de Chalon-sur-Saône**
34, rue Fructidor
71100 Chalon-sur-Saône
Tél. : 03 85 48 14 11
www.emafuctidor.com

BRETAGNE

●17 **École européenne supérieure d'art de Bretagne - Site de Brest**
18, rue du Château
29200 Brest
Tél. : 02 98 00 87 20
www.eesab.fr
- **Site de Lorient**
1, avenue de Kergroise
56100 Lorient
Tél. : 02 97 35 31 70
www.eesab.fr
- **Site de Quimper**
8, esplanade François-Mitterrand
29000 Quimper
Tél. : 02 98 55 61 57
www.eesab.fr

– **Site de Rennes (siège social)**

34, rue Hoche
35000 Rennes
Tél. : 02 23 62 22 60
www.eesab.fr

CENTRE-VAL DE LOIRE

● **20 École nationale supérieure d'art de Bourges**

7, rue Édouard-Branly – BP 297
18006 Bourges Cedex
Tél. : 02 48 69 78 78
www.ensa-bourges.fr

● **21 École supérieure d'art et de design d'Orléans**

14, rue Dupanloup
45000 Orléans
Tél. : 02 38 79 24 67
www.esad-orleans.com

GRAND EST

● **24 École supérieure d'art de Lorraine**

– **Site de Metz (siège social)**
1, rue de la Citadelle
57000 Metz
Tél. : 03 87 39 61 30
www.esalorraine.fr

– **Site d'Épinal**

15, rue des Jardiniers
88000 Épinal
Tél. : 03 29 68 50 66
www.esae.fr

● **26 École nationale supérieure d'art et de design de Nancy**

1 place Charles-Cartier-Bresson
54000 Nancy Cedex
Tél. : 03 83 41 61 61
www.ensa-nancy.fr

● **27 École supérieure d'art et de design de Reims**

12, rue Libergier
51100 Reims
Tél. : 03 26 89.42.70
www.esad-reims.fr

● **30 Haute école des arts du Rhin – HEAR**

– **Site de Mulhouse**
Le Quai, école supérieure d'art
3, quai des Pêcheurs
68200 Mulhouse
Tél. : 03 69 77 77 20
– **Site de Strasbourg**
École supérieure des arts décoratifs
1, rue de l'Académie
67082 Strasbourg
Tél. : 03 69 06 37 77
www.hear.fr

HAUTS-DE-FRANCE

● **31 École supérieure d'art et de design**

40, rue des Teinturiers
80080 Amiens
Tél. : 03 22 66 49 90
www.esad-amiens.fr

● **32 École supérieure d'art et de communication**

130, allée Saint-Roch
59400 Cambrai
www.esac-cambrai.net

● **33 École supérieure d'art du Nord-Pas-de-Calais**

– **Site de Tourcoing (siège social)**
36 bis, rue des Ursulines
59200 Tourcoing
Tél. : 03 59 63 43 20
– **Site de Dunkerque**
5, rue de l'Esplanade
59140 Dunkerque
Tél. : 03 28 63 72 93
www.esa-n.info

● **38 École supérieure d'art et de design de Valenciennes**

132, av. du Faubourg-de-Cambrai
59300 Valenciennes
Tél. : 03 27 22 57 59
www.esad-valenciennes.fr

ÎLE-DE-FRANCE

● **41 École nationale supérieure d'art de Paris-Cergy**

2, rue des Italiens
Parvis de la Préfecture
95000 Cergy-Pontoise
Tél. : 01 30 30 54 44
www.ensapc.fr

NORMANDIE

● **62 École supérieure d'arts & médias**

– **Site de Caen (siège social)**
17, Cours Caffarelli
14000 Caen
Tél. : 02 14 37 25 00
– **Site de Cherbourg**
61, rue de l'Abbaye
50100 Cherbourg-Octeville
Tél. : 02 14 37 25 00
www.esam-c2.fr

● **63 École supérieure d'art et design Le Havre Rouen**

– **Site de Rouen (siège social)**
2 rue Giuseppe Verdi
76000 Rouen
Tél. : 02 35 53 30 31
– **Campus Le Havre**
65, rue Demidoff
76600 Le Havre
Tél. : 02 35 53 30 31
www.esadhar.fr

NOUVELLE-AQUITAINE

● **67 École européenne supérieure de l'image (EESI)**

– **Site d'Angoulême (siège administratif)**
134, rue de Bordeaux
16000 Angoulême
Tél. : 05 45 92 66 02
– **Site de Poitiers**
26, rue Jean-Alexandre
86000 Poitiers
Tél. : 05 49 88 82 44
www.eesi.eu

● **68 École supérieure d'art des Rocailles de l'agglomération Côte Basque-Adour**

Villa des Rocailles
11, rue Pierre-Moussempes
64200 Biarritz
Tél. : 05 59 47 80 02
www.esa-rocailles.fr

● **70 École d'enseignement supérieur d'art de Bordeaux**

7, rue des Beaux-Arts
33800 Bordeaux
Tél. : 05 56 33 49 10
www.ebax.fr

● **73 École nationale supérieure d'art de Limoges**

19, avenue Martin-Luther-King
BP 73824
87038 Limoges Cedex 01
Tél. : 05 55 43 14 00
www.ensa-limoges.fr

● **75 École supérieure d'art des Pyrénées**

– **Site de Pau (siège social)**
25 rue René Cassin
64000 Pau
Tél. : 05 59 02 20 06
– **Site de Tarbes**
Jardin Massey
Place Henri-Borde
65000 Tarbes
Tél. : 05 62 93 10 31
www.esapyrenees.fr

OCCITANIE

● **78 École supérieure des beaux-arts Montpellier Méditerranée Métropole**

130, avenue Yéhudi-Menuhin
34000 Montpellier
Tél. : 04 99 58 32 85
www.esbama.fr

● **80 École supérieure des beaux-arts de Nîmes**

Hôtel Rivet – 10, Grand Rue
30033 Nîmes
Tél. : 04 66 76 70 22
esba-nimes.fr

● **82 Institut supérieur des arts de Toulouse**

5, quai de la Daurade
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 22 29 98
www.isdat.fr

PAYS DE LA LOIRE

● **85 École supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole**

Place Dulcie-September – BP 20119
44000 Nantes Cedex 1
Tél. : 02 40 35 90 20
www.beauxartsnantes.fr

● **87 École supérieure des beaux-arts Tours Angers Le Mans**

– **Site d'Angers (siège social)**
Hôtel d'Ollone – 72, rue de Bressigny
49100 Angers
Tél. : 02 72 79 86 90
angers.esba-talm.fr

– **Site de Tours**

40, rue du Docteur Chaumier
37000 Tours Cedex 01
Tél. : 02 46 67 39 65
tours.esba-talm.fr
(délivre aussi un diplôme d'études supérieures en conservation-restauration d'œuvres sculptées)
– **Site du Mans**
28, avenue Rostov-sur-le-Don
72000 Le Mans
Tél. : 02 72 16 48 78
lemans.esba-talm.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

● **89 École supérieure d'art d'Avignon**

500 chemin de Baigne-Pieds
84090 Avignon cedex 9
Tél. : 04 90 27 04 23
www.esaavignon.org
(délivre aussi un diplôme d'études supérieures en conservation-restauration d'œuvres peintes)

● **90 École supérieure d'art Aix-en-Provence**

1, rue Émile-Tavan
13100 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 91 88 70
www.ecole-art-aix.fr

● **95 École supérieure d'art et de design Marseille-Méditerranée**

184, avenue de Luminy
13288 Marseille Cedex 09
Tél. : 04 91 82 83 10
www.esadmm.fr

● **97 École nationale supérieure d'art de Nice – Villa Arson**

20, avenue Stéphen-Liégeard
06105 Nice Cedex 2
Tél. : 04 92 07 73 73
www.villa-arson.org

● **98 École supérieure d'art et design Toulon-Provence-Méditerranée**

168, bd du Commandant-Nicolas
83000 Toulon
Tél. : 04 94 62 01 48
www.esadtpm.fr

OUTRE-MER

La Réunion

● **99 École supérieure d'art de La Réunion**

102, rue du 20-décembre-1848
BP 246
97826 Le Port Cedex
Tél. : 02 62 43 08 01
www.esareunion.com

Martinique

● **100 Campus caribéen des arts**

Ermitage – Rue des Artistes
97200 Fort-de-France
Tél. : 05 96 60 65 29
www.cca-martinique.com

Les métiers d'art

Les métiers d'art relèvent de la création artistique et de la restauration du patrimoine. Les savoirs et les savoir-faire remarquables qu'ils mobilisent nécessitent des formations adaptées. Les formations proposées par le ministère de la Culture et de la Communication ou par le ministère de l'Éducation nationale couvrent un large spectre : arts du feu (céramique, métal), arts de la pierre, du bois, de l'ameublement et de la décoration, du textile, du papier, des jardins, etc.

Le ministère de la Culture et de la Communication emploie plus de 1 200 agents dans sa filière des métiers d'art. **Les ateliers des Manufactures nationales (Gobelins et Sèvres) ou les ateliers de restauration des Archives nationales et des Musées de France (Louvre, château de Versailles...)** ont vocation à accueillir de plus en plus d'apprentis dans les années à venir.

Les formations dispensées dans ces établissements relevant du ministère de la Culture et de la Communication sont très reconnues car elles permettent d'acquérir des savoir-faire uniques auprès des meilleurs professionnels. Les maîtres d'art nommés par le ministre en charge de la culture forment chacun un élève, déjà diplômé et en phase de perfectionnement, en lui transmettant pendant trois ans des savoirs et des savoir-faire rares. Ce dispositif, géré par l'Institut national des métiers d'art (INMA), est actuellement réformé afin de permettre aux élèves une meilleure insertion professionnelle.



Institut national des métiers d'art
23, avenue Daumesnil
75012 Paris
Tél. : 01 55 78 83 85
www.institut-metiersdart.org/action-ministere-culture/maitres-d-art/elevés-maitres-d-art



L'Institut supérieur des métiers (ISM) a édité en 2016 une brochure très complète qui présente une cartographie de l'apprentissage aux métiers d'art dans les très petites entreprises (TPE) artisanales.
<http://ism.infometiers.org/ISM/Nos-etudes/Liste-des-etudes?classification=1>

MOBILIER NATIONAL ET MANUFACTURES NATIONALES DES GOBELINS, DE BEAUVAIS ET DE LA SAVONNERIE

Ces établissements proposent une formation complète en **4 ans** aux métiers de **lissiers** et de **restaurateurs de tapis et tapisseries**. À l'issue de leur formation, les élèves choisissent de s'orienter dans la voie professionnelle en passant les épreuves pour obtenir une certification professionnelle, ou de se présenter au concours de technicien d'art du ministère de la Culture et de la Communication. Cette formation est ouverte aux jeunes européens âgés de 16 à 23 ans ayant réussi les tests de sélection.

Administration générale du Mobilier national et des Manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie
Mission à la formation
1, rue Berbier-du-Mets
75013 Paris
Tél. : 01 44 08 52 06
www.mobilernational.culture.gouv.fr

CITÉ DE LA CÉRAMIQUE SÈVRES ET LIMOGES

La formation dispensée au centre de formation de la Cité de la céramique prépare aux différents métiers exercés dans les ateliers de production de Sèvres : de la fabrication à la décoration, en passant par le laboratoire. Cette formation est ouverte aux ressortissants européens, après sélection sur dossier puis entretien avec un jury. Les élèves suivent un cycle de 3 années d'enseignements théoriques et pratiques. À l'issue de cette période de formation, ils peuvent se présenter au concours de technicien d'art, spécialité céramique, organisé par le ministère de la Culture et de la Communication. Les lauréats du concours intègrent la Cité de la céramique.

Cité de la céramique Sèvres et Limoges
Place de la Manufacture
92310 Sèvres
Tél. : 01 46 29 22 00
formation@sevresciteceramique.fr
www.sevresciteceramique.fr

Les métiers de la mode

Les métiers de la mode sont nombreux dans la fabrication (brodeur, costumier, coupeur, couturier, dentellier, modéliste, patronnier, piqueur, plisseur, plumassier, retoucheur, sellier-marochinier, orfèvre, bijoutier-joaillier...), la création (créateur, designer textile, maître tailleur, modiste-chapelier, styliste, responsable de collection...), le commerce (acheteur, chef de produit, directeur de boutique, responsable commercial...) ou la diffusion (attaché de presse, journaliste de mode, photographe de mode, producteur de défilé...).

Il existe **une soixantaine de formations** sur tout le territoire, du CAP jusqu'au master, parmi lesquelles une dizaine de formations publiques qui relèvent du ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (lycées ou universités), du ministère chargé de l'industrie (écoles consulaires) et du ministère chargé de la culture (École nationale supérieure des arts décoratifs - ENSAD). Les établissements qui dépendent du secteur privé proposent des durées de formation et des frais de scolarité très variés.

À la suite d'un rapport rédigé par Lyne Cohen-Solal en 2015, un groupe de travail réunissant les principaux acteurs de l'enseignement de la mode a été constitué afin d'améliorer la lisibilité et la visibilité de ces formations.

Des rapprochements sont en cours entre les écoles. Ainsi, l'ENSAD crée un master de mode avec l'École des mines ParisTech et l'université Paris-Dauphine, ouvert dès la rentrée universitaire 2016-2017 (► p. 33). De même, l'Institut français de la mode (IFM) et l'École de la chambre syndicale de la couture parisienne annoncent leur rapprochement.



www.culturecommunication.gouv.fr/politiques-ministerielles/arts-plastiques/design-mode/la-mode-en-france

OÙ S'INFORMER

Ministère de la culture et de la communication Direction générale de la création artistique

Sous-direction de l'emploi, de l'enseignement
supérieur et de la recherche/bureau
de l'enseignement supérieur
et de la formation professionnelle
62, rue Beaubourg
75003 Paris Cedex 03

Tél. : 01 40 15 89 38

Inspection de la création artistique - Collège des arts plastiques

Tél. : 01 40 15 73 67 et 01 40 15 73 77

[www.culturecommunication.gouv.fr/
Politiques-ministerielles/Arts-plastiques](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Arts-plastiques)

Centre national des arts plastiques

Tour Atlantique

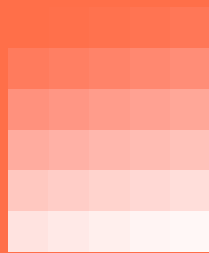
1, place de la Pyramides (1^{er} étage)

92911 Paris-La Défense

Tél. : 01 46 93 99 50

Centre de ressources sur les arts plastiques

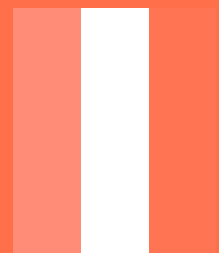
www.cnap.fr



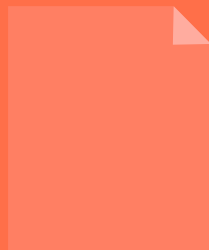
31 établissements
habilités par
le ministère
de la Culture et
de la Communication



des diplômes à bac + 3
et au grade de master



des diplômes d'État
de professeur



admission
sur concours



4 300 étudiants



96%
taux d'emploi à 3 années
du diplôme

spectacle vivant

musique, danse,
théâtre, spectacles



CNSMDP © P. Messina



Orchestre CNSMD Lyon © B. Adilon



© ESNAM



CNSAD © Christophe Raynaud de Lage

Les métiers du spectacle vivant

Le spectacle vivant est un univers riche de parcours, de carrières et de perspectives. La musique, la danse, le théâtre, les arts du cirque, les marionnettes, les arts de la rue et les métiers techniques constituent autant de disciplines que d'opportunités pour ceux qui les pratiquent de s'affirmer comme de véritables professionnels dans leur domaine, qu'ils soient artistes, cadres, techniciens, chargé(e)s de communication ou spécialistes dans des métiers rares tels que régisseur d'orchestre, compositeur pour l'image, notateur du mouvement, plumassier, perruquier ou bien encore posticheur.

Le spectacle vivant comporte **plus de 250 métiers**. Il est composé d'une mosaïque d'entreprises aux activités diverses (création, production, diffusion, accueil de spectacles, prestations de services). La cohabitation entre le secteur privé et les acteurs publics, bien qu'ayant des logiques économiques différentes, nourrit de nombreuses interactions.

Les formations et les diplômes

Les écoles supérieures relevant du ministère de la Culture et de la Communication accompagnent vers les métiers du spectacle vivant des étudiants à la vocation affirmée, qui ont généralement suivi au préalable un « enseignement spécialisé ».

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

L'enseignement spécialisé assure l'éveil, l'initiation, puis l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à une pratique artistique autonome. Il est non seulement destiné à la sensibilisation et à la formation des amateurs, mais aussi à la formation préparatoire à l'enseignement supérieur artistique.

Dans les domaines de la musique, de la danse et du théâtre, l'enseignement spécialisé est dispensé au sein d'un réseau de conservatoires classés par l'État sur lesquels le ministère de la Culture et de la Communication exerce un contrôle pédagogique: conservatoires à rayonnement régional (établissements proposant l'enseignement des trois disciplines précitées), conservatoires à rayonnement départemental (deux disciplines enseignées) et conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (une discipline enseignée). **Les formations préparatoires à l'enseignement supérieur** que délivrent ces conservatoires sont en cours de modification à la suite de la loi relative à la liberté de la créa-

tion, à l'architecture et au patrimoine, pour permettre aux élèves éligibles de bénéficier du statut d'étudiant (accès aux bourses sur critères sociaux, sécurité sociale étudiante, logement étudiant, etc.).

Dans les domaines du cirque, des marionnettes, des arts de la rue ou des techniques du spectacle, l'enseignement spécialisé est dispensé au sein de structures dites préprofessionnelles.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture et de la Communication forment essentiellement des **interprètes**, des **enseignants** et des **techniciens** du spectacle au sens large. Les formations qu'ils dispensent conduisent le plus souvent aux diplômes ci-après. Les conditions d'accès et les cursus d'études varient selon les établissements et les spécialités.

– **Diplôme national supérieur professionnel (DNSP)** d'artiste-interprète: musicien, comédien, danseur, artiste de cirque, acteur-marionnettiste. Le DNSP est intégré dans le schéma européen de l'enseignement supérieur (Licence-Master-Doctorat), il s'obtient conjointement avec une licence délivrée par une université, et est inscrit au niveau II du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Il peut être obtenu par la voie de la formation initiale et continue, par la voie de l'apprentissage et par la validation des acquis de l'expérience.

– **Diplômes d'enseignant: diplôme d'État (DE)** de professeur de musique, de professeur de danse, de professeur de théâtre ou de professeur de cirque, et **Certificat d'aptitude (CA)** aux fonctions de professeur de musique, de danse, et de directeur des conservatoires. Les DE et CA sont en cours de réévaluation: les DE ont vocation à évoluer du niveau III au niveau II du RNCP; les CA ont vocation à évoluer du niveau II au niveau I du RNCP. Cette réévaluation est en cours de finalisation s'agissant du DE de professeur de musique et du CA aux fonctions de professeur de musique.

– **Diplômes d'établissement**, dont les diplômes des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, notamment délivrés dans le domaine de la musique à l'issue d'un cursus de 5 années d'études (2^e cycle d'enseignement supérieur) et reconnus depuis 2010, par le ministère chargé de l'enseignement supérieur, comme conférant le **grade de master** à ses titulaires.

	1 ^{er} CYCLE	2 ^e CYCLE	3 ^e CYCLE
	DNSP de musicien	Diplômes des CNSMD Paris et Lyon, grade de master	Cycle doctoral (CNSMD de Paris et de Lyon)
	DE de professeur de musique	CA professeur de musique	
	DNSP de danseur	Diplôme du CNSMD Paris	
	DE de professeur de danse	CA de professeur de danse	
	DNSP de comédien		Cycle doctoral (CNSAD)
	DE de professeur de théâtre		
	DNSP d'artiste de cirque		
	DE de professeur de cirque		
	DNSP d'acteur marionnettiste		

La formation des musiciens interprètes

Les études s'effectuent dans l'un des deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse, ou dans l'un des autres établissements habilités par le ministère de la Culture et de la Communication.

Les Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon

CONDITIONS D'ADMISSION

Le recrutement s'effectue sur concours à des âges variables en fonction de la formation choisie. Des modalités sont prévues pour accueillir les étudiants plus jeunes et particulièrement brillants.

CURSUS ET DIPLÔMES

1^{er} CYCLE (3 ANS)

Ce cycle conduit au **diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de musicien**, qui se décline en trois spécialités : instrumentiste/chanteur, direction d'ensembles vocaux et instrumentaux, métiers de la création musicale. La préparation de ce diplôme est associée à celle d'une licence délivrée respectivement par les universités Paris Sorbonne et Lumière Lyon 2.

2^e CYCLE (2 ANS)

Il conduit à l'obtention d'un diplôme qui confère le grade de **master** à ses titulaires.

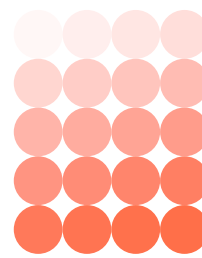
3^e CYCLE (3 ANS)

Ce cycle doctoral est ouvert aux étudiants en musique des deux CNSMD, en partenariat respectivement avec l'université Paris Sorbonne, et les universités Lumière Lyon 2 et Jean-Monnet de Saint-Étienne. Par ailleurs, le cycle doctoral SACRe au sein de la Communauté d'universités et établissements Paris Sciences et Lettres (ComUE PSL) concerne plusieurs écoles de la création parisiennes dont le CNSMD de Paris.

FORMATIONS SPÉCIFIQUES

Le CNSMD de Paris propose également d'autres cursus :

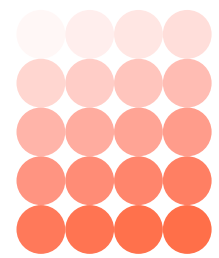
- une **formation supérieure aux métiers du son** conduisant, en 4 ans, à un **diplôme de musicien-ingénieur du son**, conférant le grade de master ;
- une formation de 3^e cycle conduisant, en 1 ou 2 ans, au **diplôme de composition de musique à l'image** ;
- une formation de 3^e cycle conduisant, en 1 ou 2 ans, au **diplôme d'artiste interprète**.



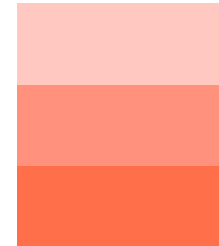
CNSMD de Lyon :
500 étudiants
en musique



Admission sur concours



CNSMD de Paris :
1 000 étudiants
en musique



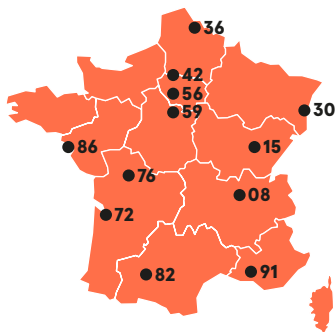
3 cycles menant au DNSP, au master et au doctorat

● **56 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris**
209, avenue Jean Jaurès
75019 Paris
Tél. : 01 40 40 45 45
www.conservatoiredeparis.fr

● **08 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon**
3, quai Chauveau
69266 Lyon Cedex 09
Tél. : 04 72 19 26 26
www.cnsmd-lyon.fr

LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HABILITÉS À DÉLIVRER LE DNSP DE MUSICIEN

Nota bene : l'habilitation à délivrer le DNSP étant régulièrement renouvelée, la liste de ces établissements est susceptible de modifications.



● **15 Pôle d'enseignement supérieur de la musique (PESM) en Bourgogne**
36-38, rue Chabot-Charny
21000 Dijon
Tél. : 03 80 58 98 90
www.pesm-bourgogne.fr

● **30 Haute école des arts du Rhin (HEAR) – Académie supérieure de musique de Strasbourg**
1, place Dauphine
67076 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 43 68 00
www.conservatoire.strasbourg.eu

● **36 École supérieure musique et danse (ESMD) Nord de France**
Rue Alphonse-Colas
59000 Lille
Tél. : 03 28 36 67 94
www.esmd.fr

● **42 Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis – Pôle Sup'93**
41, avenue Gabriel-Péri
93120 La Courneuve
Tél. : 01 43 11 25 05
www.polesup93.fr

● **59 Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB)**
14, rue de Madrid
75008 Paris
Tél. : 01 44 70 64 37
www.pspbb.fr

● **72 Pôle d'enseignement supérieur musique et danse de Bordeaux Aquitaine (PESMD Bordeaux Aquitaine)**
19, rue Monthyon
33800 Bordeaux
Tél. : 05 56 91 36 84
www.pesmd-bordeaux-aquitaine.com

● **76 Centre d'études supérieures musique et danse (CESMD) de Poitou-Charentes**
10, rue de la Tête-Noire
86001 Poitiers Cedex 01
Tél. : 05 49 60 59 34
www.cesmd-poitoucharentes.org

● **82 Institut supérieur des arts de Toulouse (ISDAT)**
37, rue de Metz
31000 Toulouse
Tél. : 05 61 12 32 88
www.isdat.fr

● **86 Le Pont supérieur – Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne Pays de la Loire**
4 bis, rue Gaëtan-Rondeau
44200 Nantes
Tél. : 02 40 89 90 50
www.lepontsuperieur.eu

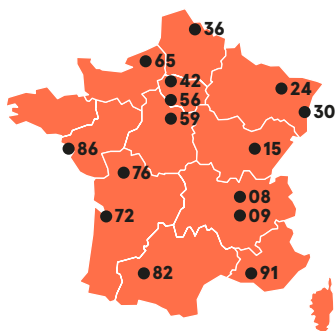
● **91 Institut d'enseignement supérieur de la musique (IESM) Europe-Méditerranée**
380, avenue Wolfgang-Amadeus-Mozart
13100 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 60 43 40
www.iesm.fr

La formation des professeurs de musique

Les enseignants et les musiciens-intervenants en milieu scolaire jouent un rôle important dans la transmission, l'enseignement des arts et la sensibilisation du plus grand nombre. En vue de garantir la qualité du service public de l'enseignement des arts dans le cadre des réglementations en vigueur, le ministère de la Culture et de la Communication (direction générale de la création artistique) soutient leur formation, généralement avec les collectivités territoriales, notamment les conseils régionaux, par l'intermédiaire des établissements d'enseignement supérieur listés ci-dessous. Ces établissements proposent des parcours de formation articulés entre le **DE de professeur de musique** et le **diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de musicien**, permettant aux étudiants d'obtenir les deux diplômes au sein d'un même cursus d'études. Ils ont également en charge la mise en œuvre de l'accès au DE de professeur de musique par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE).

LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HABILITÉS À DÉLIVRER LE DIPLÔME D'ÉTAT (DE) DE PROFESSEUR DE MUSIQUE

Nota bene : l'habilitation à délivrer le DE étant régulièrement renouvelée, la liste de ces établissements est susceptible de modifications.



●08 **Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon**
3, quai Chauveau
69266 Lyon Cedex 09
Tél. : 04 72 19 26 26
www.cnsmd-lyon.fr

●09 **CEFEDEM Auvergne Rhône-Alpes**
14, palais Grillet
BP 2024
69002 Lyon
Tél. : 04 78 38 40 00
www.cefedem-rhonealpes.org

●15 **Pôle d'enseignement supérieur de la musique (PESM) en Bourgogne**
36-38, rue Chabot-Charny
21000 Dijon
Tél. : 03 80 58 98 90
www.pesm-bourgogne.fr

●24 **École supérieure des arts de Lorraine (ESAL) – CEFEDEM de Lorraine**
2, rue de Paradis – BP 24081
57000 Metz Cedex 1
Tél. : 03 87 74 28 38
www.cefedem-lorraine.fr

●30 **Haute école des arts du Rhin – HEAR Académie supérieure de musique**
1, place Dauphine
67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 43 67 96
www.hear.fr

●36 **École supérieure musique et danse (ESMD) Nord de France**
Rue Alphonse-Colas
59000 Lille
Tél. : 03 28 36 67 94
www.esmd.fr

●42 **Pôle d'enseignement supérieur de la musique Seine-Saint-Denis Île-de-France – Pôle sup' 93**
41, avenue Gabriel-Péridé
93120 La Courneuve
Tél. : 01 43 11 25 05
www.polesup93.fr

●56 **Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris**
209, avenue Jean-Jaurès
75019 Paris
Tél. : 01 40 40 45 45
www.cnsmdp.fr

●59 **Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB)**
14, rue de Madrid – 75008 Paris
Tél. : 01 44 70 64 37
www.pspbb.fr

●65 **CEFEDEM de Normandie**
27, rue Pierre-Corneille
76800 Saint-Étienne-du-Rouvray
Tél. : 02 32 76 07 08
www.cefedem-normandie.com

●72 **Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse (PESMD) de Bordeaux Aquitaine**
19, rue Monthyon – 33800 Bordeaux
Tél. : 05 56 91 36 84
pesmd-bordeaux-aquitaine.com

●76 **Centre d'études supérieures de musique et de danse (CESMD) de Poitou-Charentes**
10, rue de la Tête-Noire
86001 Poitiers Cedex 01
Tél. : 05 49 60 59 34
www.cesmd-poitoucharentes.org

●82 **Institut supérieur des arts de Toulouse (ISDAT)**
37, rue de Metz – 31000 Toulouse
Tél. : 05 61 12 32 88
www.isdat.fr

●86 **Le Pont supérieur – Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne Pays de la Loire**
4 bis, rue Gaëtan-Rondeau
44200 Nantes
Tél. : 02 40 89 90 50
www.lepontsuperieur.eu

●91 **Institut supérieur d'enseignement de la musique (IESM) Europe-Méditerranée**
380, avenue Wolfgang-Amadeus-Mozart
13100 Aix-en-Provence
Tél. : 04 42 60 43 40
www.iesm.fr

– Centres de formation des musiciens-intervenants (CFMI) intégrés aux universités

CFMI de l'université Lille 3
Domaine universitaire du Pont de Bois
Rue du Barreau – BP 60149
59653 Villeneuve-d'Ascq Cedex
Tél. : 03 20 41 73 11
www.cfmi.formation.univ-lille3.fr

CFMI de l'université Lyon 2
95, boulevard Pinel
69677 Bron Cedex
Tél. : 04 78 29 07 21
www.lesla.univ-lyon2.fr/centre-de-formation-de-musiciens-intervenant-a-l-ecole-591495.kjsp

CFMI de l'université Paris Sud 11 Université Paris Sud 11
91405 Orsay Cedex
Tél. : 01 69 15 62 80
www.cfmi.u-psud.fr

CFMI de l'université de Poitiers
85, route du Deffend
86550 Mignaloux-Beauvoir
Tél. : 05 49 52 00 16
www.sha.univ-poitiers.fr/cfmi

CFMI de l'université Rennes 2 Université Rennes 2
Place du Recteur-Henri-Le-Moal
CS 24307
35043 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 14 20 22
www.uhb.fr/cfmi

CFMI de l'université de Strasbourg
Université Marc-Bloch
1, rue Froelich – BP 20186
67604 Sélestat Cedex
Tél. : 03 68 85 73 80
www.cfmi.unistra.fr

Institut de formation de musiciens intervenant (IFMI) à l'école, université Toulouse II Le Mirail
5, allée Antonio-Machado
31000 Toulouse Cedex 9
Tél. : 05 61 12 32 88
www.ifmi.univ-tlse2.fr

CFMI de l'université de Tours La Charmoise
7, rue Inglessi
37230 Fondettes
Tél. : 02 47 36 77 40
www.ash.univ-tours.fr/presentation
> rubrique Centre de formation de musiciens intervenants

CFMI de l'université Aix-Marseille
29, avenue Robert-Schumann
13621 Aix-en-Provence Cedex 01
Tél. : 04 42 95 32 40 /
04 42 95 32 60
www.cfmi.univ-amu.fr

La formation des danseurs interprètes

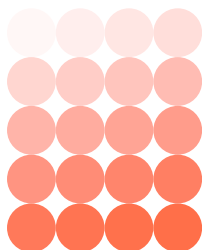
Les Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon

– **Conditions d'admission.** Le recrutement s'effectue sur concours, à des âges variables en fonction de la formation choisie (danseur, notateur du mouvement), à partir de 14 ans pour les danseurs, de 21 ans pour les notateurs du mouvement.

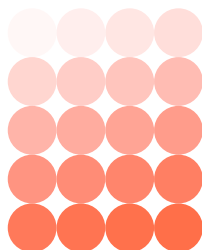
– **Cursus et diplômes.** En danse classique et en danse contemporaine, le cursus de 1^{er} cycle prépare au **diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de danseur** à l'issue de 3 années d'études. Avant de commencer cette formation, il faut avoir fait deux années de préparation pour le CNSMD de Paris, une année de préparation pour le CNSMD de Lyon. La dernière année du cursus est consacrée à la pratique de la scène dans l'objectif de favoriser une insertion professionnelle rapide et durable. Au CNSMD de Paris, un 2^e cycle conduit en 2 ans au **diplôme en interprétation ou en création chorégraphique**. Ce conservatoire propose également un cycle de 1 à 3 ans qui mène au **diplôme de notateur du mouvement** en notation Benesh ou en notation Laban.

● **08 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon**
3, quai Chauveau
69266 Lyon Cedex 09
Tél. : 04 72 19 26 26
www.cnsmd-lyon.fr

● **56 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris**
209, avenue Jean-Jaurès
75019 Paris
Tél. : 01 40 40 45 45
www.cnsmdp.fr



CNSMD de Lyon :
100 étudiants
en danse



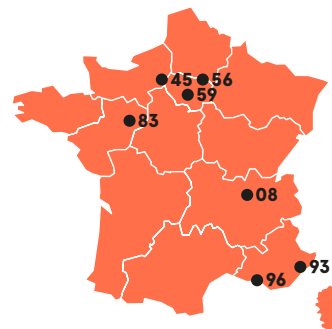
CNSMD de Paris :
200 étudiants
en danse

L'École de danse de l'Opéra national de Paris

– **Conditions d'admission.** L'admission se fait par le biais d'un stage, dont l'accès est conditionné à une sélection et à l'issue duquel le stagiaire passe un examen d'entrée à l'école. Il existe deux types de stages, l'un de six mois (de janvier à juin) et l'autre d'un an (de septembre à juin) selon l'âge du stagiaire. Les candidats ayant dépassé l'âge d'admission (de 8 à 17 ans) et désirant parfaire leur formation de danse classique au sein de l'école sont soumis à une sélection particulière.

– **Cursus et diplômes.** Les études durent **6 ans**. Les trois dernières années de ce cursus conduisent au **diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de danseur**. Un parcours de formation conjoint et articulé au DNSP, défini **en partenariat avec l'université Paris Ouest Nanterre La Défense**, permet également aux étudiants d'obtenir une **licence** délivrée par cette université. L'enseignement en danse classique est complété par différents cours de danse (de caractère, contemporain, jazz et folklore), par des cours complémentaires de musique, mime, comédie, droit du spectacle, histoire de la danse ou encore d'anatomie ou de gymnastique. Les élèves sont répartis en six divisions filles et six divisions garçons. L'enseignement général – relevant de l'Éducation nationale – est dispensé au sein de l'école de la classe de CE1 jusqu'au Baccalauréat (filiale L).

● **45 École de danse de l'Opéra national de Paris**
20, allée de la Danse
92000 Nanterre
Tél. : 01 40 01 80 00
www.operadeparis.fr/artistes/ecole-de-danse



LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HABILITÉS À DÉLIVRER LE DNSP DE DANSEUR

Outre les trois établissements publics nationaux mentionnés ci-contre, l'enseignement supérieur en danse s'appuie sur un réseau d'écoles habilitées par l'État à délivrer le DNSP de danseur. Les parcours de formation sont proposés par ces écoles en lien avec des cursus d'études conduisant à une **licence délivrée par une université partenaire**.

● **59 Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt (PSPBB)**
14, rue de Madrid
75008 Paris
Tél. : 01 44 90 78 08
www.pspbb.fr

Cet établissement dispense une formation spécifique conduisant au DNSP de danseur dans le domaine de la danse jazz et à une licence Arts du spectacle-Danse délivrée par l'université Paris 8 Vincennes Saint-Denis.

● **83 École supérieure du Centre national de danse contemporaine (CNDC)**
17, rue de la Tannerie
BP 50101
49101 Angers Cedex 02
Tél. : 02 44 01 22 66
www.cndc.fr

L'École supérieure de danse du Centre national de danse contemporaine d'Angers propose en lien avec l'université d'Angers, une licence en Sciences humaines et sociales/parcours Arts du spectacle-Danse.

● **93 École supérieure de danse de Cannes Rosella Hightower**
21, chemin de Faissolle
06250 Mougins
Tél. : 04 93 94 79 80
www.cannesdanse.com

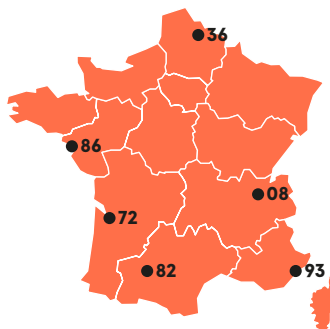
● **96 École nationale supérieure de danse de Marseille**
20, boulevard Gabès
13417 Marseille Cedex 08
Tél. : 04 91 32 72 72
www.ecole-danse-marseille.com

La formation des professeurs de danse

L'enseignement de la danse est une profession réglementée s'agissant de la danse classique, de la danse de jazz et de la danse contemporaine. Pour enseigner ces disciplines, il faut un haut niveau de pratique et une motivation réelle. Il est obligatoire également d'être titulaire d'un diplôme justifiant de qualifications professionnelles : le **diplôme d'État de professeur de danse**. Néanmoins, des équivalences existent avec certains autres diplômes, et des dispenses de DE peuvent être obtenues dans certains cas (renommée, expérience confirmée).

— **Cursus et diplômes.** Cinq établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère de la Culture et de la Communication, ainsi que d'autres établissements publics ou privés, sont habilités à dispenser la formation conduisant au diplôme d'État de professeur de danse. Ce diplôme est actuellement inscrit au niveau III du Répertoire national de certification professionnelle (RNCP). La formation dure deux ans, elle correspond à deux années d'études supérieures. Elle peut être suivie en formation initiale ou en formation continue.

Les détenteurs du DE danse peuvent suivre une formation complémentaire conduisant au **certificat d'aptitude (CA) de professeur de danse**. Ce diplôme est actuellement inscrit au niveau II du Répertoire national de certification professionnelle (RNCP). La formation est dispensée par le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon et par le Centre national de la danse.



LES ÉTABLISSEMENTS HABILITÉS À DÉLIVRER LE DIPLÔME D'ÉTAT (DE) DE PROFESSEUR DE DANSE

Nota bene : l'habilitation à délivrer le DE étant régulièrement renouvelée, la liste de ces établissements est susceptible de modifications.

●36 École supérieure musique et danse (ESMD) Nord de France

Rue Alphonse-Colas – 59000 Lille
Tél. : 03 28 36 67 94
www.esmd.fr

●72 Pôle d'enseignement supérieur de la musique et de la danse (PESMD) de Bordeaux Aquitaine

19, rue Monthyon – 33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 91 36 84
www.pesmd-bordeaux-aquitaine.com

●82 Institut supérieur des arts de Toulouse (ISDAT)

37, rue de Metz – 31000 Toulouse
Tél. : 05 61 12 32 88
www.isdat.fr

●86 Le Pont supérieur, pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant Bretagne Pays de la Loire

4 bis, rue Gaëtan-Rondeau – 44200 Nantes
Tél. : 02 40 89 90 50
www.lepontsuperieur.eu

●93 École supérieure de danse de Cannes Rosella Hightower

21, chemin de Faissolle – 06250 Mougins
Tél. : 04 93 94 79 80
www.cannesdanse.com

Centre de formation danse du Centre d'éducation populaire et du sport (CREPS) de Montpellier

2, avenue Charles-Flahault
34090 Montpellier
Tél. : 04 67 61 05 22
www.creps-montpellier.org

Cet établissement public local relevant du ministère chargé de la jeunesse et des sports, est également habilité à délivrer le DE de professeur de danse en formation initiale.

Plusieurs centres privés répartis sur l'ensemble du territoire sont également habilités à dispenser la formation initiale conduisant au DE de professeur de danse.

Voir la liste de ces établissements en annexe 1 de la circulaire sur les bourses 2016-2017 : http://circulaires.legifrance.gouv.fr/pdf/2016/07/cir_41143.pdf

LE CENTRE NATIONAL DE LA DANSE

Le Centre national de la danse (CND) dispense des formations continues conduisant au **diplôme d'État (DE) de professeur de danse** et au **Certificat d'aptitude (CA) de professeur de danse**, à destination des artistes chorégraphiques pouvant justifier d'une activité professionnelle confirmée. Son centre de ressources professionnelles, sa médiathèque et la cinémathèque de la danse située dans ses locaux, offrent un large éventail d'informations et de données sur les formations, les métiers de la danse et plus généralement sur l'ensemble du secteur chorégraphique.

Centre national de la danse (CND)

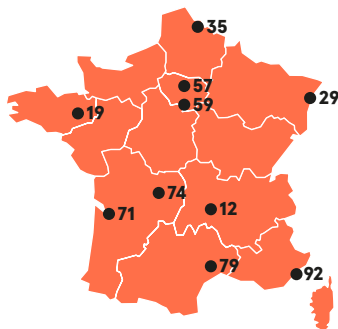
1, rue Victor-Hugo
93507 Pantin Cedex
Tél. : 01 41 83 27 27
www.cnd.fr

LE CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LYON

Cet établissement public dispense une formation au **Certificat d'aptitude de professeur de danse** (700 heures réparties sur 18 mois).

●08 Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon

3, quai Chauveau
69266 Lyon Cedex 9
www.cnsmd-lyon.fr



Le Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD)

Établissement d'enseignement supérieur placé sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, le CNSAD a pour mission principale de dispenser un enseignement spécialisé de l'art dramatique. Cet enseignement comprend les connaissances théoriques et la maîtrise pratique nécessaires à l'exercice du métier de comédien.

Riche d'une expérience de deux siècles, le CNSAD est profondément ancré dans la vie théâtrale et culturelle française. Son programme pédagogique, ouvert à des démarches artistiques et à des esthétiques variées, est en constante évolution, notamment grâce au renouvellement fréquent et à la personnalité des enseignants – artistes en activité et professionnels reconnus dans leur domaine – et aux collaborations avec d'autres écoles d'art, françaises et étrangères. Le CNSAD est membre de la Communauté d'universités et établissements Paris Sciences et Lettres (ComUE PSL).

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission se fait par concours. Les candidats doivent être âgés de plus de 18 ans et moins de 26 ans. Ils doivent détenir le Baccalauréat (dispenses possibles) et justifier d'une formation théâtrale intensive suivie avec assiduité pendant au moins une année scolaire. Chaque promotion compte **30 étudiants**.

CURSUS ET DIPLÔMES

1^{er} CYCLE (3 ANS)

La formation des comédiens en trois années se caractérise par une exigence technique et artistique de haut niveau, par un mouvement progressif vers l'autonomie et la liberté, et par un encouragement à une créativité aux prises avec les réalités du monde et son évolution. La **1^{re} année** est consacrée à l'acquisition et au renforcement des fondamentaux du métier

d'acteur, essentiellement dans le cadre de cours hebdomadaires.

En 2^e année les cours hebdomadaires se combinent à des master class d'une à quatre semaines consacrées à une recherche artistique précise. Elles permettent la rencontre ponctuelle de nombreux artistes.

La 3^e année est essentiellement tournée vers la création, dans le cadre d'ateliers dirigés par des artistes invités ou des professeurs de l'école et réalisés dans le temps et les conditions d'une production professionnelle. Ces ateliers donnent lieu à des présentations publiques.

CYCLE DOCTORAL (3 ANS)

Dans le cadre de la formation doctorale SACRe (Sciences, Arts, Création, Recherche) de la ComUE Paris Sciences et Lettres, les élèves du CNSAD peuvent poursuivre un 3^e cycle de recherche. Ce cursus comprend l'accompagnement des projets menés par les artistes-chercheurs au sein du Conservatoire ainsi qu'une formation mutualisée SACRe où sont explorées les relations création/recherche et les relations arts/sciences. Les premières soutenances de doctorants du CNSAD se tiennent en décembre 2016.

RELATIONS INTERNATIONALES

Des partenariats internationaux permettent aux élèves de 2^e année de passer trois à six semaines dans une école supérieure d'art dramatique à l'étranger et de participer à des festivals de théâtre européens.

Le CNSAD accueille également chaque année, sur dossier ou dans le cadre d'accords Erasmus, quelques étudiants étrangers qui intègrent l'intégralité du cursus de la 2^e année d'études.

FORMATION DIPLÔMANTE AIMS

À l'initiative et avec le soutien des Fondations Edmond de Rothschild, cinq grandes écoles nationales supérieures d'art de Paris (CNSAD, CNSMD, ENSAD, ENSBA et La Femis) se sont associées pour créer à la rentrée 2016 une formation post-diplôme d'artiste intervenant en milieu scolaire (AIMS), dans le cadre d'une résidence d'artiste. Ce programme constitue une 4^e année de formation diplômante. Il est sanctionné par un diplôme d'établissement. Il a pour objectif de former de jeunes artistes à l'intervention en milieu scolaire tout en leur permettant de développer leur pratique artistique personnelle. Chaque résident sélectionné bénéficie d'une bourse attribuée par les Fondations Edmond de Rothschild. Un élève est sélectionné chaque année.

● **57 Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD)**
2 bis, rue du Conservatoire
75009 Paris
Tél.: 01 42 46 12 91
www.cnsad.fr

École supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Strasbourg (TNS)

La particularité de cette école est d'être indissociable du Théâtre national de Strasbourg, établissement public sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication. Sa logique pédagogique est celle de l'**interdisciplinarité** : elle forme au sein d'une même promotion des comédiens, des dramaturges, des metteurs en scène, des régisseurs et des scénographes.

– **Conditions d'admission.** Les élèves sont recrutés par concours deux années sur trois. Chaque groupe comprend en moyenne **25 élèves** : 12 en section jeu, 6 en section régie, 4 en section scénographie/costumes et 3 en section dramaturgie/mise en scène.

– **Cursus et diplômes.** La scolarité dure **3 ans**. Elle fait alterner ou combine des cours hebdomadaires et des périodes intensives d'ateliers dirigés par un intervenant. La particularité de ces ateliers est de former simultanément par un travail théâtral commun les élèves de toutes les sections, amenés à participer ensemble, tout au long de leur scolarité, à une dizaine de projets artistiques très différents qui leur donnent l'occasion d'expérimenter ce que sera leur place dans la création d'un spectacle.

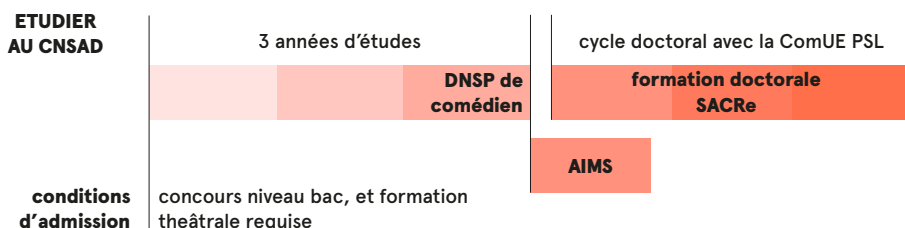
L'École du TNS délivre le **diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de comédien**. Dans le cadre d'un **partenariat avec l'université Paris-Ouest Nanterre La Défense**, un parcours « Théâtre-Pratique de la scène » permet également la délivrance d'une **licence** et d'un **master**.

● **29 École supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Strasbourg (TNS)**
1, avenue de la Marseillaise
BP 184
67005 Strasbourg Cedex
Tél.: 03 88 24 88 08/52
www.tns.fr

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE (ENSATT)

Cette école est un établissement public sous tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur. Elle forme des comédiens, scénographes, costumiers, réalisateurs lumière, réalisateurs son, directeurs techniques, metteurs en scène et administrateurs du spectacle vivant. (► p. 50)

● **École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT)**
4, rue Sœur-Bouvier
69322 Lyon Cedex 05
Tél.: 04 78 15 05 05
www.ensatt.fr



LES AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HABILITÉS À DÉLIVRER LE DNSP DE COMÉDIEN

L'enseignement supérieur du théâtre s'appuie également sur un réseau de huit écoles publiques habilitées à délivrer le **DNSP de comédien** en lien avec une **licence** délivrée par une université partenaire.

● **12 École de la Comédie de Saint-Étienne**
7, avenue Émile-Loubet
42048 Saint-Étienne Cedex 1
Tél. : 04 77 25 12 98
www.lacomédie.fr

● **19 École supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Bretagne**
1, rue Saint-Hélier
35040 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 31 55 33
www.t-n-b.fr

● **35 École professionnelle supérieure d'art dramatique du Nord-Pas-de-Calais**
23-25, rue de Bergues
59000 Lille
Tél. : 03 20 00 72 64
www.epsad.fr

● **59 Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt / École supérieure d'art dramatique de Paris**
Forum des Halles
12, place Carrée
75001 Paris
Tél. : 01 40 13 86 25
www.pspbb.fr
www.esadparis.fr

● **71 École supérieure de théâtre Bordeaux Aquitaine**
Square Jean-Vauthier
BP 7
33031 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 33 36 76
www.tnba.org

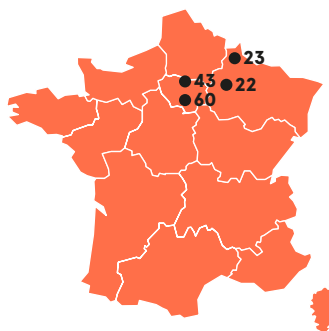
● **74 L'Académie, école supérieure professionnelle de théâtre du Limousin**
Le Mazeau
87480 Saint-Priest-Taurion
Tél. : 05 55 37 93 93
www.academietheatrelimoges.com

● **79 École supérieure d'art dramatique de Montpellier**
Maison Louis-Jouvet
19, rue Lallemand
34000 Montpellier
Tél. : 04 67 60 05 40
www.ensad-montpellier.fr

● **92 École régionale d'acteurs de Cannes**
68, avenue du Petit-Juas
06400 Cannes
Tél. : 04 93 38 73 30
www.erac-cannes.fr

Une école privée est également habilitée à délivrer le DNSP de comédien

Théâtre École d'Aquitaine
21, rue Paulin-Régner
47000 Agen
Tél. : 05 53 47 82 09
www.theatredujour.com/theatre-ecole-daquitaine-3



cirque

Trois établissements, dont un opérateur d'État (le Centre national des arts du cirque), préparent au **diplôme national supérieur professionnel (DNSP) d'artiste de cirque**. La formation à ce DNSP s'effectue sur **3 années**, en parcours conjoint avec une licence universitaire. Le DNSP d'artiste de cirque est inscrit au niveau II du Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP).

Les trois établissements délivrent également le **diplôme d'État (DE) de professeur de cirque**, qui sanctionne le cursus préparant à l'enseignement des arts du cirque.

● **22 École nationale supérieure du Centre national des arts du cirque (CNAC)**
1, rue du Cirque
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. : 03 26 21 12 43
www.cnac.fr

● **43 Académie Fratellini, école supérieure du cirque**
1-9, rue des Cheminots
Quartier Landy-France
93210 La Plaine-Saint-Denis
Tél. : 01 72 59 40 23
www.academie-fratellini.com

● **60 École nationale des arts du cirque de Rosny-sous-Bois (ENACR)**
22, rue Jules-Guesde
93110 Rosny-sous-Bois
Tél. : 01 56 63 05 40
www.enacr.com

SE FORMER AU CIRQUE

	Année préparatoire supérieure à l'ENACR	1 ^{re} année du DNSP à l'ENACR	2 ^e et 3 ^e années du DNSP au CNAC	
À L'ENACR ET AU CNAC				DNSP d'artiste de cirque
conditions d'admission	concours			
À L'ACADÉMIE FRATELLINI	classe de pré-apprentissage	3 années de formation en apprentissage		DNSP d'artiste de cirque
conditions d'admission	audition			

marionnettes

ÉCOLE SUPÉRIEURE NATIONALE DES ARTS DE LA MARIONNETTE

Première activité de l'Institut international de la marionnette, l'École supérieure nationale des arts de la marionnette de Charleville-Mézières prépare au **diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de comédien**, spécialité «acteur-marionnettiste». La formation à ce DNSP est assurée sur **3 années**. Le DNSP de comédien est inscrit au niveau II du Répertoire national de la certification professionnelle (RNCP).

● **23 École supérieure nationale des arts de la marionnette**
7, place Winston-Churchill
08000 Charleville-Mézières
Tél. : 03 24 33 72 50
www.marionnette.com

arts de la rue

La Formation avancée et itinérante des arts de la rue (FAI AR) propose une formation initiale et continue, dispensée en collaboration étroite avec des structures de création et de diffusion nationales et internationales. Elle s'adresse à des artistes qui ont choisi d'inscrire leur projet dans l'espace public.

FAI AR
La Cité des arts de la rue
225, avenue des Ayalades
13015 Marseille
Tél. : 04 91 69 74 67
www.faiar.org

INSTITUT TECHNOLOGIQUE EUROPÉEN DES MÉTIERS DE LA MUSIQUE (ITEMM)

Ce centre de formation prépare aux métiers de la **facture instrumentale** (accord des pianos, fabrication, réparation, restauration en piano, instruments à vent, guitare et accordéon), de la **régie du son** (spectacle vivant, multimédia) et du **commerce** des produits musicaux (instruments de musique, disque, musique en ligne).

Établissement unique à vocation internationale, il propose également des modules de formation continue, développe des projets de formation sur mesure, et apporte son expertise auprès de pays étrangers.

Agréé pôle national d'innovation, il facilite la valorisation, l'observation et le développement des entreprises de ce secteur.

ITEMM

71, avenue Olivier-Messiaen
72000 Le Mans
Tél. : 02 43 39 39 00
www.itemm.fr

CENTRE NATIONAL DE FORMATION DE LA FACTURE D'ORGUES D'ESCHAU

Cet établissement est unique en France. Géré par la Chambre de métiers d'Alsace, il regroupe des **apprentis** de la France entière et prépare en **alternance** aux **diplômes délivrés par l'Éducation nationale en facture d'orgues et tuyauterie en orgues**.

Il dispose d'équipements techniques spécifiques (atelier de facture d'orgue, atelier de tuyauterie avec table à couler et raboteuse de feuille d'étain, et un grand orgue en salle de conférence).

Le facteur d'orgues est un **artisan créateur** qui peut s'exprimer au travers de la construction d'instruments neufs. Il peut être également un **artisan restaurateur** sachant s'adapter aux œuvres du passé qui lui sont confiées afin de ne jamais les dénaturer.

Centre national de formation de la facture d'orgues

21, rue des Fusiliers-Marins
BP 30415 - Eschau
67412 Illkirch Cedex
Tél. : 03 88 59 00 81
www.cnfafo-eschau.fr

ÉCOLE NATIONALE DE LUTHERIE DE MIRECOURT

Cette école prépare, après la troisième, au **Brevet de technicien de facture instrumentale en lutherie** et au **diplôme des métiers d'art de lutherie**.

École nationale de lutherie Lycée Jean-Baptiste Vuillaume

5, avenue Graillet
BP 109
88500 Mirecourt Cedex
Tél. : 03 29 37 56 00

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AUX TECHNIQUES DU SPECTACLE (CFPTS) DE BAGNOLET

Le CFPTS est le partenaire pédagogique du Centre de formation d'apprentis (CFA) du spectacle vivant et de l'audiovisuel qui dispense, en formation initiale en apprentissage et en alternance sur deux ans, une formation générale technologique et pratique des métiers du spectacle vivant et de l'audiovisuel. Dans sa partie spectacle vivant, le CFA prépare ainsi, avec le CFPTS, au titre de **régisseur de spectacle** dans ses trois spécialités principales : plateau, lumière, son, et prochainement au métier de **technicien lumière**. C'est une filière de formation à la fois diplômante et qualifiante.

Le CFPTS assure également une centaine de formations continues par an (environ 200 sessions) dans tous les domaines techniques (plateau, lumière, son, vidéo, décor/accessoires, régie, prévention des risques), ainsi que pour l'administration de spectacle vivant et pour tous les métiers du secteur (régisseurs, technicien, décorateurs, directeur technique, machiniste, constructeur, pupitreur...).

Au-delà de son offre de formation annuelle, le CFPTS propose aux entreprises du secteur des formations à la carte. Le CFPTS est aussi un lieu ressource et de recherche-action plongé au cœur des problématiques professionnelles.

CFPTS

92, avenue Gallieni
92170 Bagnolet
Tél. : 01 48 97 25 16
www.cfpts.com

L'INSTITUT SUPÉRIEUR DES TECHNIQUES DU SPECTACLE (ISTS) D'AVIGNON

Organisme de formation continue émanant du théâtre public, l'ISTS est impliqué au niveau national et international dans la réflexion et le conseil sur les pratiques professionnelles. Chaque saison, l'ISTS propose un programme de formations originales aux techniques du spectacle vivant allant des formations diplômantes (destinées aux cadres) aux perfectionnements. Pour s'adapter au mieux aux attentes de la profession, l'ISTS confie ses enseignements à des praticiens en exercice reconnus.

Certaines formations sont réalisées de préférence au sein de l'entreprise, en réunissant le cas échéant des personnels de plusieurs employeurs pour atteindre un plus haut degré d'efficacité. L'ISTS assure la formation de **régisseur et directeur technique** (ce dernier titre est enregistré au niveau I de la certification professionnelle).

ISTS

Espace Saint-Louis
20, rue Portail-Boquier
84000 Avignon
Tél. : 04 90 14 14 17
www.ists-avignon.com

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART DRAMATIQUE DU THÉÂTRE NATIONAL DE STRASBOURG (TNS)

La particularité de cette école, habilitée à délivrer le DNSP de comédien, est d'être indissociable du Théâtre national de Strasbourg. Sa logique pédagogique est celle de l'**interdisciplinarité** : elle forme aussi bien des **régisseurs** et des **scénographes** que des comédiens, des dramaturges et des metteurs en scène. (► p. 48)

● 29 École supérieure d'art dramatique du théâtre national de Strasbourg (TNS)

1, avenue de la Marseillaise
BP 184
67005 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 24 88 08/52
www.tns.fr

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES ARTS ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE (ENSATT)

Sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'ENSATT forme des comédiens, scénographes, costumiers, réalisateurs lumière, réalisateurs son, directeurs techniques, metteurs en scène et administrateurs du spectacle vivant. L'école accueille une **cinquantaine d'élèves chaque année**.

L'admission à la formation initiale, ouverte aux élèves détenteurs d'un diplôme de niveau bac + 2, se fait par voie de concours spécifique à chaque département de formation (administration, art dramatique, costumes, réalisation lumière, réalisation sonore, scénographie, écriture dramatique, mise en scène).

Les études durent **3 ans** et conduisent à un diplôme au grade de **master**.

ENSATT

4, rue Sœur-Bouvier
69322 Lyon Cedex 05
Tél. : 04 78 15 05 05
www.ensatt.fr

Des centres de ressources

MUSIQUE

Cité de la musique Médiathèque

221, avenue Jean-Jaurès
75019 Paris
Tél. : 01 44 84 45 00
www.mediathèque.cité-musique.fr

Ce centre d'informations musicales propose une base de données très riche sur tous les métiers de la musique et les formations qui y mènent. On y trouve aussi un annuaire des écoles de musique à Paris et une information sur les concours et les stages.

Centre d'informations et de ressources pour les musiques actuelles (IRMA)

22, rue Soleillet
75980 Paris Cedex 20
Tél. : 01 43 15 11 11
www.irma.asso.fr

On accède depuis le site de l'IRMA à toutes les informations concernant le Centre d'information du jazz, centre de documentation pour professeurs et amateurs (établissement d'enseignement du jazz, structures et lieux de diffusion, de distribution et de programmation), le Centre d'information rock, chanson, hip hop, musique électroniques (CIR) et le Centre d'information sur les musiques traditionnelles (CIMT) qui recense tout ce qui concerne les formations, les associations et l'insertion professionnelle dans le domaine des musiques traditionnelles.

DANSE

Centre national de la danse (CND)

1, rue Victor-Hugo
93507 Pantin Cedex
Tél. : 01 41 83 27 27
www.cnd.fr

Lieu de formation, le Centre national de la danse est également le centre national de ressources documentaires concernant l'ensemble des métiers de la danse ainsi qu'une institution de création et de diffusion de cet art au niveau national.

THÉÂTRE

Centre national du théâtre

134, rue Legendre
75017 Paris
Tél. : 01 44 61 84 85
www.cnt.asso.fr

Ce centre d'information, de documentation et de conseil sur le théâtre propose une base de données très riche sur tous les métiers du spectacle et les formations qui y mènent.

CIRQUE ET ARTS DE LA RUE

Hors les murs

68, rue de la Folie-Méricourt
75011 Paris
Tél. : 01 55 28 10 10
www.horslesmurs.fr

Hors les murs est le centre de ressources pour les secteurs des arts de la rue et des arts de la piste. Association nationale créée en à l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication, elle assure quatre activités principales : la documentation, les éditions, le conseil, les études et les rencontres.

SUR LE SITE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

[www.culturecommunication.gouv.fr/
Politiques-ministerielles/Musique/
Enseignement-formation-et-metiers](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Musique/Enseignement-formation-et-metiers)

[www.culturecommunication.gouv.fr/
Politiques-ministerielles/Danse/
Enseignement-formation-et-metiers](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Danse/Enseignement-formation-et-metiers)

[www.culturecommunication.gouv.fr/
Politiques-ministerielles/Theatre-spectacles/
Enseignement-et-formation](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Theatre-spectacles/Enseignement-et-formation)

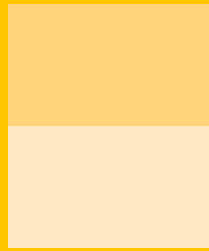
OÙ S'INFORMER

**Ministère de la Culture
et de la Communication**

Direction générale de la création artistique

Sous-direction de l'emploi, de l'enseignement
supérieur et de la recherche/bureau
de l'enseignement supérieur
et de la formation professionnelle

62, rue Beaubourg
75003 Paris Cedex 03
Tél. : 01 40 15 89 38



2 écoles Culture :
La Fémis et Ina Sup



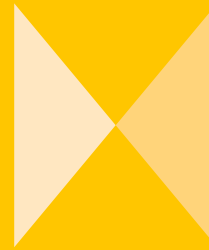
des diplômes
d'écoles
ou au grade
de master



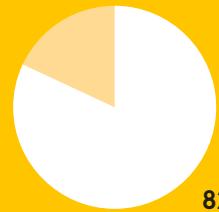
admission
sur concours



300 étudiants



des accords
d'échanges
internationaux



82%
taux d'emploi à 3 années
du diplôme



formation continue
pour les professionnels
du secteur

cinéma, audiovisuel, multimédia



La Fémis © Steeve Murez



La Fémis © Steeve Murez



© INA

Acteur, scénariste, réalisateur, cameraman, preneur de son, monteur, décorateur, graphiste... se côtoient et collaborent pour réaliser des œuvres qui sont avant tout des **œuvres collectives**.

Ce secteur est marqué par une **évolution rapide et permanente des techniques**. Les métiers du cinéma et de l'audiovisuel sont amenés à s'associer de plus en plus étroitement aux nouvelles technologies de l'image et du son, l'infographie, le numérique, l'animation 3D et ses dérivés. Par ailleurs, techniciens et créateurs sont appelés à connaître tout au long de leur carrière des **changements importants d'emploi** pour s'adapter à l'évolution des besoins ou pour donner une orientation nouvelle à leur expression artistique.

La Fémis

La Fémis assure un enseignement technique, artistique et culturel consacré aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel. Placée sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, elle est financée par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Elle est, depuis 2012, membre de la communauté d'universités et établissements Paris Sciences et Lettres (ComUE PSL).

– Les missions de La Fémis

- La formation initiale et la formation continue.
- La coopération avec les écoles et les établissements d'enseignement de l'audiovisuel à l'étranger.
- La production, l'édition et la diffusion de films et de documents en relation avec la pédagogie de l'école.
- La promotion et la diffusion de la culture cinématographique.

– **Conditions d'admission.** La Fémis accueille chaque année, **sur concours, une cinquantaine d'étudiants.** Le concours est ouvert aux jeunes âgés de moins de 27 ans titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2, ou de niveau bac + 3 pour ceux qui souhaitent intégrer le département « Distribution et exploitation », et bac + 5 pour ceux qui souhaitent intégrer le département « Création de séries TV ». Il se déroule en trois temps : dossier d'enquête et analyse de film, épreuve écrite et/ou orale spécifique pour chaque département de l'école, entretien devant un jury composé de professionnels.

– **Cursus et diplôme.** La formation est articulée autour de **10 départements** au sein desquels le nombre d'élèves et la durée des études varient :

- départements Production, Réalisation, Scénario, Image, Son, Montage : 4 ans d'études, 6 étudiants par département ;
- département Décor : 4 ans d'études, 4 étudiants ;
- département Scripte : 3 ans d'études ; ce département forme 4 étudiants tous les deux ans ;
- département Distribution et exploitation : 2 ans d'études, 8 étudiants (5 en Exploitation, 3 en Distribution) ;
- département Création de séries TV : 1 an d'études, 6 étudiants.

Les enseignements sont assurés par des professionnels en activité. Sous la direction des directeurs de département qui conçoivent les programmes, plus de 600 professionnels interviennent chaque année pour des ateliers, des exercices ou des rencontres. Il n'y a pas de corps enseignant permanent.

Pour les départements comportant 4 années d'études, la scolarité est organisée comme suit :

- **3 années de formation** comprenant des enseignements propres à chaque département et des enseignements interdépartementaux, ainsi que la fabrication collective de courts métrages et de films (au moins un grand exercice par an) ;
- **1 année de production d'une œuvre et de recherche personnelle** conduisant à une présentation devant un jury, afin d'obtenir le **diplôme de l'école**. Pendant cette 4^e année, l'ensemble de l'enseignement est nourri par des conférences, analyses de films, invitations de cinéastes, séminaires thématiques transversaux...

– **La formation continue.** La Fémis conçoit et organise des stages de formation continue pour des professionnels dans les domaines suivants : réalisation de films documentaires (atelier documentaire et atelier européen Archidoc pour les films à base d'archives), écriture de scénario (atelier scénario, atelier d'initiation à l'adaptation de romans), stage de formation continue pour les directeurs d'exploitation cinématographique.

– La coopération internationale.

• **Atelier Ludwigsburg-Paris.** La Fémis et la Filmakademie de Baden-Württemberg à Ludwigsburg (Allemagne) ont mis en place un programme spécifique de **formation continue, d'une durée d'un an, consacré à la production et à la distribution.** Il a pour objectif de former la nouvelle génération de producteurs et de distributeurs aux stratégies actuelles en matière d'écriture de scénario, de financement, de production, de distribution et de marketing en Europe. La vocation de cette formation est également d'apprendre aux participants à développer en commun un projet et à se créer ainsi un réseau de futurs partenaires européens. L'atelier s'adresse à de jeunes professionnels diplômés d'écoles de cinéma ou d'universités (minimum bac + 3) pouvant justifier d'une expérience dans le domaine de la production audiovisuelle, issus de l'Union européenne élargie et âgés de 30 ans maximum. Il rassemble chaque année 18 stagiaires : 6 Français, 6 Allemands et 6 Européens issus d'autres pays de l'Union.

• **Accords d'échange d'étudiants et d'enseignants.** La Fémis a développé douze accords d'échange pour ses étudiants avec les écoles de cinéma suivantes :

- Columbia University (États-Unis) pour les étudiants du département Scénario ;
- CalArts (États-Unis), BFA (Beijing Film Academy, Chine), FUC (Argentine) pour les étudiants du département Réalisation ;

– ECAL (Suisse) pour les étudiants du département Montage ;

– VGIK (Russie) pour les étudiants du département Son ;

– FTII (Inde) pour les étudiants du département Décor ;

– Tokyo University of the Arts (Japon) et Korean Academy of Film Arts (Corée du Sud) pour les étudiants du département Production ;

– INSAS (Belgique) et ECAL (Suisse) pour les étudiants du département Scripte ;

– HHF (Allemagne) pour les étudiants du département Distribution et exploitation.

À ces échanges d'étudiants se sont ajoutés des échanges d'intervenants ou de professeurs avec les universités de Columbia, de la BFA et de la Central Academy of Drama (Chine). Par ailleurs, La Fémis est membre du CILECT (Centre international de liaison des écoles de cinéma et de télévision) et du GEECT (Groupement européen des écoles de cinéma et de télévision).

– **Égalité des chances.** Depuis 2008, La Fémis a développé un programme Égalité des chances en deux volets, avec le soutien de la Fondation Culture & Diversité. Le premier consiste en des **visites de lycées situés dans des zones d'éducation prioritaire**, afin de faire connaître l'école et la possibilité d'y accéder quelle que soit son origine. Le deuxième volet est un **atelier** qui accueille 15 jeunes en marche vers le concours et leur offre l'occasion de rencontres et de premières expériences de création (trois semaines en été, une semaine en l'automne et une semaine en hiver). Ce programme permet chaque année l'admission d'un ou deux élèves. Depuis 2008, sur 82 étudiants ayant passé le concours, 9 ont été admis à La Fémis.

Le dispositif a été complété en 2015 par la mise en place de la « **Résidence** » qui s'adresse à quatre jeunes entre 23 et 30 ans, exerçant déjà une activité artistique et ayant réalisé au moins un court métrage. Gratuite et d'une durée de 10 mois, la Résidence a pour objectif de renforcer l'ouverture sociale de l'école, en s'adressant à de jeunes talents qui, a priori, en raison de leur origine sociale, culturelle et territoriale, n'envisageaient pas de pouvoir bénéficier d'une formation de haut niveau. Il consiste en une mise à niveau technique et artistique complétée par la réalisation d'un court métrage de fiction dans des conditions professionnelles. Ce programme a aussi pour but d'**accroître la diversité sociale du cinéma français.**

– **La recherche.** L'activité de recherche se structure et se développe à La Fémis depuis 2013, avec l'entrée dans la communauté d'universités et établissements (ComUE) Paris Sciences et Lettres (PSL), la participation au cycle doctoral SACRe, la création d'un poste dédié à la recherche et le lancement de programmes spécifiques.

La Fémis développe une activité de recherche sur trois grands axes : esthétique, technique et économique, et selon trois formats : activités scientifiques, recherche appliquée et recherche/création.

● **58 La Fémis**
6, rue Francœur
75018 Paris
Tél. : 01 53 41 21 00
www.femis.fr

LES 10 DÉPARTEMENTS DE LA FÉMIS

**Production, Réalisation
Scénario, Image, Son,
Montage, Décor**

Scripte

Distribution-exploitation

Création de série TV

DURÉE DES ÉTUDES

concours à bac +2					4 ans
concours à bac +2					3 ans
	concours à bac +3				2 ans
			concours à bac +5		1 an

Ina SUP, école supérieure de l'audiovisuel et des nouveaux médias

Ina SUP a été créée en 2007 au sein de l'Institut national de l'audiovisuel (INA), qui est un établissement sous tutelle du ministère de la Culture et de la Communication. Ina SUP propose des formations permettant d'obtenir des diplômes de l'école de grade master ou de niveau bac + 3.

PRODUCTION AUDIOVISUELLE GESTION DE PATRIMOINES AUDIOVISUELS

Ina SUP recrute chaque année **15 étudiants** en Gestion de patrimoines audiovisuels et **20** en Production audiovisuelle. La formation couvre les champs du cinéma, de l'audiovisuel et des médias numériques.

– **Conditions d'admission.** Les candidats au concours doivent être titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 minimum et être âgés de 27 ans au plus l'année de l'inscription. Ils sont sélectionnés sur la base d'un dossier puis sur épreuve écrite et entretien.

– **Cursus et diplômes.** Ina SUP assure une formation en deux années d'études réparties en trois semestres de cours et un semestre consacré à un stage en entreprise. Le programme repose d'une part sur un socle commun **d'enseignements pluridisciplinaires** destinés à apporter une culture audiovisuelle, numérique et managériale (droit, économie, techniques audiovisuelles, histoire et management); d'autre part sur des **enseignements professionnels** spécifiques à chacun des parcours :

- la production d'œuvres audiovisuelles (fictions, documentaires, émissions, formats, contenus pour les médias numériques) pour tous les écrans et sur tous les supports : cinéma, télévision, web et mobile pour le **parcours Production** ;
- la gestion, la conservation et la valorisation de fonds audiovisuels et numériques pour le **parcours Patrimoine**.

Les enseignements sont complétés par des conférences, des visites, des voyages d'études et la présence à des manifestations professionnelles. Ces cursus conduisent à **deux diplômes conférant le grade de master** (bac + 5), enregistrés au niveau I du Répertoire national des certifications professionnelles : **Production audiovisuelle** et **Gestion de patrimoines audiovisuels**.

– **Égalité des chances.** L'école délivre des bourses de l'INA, sur la base des critères sociaux d'attribution définis par le ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'année en cours.

– **L'insertion professionnelle des diplômés.** Ina SUP entretient des relations de proximité avec l'association des anciens (l'Adis). Au-delà du corps enseignant composé de nombreux professionnels, l'école a mis en place plusieurs actions et dispositifs : la participation à des festivals et à des rencontres professionnelles, un forum entreprises, la diffusion d'offres de stages et d'emplois.

– **La recherche.** Le projet pédagogique d'Ina SUP est adossé à des activités de recherche afin de doter les enseignements d'une dimension analytique et prospective. Cette dimension est favorisée par la proximité des activités de recherche à l'Ina, d'une part dans les domaines de **l'archivistique audiovisuelle et numérique**, la préservation, l'indexation, la protection des contenus, d'autre part dans le domaine des sciences humaines et sociales, à travers les activités de l'Inathèque, carrefour de la **réflexion sur l'image, les médias et la communication** (conférences, colloques, publications). L'école fait appel à des **enseignants-chercheurs de renom** pour les unités d'enseignement qui associent appropriation d'une pratique professionnelle et méthodes scientifiques de la recherche (sociologie des médias, économie des médias et du numérique). La notion d'**expérimentation** est intrinsèque à certains contenus pédagogiques tels que des ateliers de développement de nouvelles écritures et formats pour les médias numériques, ou les enseignements consacrés à l'exploration de nouveaux modes de production et de diffusion numérique des contenus audiovisuels.

– **L'international.** L'Ina a obtenu la charte **Erasmus+**. Dans ce cadre, Ina SUP permet à ses étudiants en master d'obtenir des aides pour financer des **stages en entreprise à l'étranger**. L'école développe de multiples actions à l'international, notamment l'organisation de **séminaires** avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'université de Californie à Los Angeles (UCLA), **l'accueil d'intervenants et d'étudiants étrangers**, des rencontres d'étudiants autour de séances de pitch et de **master class** (Doc Nomads, Luca School of Arts College Sint Lukas de Bruxelles), des **visites à l'étranger** (Londres, Bologne, Berlin). Ina SUP est membre du CILECT (Centre international de liaison des écoles de cinéma et de télévision).

DOCUMENTALISTE MULTIMÉDIAS

Cette formation s'adresse aux étudiants qui se destinent aux métiers de documentaliste tous supports, recherchiste, iconographe, curateur de contenus, documentaliste-journaliste, responsable de fonds sonores, chargé de projets de numérisation de fonds audiovisuels, chargé d'édition en ligne et de contenus multimédias...

– **Conditions d'admission.** Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2. La promotion est composée de **20 étudiants** qui sont sélectionnés sur dossier, puis sur test écrit et entretien. La formation est accessible en formation initiale (apprentissage pour les moins de 26 ans) et en formation continue.

– **Cursus et diplôme.** Cette formation est dispensée **en alternance pendant 1 an**. Elle permet d'acquérir le socle des compétences documentaires, ainsi qu'une culture numérique, la connaissance des médias et des genres audiovisuels, des compétences informatiques, techniques, juridiques en audiovisuel et web, des savoir-faire en gestion de projets. Elle conduit au **diplôme INA de Documentaliste multimédias**, de niveau bac + 3, enregistré au niveau II du Répertoire national de certification professionnelle.

INGÉNIERIE SONORE

Ce diplôme s'adresse aux étudiants souhaitant se spécialiser dans la production, postproduction son, ou la sonorisation.

– **Conditions d'admission.** Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 : soit un BTS métiers de l'audiovisuel, option métiers du son, soit un diplôme, titre professionnel ou L2 dans le domaine de l'audiovisuel et une expérience professionnelle. La promotion est composée de **12 étudiants** (6 dans chaque spécialité) sélectionnés sur dossier, puis épreuve pratique et entretien. La formation est accessible en formation continue.

– **Cursus et diplôme.** Cette formation est dispensée **en alternance sur 9 mois**. Le programme repose sur un socle commun d'enseignements (création sonore, écoute active, anglais, culture professionnelle, liaisons haute fréquence) et deux spécialités : son pour la production et postproduction télévisuelle et radiophonique; son pour les événements télévisuels devant un public. Elle conduit au **diplôme INA Ingénierie sonore**, de niveau bac + 3.

L'insertion professionnelle des diplômés

Le dispositif de l'alternance permet aux étudiants de construire un réseau professionnel qui favorise leur insertion sur le marché de l'emploi.

LA FORMATION CONTINUE

L'INA propose des formations aux professionnels de l'audiovisuel qui recouvrent les multiples domaines de l'audiovisuel mais aussi du numérique et des nouveaux médias. **Plus de 450 stages** concernent les métiers du son, du web, de la photo, de l'image et de la vidéo.

● **40 Ina SUP** – Institut national de l'audiovisuel
4, av. de l'Europe – 94366 Bry-sur-Marne Cedex
Tél. master: 01 49 83 21 75
Tél. bac +3: 01 49 83 29 26
www.ina-expert.com

4 CURSUS DE L'INA		DURÉE DES ÉTUDES	
Documentaliste multimédias	concours à bac +2	1 an	
	concours à bac +2 dans le domaine	9 mois	
Ingénierie sonore	concours à bac +3	2 ans	
	concours à bac +3	2 ans	

D'autres écoles

L'École nationale supérieure Louis-Lumière

École publique placée sous la tutelle du ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'École nationale supérieure Louis-Lumière (ENSL) propose une formation initiale professionnalisante, à la fois théorique et pratique, technique et artistique, qui prépare aux métiers du cinéma, de la photographie et du son. Elle participe également à des activités de recherche appliquée dans ses domaines de formation. La scolarité est gratuite.

– **Conditions d'admission.** Chaque année, l'école accueille **une cinquantaine d'étudiants** (16 par option) de niveau bac+2 ou titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années d'études supérieures, âgés de moins de 27 ans et ayant réussi le **concours d'entrée**.

– **Cursus et diplôme.** L'école assure une **formation de 3 ans** et délivre un **diplôme supérieur d'État (Bac + 5) valant grade de master** pour chaque option qu'elle enseigne : photographie, cinéma, son.

La scolarité comporte trois étapes :

- **en 1^{re} année, le cursus commence par un tronc commun** aux trois filières et se consacre ensuite à l'acquisition des fondamentaux théoriques et à la maîtrise des outils professionnels à travers des travaux pratiques et des réalisations ;
 - **la 2^e année est destinée à l'approfondissement des connaissances** et à leur mise en œuvre dans la réalisation de projets, de la conception à la production et la postproduction ;
 - **la 3^e année est orientée vers la spécialisation et la recherche** ; chaque filière propose des options majeures destinées à affûter les profils sortants ; les études se terminent par la réalisation d'un mémoire de master 2 accompagné d'une partie pratique indissociable.
- Au cours de cette formation, des **professionnels de renom** interviennent en atelier. De nombreux partenariats établis avec des organismes publics, privés et des entreprises, alimentent les projets collectifs et individuels.

– **Égalité des chances.** En partenariat avec la Fondation Culture & Diversité, le programme Égalité des chances vise à accompagner des étudiants issus de milieux modestes en cours d'études supérieures vers des études d'excellence dans les secteurs du cinéma, de la photographie et du son.

Les étudiants, à partir de bac + 1, boursiers de l'enseignement supérieur et poursuivant leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur en Île-de-France peuvent postuler à la classe Égalité des chances. Celle-ci a pour objectif de les aider à préparer le concours d'entrée de l'école Louis-Lumière. Le programme s'articule autour des trois spécialités (cinéma, photographie et son). Les étudiants retenus bénéficient d'un accompagnement spécifique durant leurs études (financier, culturel, insertion professionnelle).

– **L'international.** L'école accueille des étudiants étrangers mais encourage également ses élèves à se confronter à un autre contexte géographique, culturel et pratique, pendant un **séjour à l'étranger dans une école partenaire**.

L'école assure aussi des **missions de conseils et d'expertise**. Elle développe un savoir-faire d'ingénierie pédagogique pour participer au renforcement du potentiel éducatif supérieur, en intervenant pour le compte de partenaires étrangers (Maroc, Saint-Domingue) ou en étant associée aux actions soutenues par le ministère des Affaires étrangères. Elle intervient également dans le cadre d'opérations en direction de professionnels (Iran, Russie) ou d'étudiants (Liban) étrangers.

L'école dispense enfin des **formations courtes en anglais**, qui concernent l'écriture pour le cinéma, l'image, la réalisation, les effets spéciaux...

– **La recherche.** L'école développe une recherche théorique et appliquée associée à la création, qui prend forme à travers des projets spécifiques, originaux, **à la croisée de l'art et de la technologie**. Les projets sont liés à ses champs d'activité (photographie, son et cinéma) et à la transversalité activée au sein des enseignements. L'école participe au Laboratoire d'excellence des Arts et Médiations humaines (www.labex-arts-h2h.fr) porté par l'université Paris 8 avec treize établissements partenaires.

– **La formation continue.** L'école propose des formations courtes pour les filières audiovisuelles (cinéma, photographie argentique et numérique, son), des formations sur mesure, des expertises, conseils et accompagnement des entreprises et des particuliers pour les changements d'organisation, les adaptations aux mutations des métiers, les évaluations et mises à jour des compétences professionnelles, les reconversions, ainsi qu'un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE).

École nationale supérieure Louis-Lumière

La Cité du Cinéma
20, rue Ampère
93200 Saint-Denis
www.ens-louis-lumiere.fr

LE CONSERVATOIRE EUROPÉEN D'ÉCRITURE AUDIOVISUELLE (CEEA)

Fondé en 1996, le Conservatoire européen d'écriture audiovisuelle est financé et soutenu par l'ensemble des professionnels de l'audiovisuel : TF1, France 2, France 3, ARTE, Canal Plus, la PROCIREP, le CNC et la SACD. Pédagogiquement, il est soutenu par la Guilde française des scénaristes, l'USPA et le SPFA.

Il forme des scénaristes professionnels de fiction, pour le cinéma, la télévision, l'animation et le transmédia. Il a pour objectif de contribuer à faire émerger une fiction française de qualité et compétitive. C'est la seule école en France consacrée entièrement à la formation des scénaristes.

– **Conditions d'admission.** Le CEEA accueille chaque année **12 candidats** sélectionnés sur **concours** et âgés de 20 à 40 ans. Le concours comprend deux étapes : une présélection sur dossier, puis des épreuves écrites et orales et un entretien avec des professionnels du cinéma et de l'audiovisuel (producteurs, diffuseurs, scénaristes).

– **Cursus et diplôme.** Le conservatoire assure une **formation en 2 ans**. La première année est consacrée à l'approche de la réalité professionnelle et à l'acquisition des outils indispensables à la scénarisation. La deuxième année est une année de spécialisation, d'approfondissement et de mise en application concrète des savoirs acquis en première année, en particulier sur des formats de fiction et d'animation existants. La formation dispensée par le CEEA a été enregistrée au niveau I du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), pour le titre de **Scénariste**.

– **Formation continue.** Le CEEA a beaucoup développé son offre de formation professionnelle : Grand atelier série, Écrire une comédie, Le policier en 52 mn, la direction littéraire, Lecture de scénario : évaluer le potentiel d'un film TV ou cinéma, Adaptation d'une BD en série d'animation, Du personnage écrit au personnage à l'écran, Psychologie des personnages. Ces formations continues visent au renforcement de l'expertise dramatique de l'ensemble de la profession : scénaristes, producteurs, directeurs littéraires, conseillers de programme, directeurs de collection, réalisateurs...

– **Insertion professionnelle.** Le CEEA a pour vocation de faciliter l'insertion professionnelle de ses élèves en entretenant des contacts réguliers avec tous les partenaires concernés par le scénario (cinéma, télévision, animation, web, etc.). Outre le **taux très élevé d'intégration** des diplômés du cursus en deux années, les stages de formation continue débouchent souvent sur des prises d'option, des développements, des conventions d'écriture avec des producteurs et des diffuseurs.

Conservatoire européen d'écriture audiovisuelle (CEEA)

38, rue du Faubourg-Saint-Jacques
75014 Paris
Tél. : 01 44 07 91 00
www.ceea.edu

LA CINÉFABRIQUE, ÉCOLE DE CINÉMA ET D'AUDIOVISUEL EN RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

La CinéFabrique est une école nationale de formation initiale, gratuite et **ancrée sur le territoire régional**. Présidée par Abderrahmane Sissako et dirigée par Claude Mourieras, cinéaste d'origine lyonnaise, elle propose un **cursus sur 3 ans** autour de cinq pôles : l'écriture scénaristique, l'image, le son, le montage et la production. École d'art dont le parti pris pédagogique est celui de la professionnalisation, elle a fait le choix de l'**alternance en troisième année**.

Soutenue par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le CNC, la SACD, la SCAM, la Fondation Neufilze OBC, la Fondation de France, l'AFDAS et la CPNE Audiovisuel, la formation bénéficie également d'un partenariat avec l'université Lumière Lyon 2. L'école se veut ancrée sur son territoire, tout en possédant une **stature nationale et internationale**. Ainsi, elle s'appuie fortement sur des acteurs locaux comme Rhône-Alpes Cinéma, l'Institut Lumière, l'école de la Comédie à Saint-Étienne ou encore l'ENSATT. Son ambition est de faire émerger des écritures et des pratiques artistiques nouvelles qui naîtront en région et pourront se nourrir d'autres approches, d'autres influences.

– **Conditions d'admission.** La CinéFabrique est accessible par un **examen national en 3 tours**, ouvert aux jeunes âgés de 18 à 25 ans dans l'année civile en cours, détenteur du baccalauréat (dérogation possible), de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne. La CinéFabrique est **ouverte à tous** : la sélection met en avant l'expérience personnelle, la créativité, la sensibilité et le potentiel des futurs élèves, plutôt qu'une culture générale ou des compétences déjà acquises. Elle ne tient pas compte du dossier scolaire et n'est pas discriminante à l'écrit.

30 étudiants sont recrutés par année.

– **Cursus et diplômes.** Les étudiants peuvent suivre l'un des cinq parcours : scénario, production, image, son et montage. À l'issue de la première année en tronc commun, ils confirment définitivement le choix de leur parcours. La deuxième année est enseignée par spécialités. La troisième année est en alternance. Le cursus de trois ans débouche sur un **diplôme d'école** et sur une **licence professionnelle « Techniques du son et de l'image »** délivrée par l'université Lumière Lyon 2.

L'enseignement technique et pratique est dispensé par des **intervenants extérieurs professionnels de renommée internationale**. Les enseignements théoriques sont dispensés par des **enseignants chercheurs de l'université Lyon 2**. La formation est adossée à des projets d'école, dans un va et vient entre apprentissage théorique et réalisation de films et projets audiovisuels. C'est une formation globale, pluridisciplinaire, incluant les nouvelles écritures et encourageant des synergies entre les différentes pratiques artistiques.

La CinéFabrique accompagne l'**insertion professionnelle** des étudiants à leur sortie, par la mise en lien avec un réseau de professionnels partenaires.

– Classe d'orientation et de préparation (COP).

Cette classe de remise à niveau gratuite, réservée à 10 jeunes résidant en région Auvergne-Rhône-Alpes, âgés de 18 à 21 ans, sélectionnés sur motivation et sur critères sociaux. Elle vise à mobiliser des jeunes issus de parcours plus atypiques ou moins académiques.

La COP est une **année d'initiation aux différentes pratiques liées au cinéma et au multimédia**. Elle permet également de sensibiliser à d'autres pratiques artistiques (photos, arts visuels, théâtre...), à d'autres modes d'expression, et d'orienter ainsi les élèves vers des écoles d'art, des BTS, l'université ou la CinéFabrique.

– **L'international.** Dès la deuxième année, l'école s'engage dans des échanges internationaux dans le cadre d'un partenariat avec une **grande université publique new-yorkaise** et avec des **écoles du continent africain** (Burkina Faso, Éthiopie, Togo). Les élèves seront amenés à concevoir et réaliser chaque année un projet cinématographique mené en commun.

– **Des actions sur le territoire.** La CinéFabrique propose une **semaine d'éducation à l'image**, sous forme de modules de pratique cinématographique animés par les élèves, dans des classes de CM1, de CM2 et des collèges de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Menés sur le temps scolaire en concertation avec les équipes pédagogiques, ils aboutissent à la réalisation d'une **vingtaine de courts-métrages** coréalisés avec les enfants. Dans un souci de s'ouvrir sur son territoire et notamment sur les jeunes de 15 à 20 ans qui n'ont pas accès facilement à des pratiques artistiques (quartiers prioritaires, zones rurales...), la CinéFabrique a également ouvert six ateliers de pratique cinématographique. Encadrés par de jeunes réalisateurs professionnels issus de la région, ces ateliers **permettent chaque année à une soixantaine de jeunes d'écrire et de réaliser six courts-métrages de fiction**.

– **L'alternance.** La CinéFabrique propose un mode particulier d'alternance : au cours de la troisième année chaque élève passera des périodes en entreprise, chaque fois dans des secteurs d'activités, des régions et des postes différents. Ce système d'alternance reposera sur un Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ) qui organisera le placement des jeunes dans les entreprises du cinéma et de l'audiovisuel de trois régions : Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Île-de-France.

La CinéFabrique

46, rue Professeur-Rochaix
69003 Lyon
Tél. : 04 78 54 36 16
www.cinefabrique.fr

L'ÉCOLE DE LA CITÉ

Créée en 2012 à l'initiative du réalisateur Luc Besson, l'école de la Cité s'adresse à des jeunes qui, faute de soutien financier, de connaissance du milieu ou de sensibilisation aux exigences académiques usuelles, ne peuvent accéder aux formations existant par ailleurs. L'école entend développer et structurer la créativité des étudiants par un enseignement axé sur la pratique, la connaissance du terrain et le contact avec les professionnels. Hormis les frais d'inscription (300€), les études sont gratuites.

– **Conditions d'admission.** Elle est accessible sur **concours** à tous jeunes âgés de 18 à 25 ans, et ne nécessite **aucune condition de diplôme**. Le concours comporte trois épreuves (artistique, écrite et de terrain) visant prioritairement à évaluer la motivation et la créativité des candidats.

– **Cursus et diplôme.** L'école propose une formation en **2 ans** comportant deux filières distinctes : scénario et réalisation, qui accueillent **30 étudiants chacune**. Elle a développé une pédagogie de projets, un apprentissage pratique et polyvalent axé sur l'acquisition de compétences professionnelles. Le cursus débouche sur un **diplôme d'école**.

La Cité du cinéma

20, rue Ampère
93213 La Plaine-Saint-Denis Cedex
Tél. : 01 48 41 07 86
www.ecoledelacite.com

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

Le CNSMDP propose deux formations supérieures qui trouvent des applications dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia :

- une **formation supérieure aux métiers du son** conduisant, en 4 ans, à un **diplôme de musicien-ingénieur du son**, conférant le grade de master ;
- une formation de 3^e cycle supérieur conduisant, en 1 ou 2 ans, au **diplôme de composition de musique à l'image**.

● 56 Conservatoire national supérieur

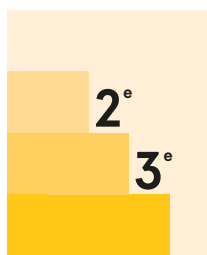
de musique et de danse de Paris
209, avenue Jean Jaurès
75019 Paris
Tél. : 01 40 40 45 45
www.conservatoiredeparis.fr

Le Fresnoy – Studio national des arts contemporains

► chapitre Arts plastiques, p. 35.

Les écoles du jeu vidéo

La France est un territoire important de création vidéo-ludique s'appuyant sur un solide réseau de studios indépendants dont les capacités d'innovation et d'adaptation sont en permanence mises à l'épreuve par un **secteur très concurrentiel** traversé par des **mutations rapides et profondes**. Le secteur compte aujourd'hui près de 200 studios de développement et près de 3000 salariés directement liés à la production. Le chiffre d'affaires moyen des studios est en forte croissance et les **perspectives d'emploi très favorables**. Les formations au jeu vidéo ont ainsi été amenées à se développer.



LE JEU VIDÉO EN FRANCE

2^e industrie culturelle après le livre.

3^e plus grand marché européen derrière le Royaume-Uni et l'Allemagne.

– **50 formations.** Créé en septembre 2015, le **réseau des écoles du jeu vidéo** vise à réunir l'ensemble de ces formations et organismes, et à favoriser les échanges avec les professionnels. Les premières écoles membres du réseau sont le Centre européen des produits de l'enfant, Créajoux, Bellecour école, CNAM-Enjmin, l'Institut de l'internet et du multimédia, Isart Digital, Pôle 3D, Supinfogame Rubika, LISAA. Certaines de ces écoles appartiennent également au réseau des écoles de cinéma d'animation (RECA).

En outre, certaines formations universitaires intègrent une spécialisation en jeu vidéo. À titre d'exemple, l'université Lumière Lyon 2 a ouvert une formation aux métiers du jeu vidéo sur une durée d'un an. D'autres formations liées à l'image de synthèse ou au multimédia ne sont pas spécifiques au jeu vidéo, mais font appel à des compétences communes.

Le réseau des écoles du jeu vidéo :
www.reseuaecoles-jeuvideo.fr

CNAM-ENJMIN

L'École nationale du jeu et des médias interactifs numériques a été créée en 2004 à l'initiative des pouvoirs publics et dotée du statut d'institut du CNAM. Elle délivre un **master « Jeux et médias interactifs numériques »** cohabilité par le CNAM, l'université de la Rochelle et l'université de Poitiers. Ce master est délivré par ces établissements en fonction du parcours choisi par l'étudiant. Le CNAM-ENJMIN est le guichet d'admission unique pour tous les étudiants. L'école propose un **cursus universitaire de 2 ans** destiné à former des artistes, des concepteurs et des chercheurs de haut niveau dans les domaines des jeux et médias interactifs. Elle est ouverte aux élèves titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 ou équivalent. Le parcours est à choisir dès les épreuves d'admission (game designer, programmation, conception graphique, conception sonore, ergonomie, management de projet). **Le master est ouvert en formation initiale ou continue** ou par la validation des acquis de l'expérience (VAE).

CNAM-ENJMIN

138, rue de Bordeaux – 16000 Angoulême
Tél. : 05 45 68 06 78
www.cnam-enjmin.fr

Autres formations

LES ÉCOLES D'ARTS PLASTIQUES

Les formations en 3 ans conduisant au diplôme national d'arts plastiques (DNAP) ou au diplôme national d'arts et techniques (DNAT), et celles en cinq ans conduisant au diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP) peuvent donner accès aux métiers du cinéma, de la vidéo de création, de l'animation, de la décoration, du trucage, du costume.

(► liste des écoles d'art p. 37)

LES ÉCOLES DU SPECTACLE VIVANT

Plusieurs écoles comptent des départements dédiés à la scénographie, au décor, à la machinerie, au costume, à la régie lumière, à la régie son, dont les applications au spectacle enregistré sont fréquentes. On peut citer à ce titre l'École supérieure d'art dramatique du Théâtre national de Strasbourg (TNS) et l'École nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT).

(► chapitre Spectacle vivant p. 48 et 50)

LES ÉCOLES DE LA MUSIQUE ET DU SON

Une connaissance approfondie de la musique et du son, en captation, en enregistrement et/ou en diffusion, trouve des applications dans le domaine du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia. Toutefois, à l'exception du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) qui délivre un **diplôme d'ingénieur du son**, la maîtrise technologique de ces applications est encore peu enseignée dans les établissements publics.

(► chapitre Spectacle vivant p. 44)

LE RÉSEAU DES ÉCOLES FRANÇAISES DE CINÉMA D'ANIMATION (RECA)

Ce réseau regroupe aujourd'hui **25 écoles françaises de cinéma d'animation réparties sur tout le territoire**. Il a été créé en 2012 avec le soutien du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et par les syndicats d'employeurs représentatifs du secteur : le Syndicat des producteurs de films d'animation (SPFA) et la Fédération des industries du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (FICAM). Le RECA rassemble des écoles de statuts divers – public, privé ou consulaire – qui mettent en œuvre des pédagogies singulières. Il reconnaît cette diversité comme une richesse, profitable aux étudiants et à l'ensemble du secteur.
www.reca-animation.com

– Les objectifs du RECA

- Communiquer une information fiable sur l'offre de formation à l'animation, à destination des familles, des futurs étudiants et des organismes d'orientation.
- Soutenir un dialogue constructif avec l'ensemble du milieu professionnel, dans la perspective de développer les conditions les plus favorables à l'avenir professionnel des étudiants.
- Être un interlocuteur permanent des institutions et organismes concernés par les logiques de formation et d'emploi dans le secteur de l'animation.

– Les écoles membres du RECA

- ArtFx Montpellier
- Arts et technologies de l'image, université Paris 8 (ATI), Saint-Denis
- Bellecour école, Lyon
- École de communication visuelle (ECV) Aquitaine, Bordeaux

- École Émile Cohl, Lyon
- École Estienne, Paris
- École Georges Méliès, Orly
- École des métiers du cinéma d'animation (EMCA), Angoulême
- École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), Paris
- École Pivaut, Nantes
- École supérieure des arts appliqués et du textile (ESAAT), Roubaix
- École supérieure des métiers artistiques (ESMA), Montpellier
- École supérieure des métiers artistiques (ESMA), Toulouse
- École supérieure de réalisation audiovisuelle (ESRA), Paris
- École supérieure de réalisation audiovisuelle (ESRA) Bretagne, Rennes
- Gobelins, l'école de l'image, Paris
- Institut de l'image dans l'océan Indien (ILOI), La Réunion
- Institut Sainte-Geneviève, Paris
- ISART Digital, Paris
- L'Atelier, Saint-Yrieix-sur-Charente
- L'Institut de développement et enseignement multimédia (IDEM), Le Soler
- La Poudrière, Valence
- L'Institut supérieur des arts appliqués (LISAA), Paris
- Motion Picture in Arles (MOPA), Arles
- Supinfocom Rubika, Valenciennes

FORMATIONS RELEVANT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Les formations et cursus sont extrêmement variés. À côté des écoles spécialisées, il existe des formations en lycée ou en université.

En lycée, les sections de techniciens supérieurs (STS) préparent au **Brevet de technicien supérieur (BTS) audiovisuel**. Ce diplôme national de niveau bac + 2 comporte cinq options : ingénierie des systèmes et exploitation des équipements, montage et post-production, métiers de l'image, métiers du son, et gestion de la production.

En université, il existe plusieurs formations spécialisées dans les secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia. On peut consulter la liste des enseignements auprès d'une direction régionale des affaires culturelles (DRAC), d'un centre d'information et d'orientation (CIO) ou du Centre d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) à Paris ou dans les régions.

OÙ S'INFORMER

Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC)

12, rue de Lübeck
75784 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 34 34 40
www.cnc.fr

Association Vidéadoc

8, rue des Trois-Couronnes
75011 Paris
Tél. : 01 48 06 58 66
www.videadoc.com

Cette association a été missionnée par le CNC pour délivrer une information exhaustive sur les formations dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia. Elle conseille et aide à bâtir un projet professionnel le plus adapté à un niveau d'études donné et à trouver le financement pour les formations envisagées.

livre

presse

gestion et médiation



Cité des métiers, Universcience © M. A. Tondu/EPPDCS



© CC



Médiation à la BNF, une visite d'apprentis du BTP © B. Charpenel, BNF

L'expression « chaîne du livre » recouvre l'ensemble des métiers du livre. Si les métiers qui composent cette chaîne sont des métiers à part entière, leur interdépendance est telle que l'un ne saurait exister sans l'autre. Ainsi, qu'il s'agisse des auteurs ou des différents acteurs du secteur éditorial, des imprimeurs, des distributeurs et diffuseurs, des libraires, ou encore des acteurs socio-culturels et scientifiques que sont les professionnels des bibliothèques et de la documentation, tous œuvrent pour le livre et la transmission de l'information, en version papier ou électronique, et pour un objectif commun, la culture en échange et en partage.

Bibliothèques

À la fois techniques, scientifiques, culturelles et administratives, les missions des professionnels des bibliothèques font appel à de multiples compétences, savoir-faire et connaissances pour assurer la sélection et la gestion des collections et de l'information, en garantir la conservation, la valorisation, et en permettre l'accès, la diffusion et la médiation auprès de l'ensemble des publics ou usagers.

Les personnels d'État des bibliothèques exercent leurs activités au ministère de la Culture et de la Communication et dans ses établissements, ou au ministère chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et dans ses établissements (universités par exemple). Au ministère de la Culture et de la Communication, ces personnels travaillent dans les services de l'administration centrale ou dans les services en régions (par exemple dans les directions régionales des affaires culturelles), ou encore dans des établissements publics nationaux comme la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque publique d'information. Ils peuvent également être affectés dans le réseau des bibliothèques classées, qui relèvent des collectivités territoriales, pour valoriser les fonds d'État.

Ils peuvent avoir le statut de conservateur d'État des bibliothèques, de bibliothécaire, de bibliothécaire assistant spécialisé, ou encore de magasinier des bibliothèques (► p. 65).

Les agents qui relèvent de la fonction publique territoriale exercent leurs missions dans une bibliothèque municipale, dans une bibliothèque départementale de prêt (BDP) ou dans une bibliothèque de communauté de communes. Ceux qui sont employés par la Ville de Paris, collectivité territoriale à statut particulier, travaillent dans une des bibliothèques du réseau de lecture publique parisien.

Ces personnels sont des conservateurs territoriaux de bibliothèque, des bibliothécaires, des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques, ou encore des adjoints territoriaux du patrimoine.

Documentation

Les professionnels de la documentation peuvent exercer leur métier soit dans le secteur public, soit dans le secteur privé. Seules les missions du secteur public seront abordées ici.

Les agents assurent la gestion et le traitement documentaires, l'analyse et la diffusion de la documentation et de l'information. Ils orientent les publics et les initient aux méthodes de recherche de l'information. Ils peuvent être amenés à concevoir des outils multimédias. Ils contribuent également à des actions pédagogiques et éducatives.

Dans la fonction publique d'État, il faut distinguer : les professeurs-documentalistes qui relèvent du ministère de l'Éducation nationale et exercent leurs missions dans les centres de documentation et d'information (CDI) des établissements d'enseignement ; les chargés d'études documentaires et les secrétaires de documentation qui exercent leurs fonctions dans les différents ministères.

Dans la fonction publique territoriale, les bibliothécaires territoriaux et les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques recrutés avec la spécialité « documentation » (► p. 65) exercent principalement leurs missions dans les services culturels des collectivités territoriales.

Édition

Le secteur de l'édition offre une large palette de métiers qui peuvent être segmentés autour des champs suivants : éditorial, technique, commercial et juridique. Ces professionnels exercent essentiellement leurs activités dans le secteur privé (imprimeries, maisons d'édition...).

Librairie

Les professionnels de ce secteur exercent des fonctions qui allient des compétences d'acheteur, de vendeur et de gestionnaire à celles de la production éditoriale. Leur rôle d'acteur culturel leur permet également de créer des passerelles entre lecteurs et textes littéraires.

Ils peuvent exercer dans les librairies indépendantes et les grandes surfaces spécialisées.

Des formations assurées par les universités et par des écoles nationales spécialisées

De nombreux emplois dans la fonction publique dans le domaine des bibliothèques et de la documentation

LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DES BIBLIOTHÈQUES

Elles sont assurées principalement par :

- les **universités et les IUT**, qui délivrent des diplômes universitaires de technologie (DUT), des licences, des masters et des doctorats spécialisés dans le domaine de l'information-communication avec des options « métiers du livre » ;
- l'**École nationale des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)** qui assure la formation post-concours des conservateurs des bibliothèques et des bibliothécaires de l'Etat. Cette formation allie enseignements théoriques et stages. L'école propose également des cursus de niveau master en partenariat avec des universités.

LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DE LA DOCUMENTATION

Elles sont assurées par :

- les **universités et les IUT**, qui délivrent des diplômes universitaires de technologie (DUT), des licences, des masters et des doctorats spécialisés dans le domaine ;
- l'**Institut national des techniques de la documentation (INTD)** du CNAM qui propose les cursus suivants :
 - chef de projet en ingénierie documentaire et gestion des connaissances (niveau I – bac + 5)
 - licence professionnelle Métiers de l'information : archives, médiation et patrimoine, spécialité « métiers de la documentation audiovisuelle » (en formation continue uniquement).

Par ailleurs, l'accès aux métiers de professeurs-documentalistes n'est possible qu'aux titulaires d'un master 2 « Métiers de l'enseignement, spécialité professeur-documentaliste » ou « Métiers de la documentation » et d'un CAPES de documentation.

LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'ÉDITION

La diversité et la transversalité des métiers du secteur de l'édition requièrent à la fois des connaissances spécialisées et générales. Il existe des Brevets de techniciens supérieurs (BTS), des DUT, des licences et des masters avec des options « Édition » et « Métiers du livre ».

LES FORMATIONS AUX MÉTIERS DE LA LIBRAIRIE

Les CAP « Employé de vente option librairie, papeterie, presse », les Brevets professionnels de libraire (BP), les DUT ainsi que des licences professionnelles option « librairie et métiers du livre », peuvent constituer une solide formation pour les métiers de la librairie.

+

École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)

17-21, boulevard du 11-novembre-1918
69623 Villeurbanne
Tél. : 04 72 44 43 43
www.enssib.fr

Institut national des techniques de la documentation (INTD)

2, rue Conté
75003 Paris
Tél. : 01 40 27 25 16
www.intd.cnam.fr

Institut national de formation de la librairie (INFL)

Tour Orion
12-16, rue de Vincennes
93100 Montreuil-sous-Bois
Tél. : 01 41 72 79 79
www.infl.fr

Pôle métiers du livre de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Médiadix
11, avenue Pozzo-di-Borgo
92210 Saint-Cloud
Tél. : 01 40 97 98 91
www.mediadix.u-paris10.fr

Université de Paris XIII (Villetaneuse)

UFR des sciences de la communication
99, avenue Jean-Baptiste-Clément
93430 Villetaneuse
Tél. : 01 49 40 44 78 / 44 79
www.univ-paris13.fr

ASFORED

21, rue Charles-Fourier
75013 Paris
Tél. : 01 45 88 39 81
www.asfored.org

+

Centre de documentation des bibliothèques de la Ville de Paris

(Centre de documentation sur les métiers du livre)
15 bis, rue Buffon
75005 Paris
Tél. : 01 55 43 25 25

Syndicat national de l'édition

115, boulevard Saint-Germain
75006 Paris
Tél. : 01 44 41 40 50
www.sne.fr

Syndicat de la librairie française

Hôtel de Massa
38, rue du Faubourg-Saint-Jacques
75014 Paris
Tél. : 01 53 62 23 10
www.syndicat-librairie.fr

OÙ S'INFORMER

Ministère de la Culture et de la Communication

Direction générale des médias et des industries culturelles
Service du livre et de la lecture
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
www.culturecommunication.gouv.fr/
Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/
Service-du-Livre-et-de-la-Lecture/Contacts

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR)

Direction générale des ressources humaines
Bureau des personnels des bibliothèques
72, rue Régnauld
75243 Paris Cedex 13
Tél. : 01 55 55 40 00
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr
www.education.gouv.fr/pid200-cid1175/
direction-generale-des-ressources-humaines.html

Association des professionnels de l'information et de la documentation (ADBS)

25, rue Claude-Tillier
75012 Paris
Tél. : 01 43 72 25 25
www.adbs.fr

Association des bibliothécaires de France (ABF)

31, rue de Chabrol
75010 Paris
Tél. : 01 55 33 10 30
www.abf.asso.fr

Fonction publique d'État

L'ensemble des concours des bibliothèques de la fonction publique d'État est organisé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les concours de conservateurs et de bibliothécaires sont communs avec ceux de la Ville de Paris.

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BAC + 3, ou titre ou diplôme au moins de niveau III, ou une qualification reconnue comme équivalente.

– **Conservateur des bibliothèques** : les candidats admis sont nommés conservateurs stagiaires et sont rémunérés pendant leur formation à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB).

– **Bibliothécaire** : les candidats admis sont nommés bibliothécaires stagiaires et sont rémunérés. Ils sont affectés dans un établissement précis dès leur nomination comme bibliothécaires stagiaires. Ils suivent durant 6 mois la formation statutaire initiale de bibliothécaires dispensée par l'ENSSIB, avant de rejoindre leur établissement d'affectation.

– **Bibliothécaire assistant spécialisé** de classe supérieure : les candidats doivent être titulaires d'un diplôme ou d'un titre classé au moins au niveau III, dans le domaine du livre, des bibliothèques, de la documentation, de l'information scientifique et technique, ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

– **Chargé(e) d'études documentaires**
– **Professeurs-documentalistes**

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BAC, ou titre ou diplôme au moins de niveau IV, ou une qualification reconnue comme équivalente.

– **Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale** ; une formation post-recrutement est prévue pendant l'année de stage (20 jours).

– **Secrétaire de documentation**

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BREVET DES COLLÈGES, ou diplôme de niveau V

– **Magasinier principal** de 2^e classe des bibliothèques

RECRUTEMENT DIRECT SANS CONCOURS

– **Magasinier** des bibliothèques de 2^e classe. Ce recrutement s'effectue sur dossier.

La Bibliothèque nationale de France (BnF) de même que les universités organisent leur propre recrutement pour ce corps.

Fonction publique territoriale

L'organisation du concours des conservateurs de bibliothèques relève du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) ; pour les autres cadres d'emplois, cette responsabilité appartient aux centres départementaux de gestion (CDG).

Les concours d'accès aux cadres d'emplois de bibliothécaires et d'assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques comportent, entre autres, une option « documentation ».

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BAC + 3, ou titre ou diplôme au moins de niveau III, ou une qualification reconnue comme équivalente

– **Conservateur territorial de bibliothèques** : les candidats déclarés aptes par le jury du concours sont nommés élèves pour la période de formation initiale d'application d'une durée de 18 mois, mise en œuvre par l'Institut national des études territoriales (INET).

– **Bibliothécaire territorial**, spécialité « bibliothèque » ou « documentation »

– **Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques** principal de 2^e classe, spécialités « bibliothèque » ou « documentation »

Les candidats au concours externe sur titres avec épreuves doivent être titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente, correspondant à une des spécialités du concours

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BAC, ou titre ou diplôme au moins de niveau IV, ou une qualification reconnue comme équivalente

– **Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques**, spécialité « bibliothèque » ou « documentation »

+ CONSEIL

Quand le recrutement par voie de concours est subordonné à la possession d'un titre de formation ou d'un diplôme spécifique portant sur une spécialité précise, une saisine de la commission nationale d'équivalence de diplôme du CNFPT est recommandée ; en se connectant sur le site du CNFPT (www.cnfpt.fr), le candidat a la possibilité de télécharger directement le dossier de demande d'équivalence.

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BREVET DES COLLÈGES, ou diplôme de niveau V

– **Adjoints territoriaux du patrimoine** de 1^{re} classe

RECRUTEMENT DIRECT SANS CONCOURS

– **Adjoints territoriaux du patrimoine** de 2^e classe. Les annonces de recrutement sont publiées sur le site de la Fédération nationale de centres de gestion (FNCDG) : www.fncdg.com

Pour les fonctionnaires territoriaux, il existe également, après le recrutement, un dispositif de formations obligatoires qui comprend des formations d'intégration et des formations de professionnalisation. Le CNFPT, chargé de leur organisation et de leur mise en œuvre, atteste de l'intitulé, de la durée et du type de formation suivie.

Ville de Paris

La Ville de Paris est une collectivité territoriale de statut particulier. Elle organise des concours pour l'accès aux métiers de la filière des bibliothèques ou de la documentation, sauf ceux des conservateurs des bibliothèques et bibliothécaires.

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BAC + 3, ou titre ou diplôme au moins de niveau III, ou une qualification reconnue comme équivalente

– **Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées** classe supérieure, spécialité « bibliothèques » : les candidats doivent être titulaires d'un diplôme ou d'un titre classé au moins au niveau III, dans le domaine du livre, des bibliothèques, de la documentation, de l'information scientifique et technique, ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

CONCOURS OUVERTS AU NIVEAU BAC, ou titre ou diplôme au moins de niveau IV, ou une qualification reconnue comme équivalente

– **Assistant spécialisé des bibliothèques et des musées** classe normale, spécialité « bibliothèques » ou « gestion du patrimoine culturel » (documentation et supports d'information)

RECRUTEMENT DIRECT SANS CONCOURS

– **Magasinier des bibliothèques** : le recrutement se fait sur dossier après publication d'un avis de recrutement dans le Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Paris.

OÙ S'INFORMER

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR)
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid25521/metiers-des-bibliotheques.html
Sont disponibles sur ce site des fiches sur les métiers des bibliothèques et toutes les informations sur les concours de l'État.

Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)
80, rue de Reilly
CS 41232
75578 Paris Cedex 12
Tél. : 01 55 27 44 00
www.cnfpt.fr
www.cnfpt.fr/evoluer/concours-examens-professionnels-organises-cnfpt-national?gl=NjliOGJkMzl
Le CNFPT étant organisé par délégations régionales et centres de gestion, les renseignements peuvent être pris auprès de ces établissements.
www.fncdg.com

Mairie de Paris

– Bureau du recrutement et des concours
2, rue Lobau
75004 Paris
Tél. : 01 42 76 44 42
– Direction des affaires culturelles
Bureau des bibliothèques et de la lecture
55, rue des Francs-Bourgeois
75004 Paris
Tél. : 01 42 76 85 97
www.paris.fr/emploi
www.paris.fr/recrutement

Des métiers variés et en mutation

De la conception à la diffusion, les métiers de la presse sont nombreux et différent selon les médias. Ainsi, au métier de **journaliste**, s'ajoutent des métiers spécifiques comme les **dessinateurs** et les **illustrateurs**, les **correcteurs**, les **secrétaires de rédaction**, les **graphistes**, les **photographes de presse**, les **documentalistes**, les **iconographes**...

Les journalistes travaillent aussi bien pour la presse écrite, la radio ou la télévision que pour les médias numériques. Ils ne sont désormais plus cantonnés à la seule rédaction d'articles de presse. Ils doivent développer d'autres compétences comme la capacité d'utiliser du matériel de prise de vue et les outils numériques de la rédaction.

Le statut de journaliste

En France, la qualité de journaliste ne dépend pas d'un diplôme ou d'un examen professionnel, mais de l'exercice régulier de l'activité de journaliste dans un organe de presse (entreprise de presse, publication de presse, agence de presse). Les journalistes exercent leur profession en tant que **salariés**. Ils peuvent être engagés à titre permanent ou à titre occasionnel (pigiste).

Même si l'exercice de ce métier ne nécessite pas de diplôme spécifique, les formations proposées par les écoles de journalisme ou les écoles d'art sont appréciées et permettent aux jeunes diplômés de se distinguer dans **un univers très concurrentiel**. Elles constituent un gage de professionnalisme pour les médias qui recrutent.

les formations et les diplômes

Plusieurs cursus de l'enseignement supérieur proposent d'acquérir des compétences transversales sur l'ensemble de la chaîne de l'information. Les formations spécifiques sont nombreuses et ne sont pas dispensées par des écoles relevant directement du ministère de la Culture et de la Communication. Il s'agit pour la plupart d'**établissements universitaires** ou d'**écoles supérieures privées**.

Les écoles de journalisme peuvent également former au métier de **reporter-photographe**. Le reporter-photographe a la qualité de journaliste et est salarié des entreprises de presse. Une excellente maîtrise des sujets est nécessaire pour choisir un bon angle de prise de vue, référencer correctement ses photographies, et surtout traiter de sujets susceptibles d'intéresser les médias.

Pour ce qui concerne la **chaîne de distribution de la presse**, qu'il s'agisse des métiers des messageries de presse, des vendeurs-colporteurs ou des correspondants locaux de presse, les formations ne relèvent pas, en général, de l'enseignement supérieur.

+ CONSEIL

Attention, un même établissement peut dispenser une formation reconnue par la profession et d'autres formations au journalisme qui ne bénéficient pas de cette reconnaissance.

14 formations reconnues par la profession

La reconnaissance de ces formations par la profession garantit leur qualité et leur adaptation aux besoins des médias. Le socle de connaissances, les moyens techniques mis à disposition des élèves et les périodes de stages incluses sont déterminants.

La commission nationale paritaire de l'emploi des journalistes (CPNEJ) examine depuis 1976 les demandes de reconnaissance des formations principalement en fonction des contenus pédagogiques (contenus obligatoires, formation minimale de trois semestres, stages obligatoires de trois à quatre mois, un dispositif d'accompagnement pour l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés, des frais de scolarité raisonnables...). À leur prise de fonction, les diplômés de ces formations bénéficient d'une plus courte période en tant que journaliste stagiaire : un an au lieu de deux.

ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (CELSA)

Le sigle CELSA correspond au nom abandonné en 1985 de Centre d'études littéraires et scientifiques appliquées. Le CELSA est un établissement public universitaire qui délivre un master option Journalisme préparant aux métiers de journaliste de presse écrite, audiovisuelle et numérique.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3. L'âge limite pour concourir est fixé à 24 ans pour les titulaires d'un bac + 3 et 25 ans pour les titulaires d'un bac + 4.

Nombre d'admis chaque année : 30.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule sur 2 ans soit 4 semestres. La scolarité fait alterner cours théoriques et enseignements professionnels avec trois périodes de stage (7 mois minimum). En deuxième année, il existe un parcours en apprentissage.

Le diplôme du CELSA est délivré aux étudiants ayant obtenu le master professionnel Information et communication, spécialité Journalisme. Ce diplôme est enregistré au niveau I dans le Répertoire national des certifications professionnelles.

CELSA

77, rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 01 46 43 76 76
www.celsa.fr

CENTRE DE FORMATION DES JOURNALISTES DE PARIS (CFJ)

Le CFJ est une association à but non lucratif.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3. Limite d'âge : 26 ans. Nombre d'admis chaque année : 45.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule en deux ans. Une formation diplômante en apprentissage est possible.

Le diplôme du CFJ est reconnu au niveau bac + 5. Il est enregistré de niveau I dans le Répertoire national des certifications professionnelles.

CFJ

35, rue du Louvre
75002 Paris
Tél. : 01 44 82 20 00
www.cfjparis.com

CENTRE UNIVERSITAIRE D'ENSEIGNEMENT DU JOURNALISME DE STRASBOURG (CUEJ)

Le CUEJ est un établissement universitaire public.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3. Nombre d'admis chaque année : 55.

– **Cursus et diplôme.** Le CUEJ délivre, à l'issue de deux années d'études, un diplôme national de niveau bac + 5, le master professionnel de journalisme, qui relève du domaine des sciences politiques et sociales. Il propose également, en coopération avec l'université de Fribourg en Allemagne, un **parcours franco-allemand** délivrant un double diplôme, sous l'égide de l'Université franco-allemande.

OÙ S'INFORMER

Conférence nationale des métiers du journalisme : www.cnmj.fr/basedocumentaire/ecoles-journalisme-reconnues

Commission paritaire nationale de l'emploi des journalistes : www.cpnej.free.fr

Observatoire des métiers de la presse et des médias : www.metiers-presse.org

Des informations sur le secteur de la presse : www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Presse

Le CUEJ propose également les enseignements du master journalisme en deux ans par la voie de l'apprentissage.

CUEJ

11, rue du Maréchal-Juin
CS 10068
67043 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 68 85 80 84
<https://cuej.unistra.fr>

ÉCOLE DE JOURNALISME DE CANNES (EDC) – (IUT NICE CÔTE D'AZUR)

L'EDC est un établissement universitaire public.
– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours après le Bac. Nombre d'admis chaque année : 28.

– **Cursus et diplôme.** L'EDC délivre un diplôme universitaire de technologie (DUT) en Information-Communication, spécialité Journalismisme.

L'enseignement comprend, outre les enseignements traditionnels et les stages, 6 semaines professionnelles en première année et 7 semaines en deuxième année.

IUT Nice Côte d'Azur

Département Information
Communication - Journalismisme
4, avenue Stephan-Liegeard
06400 Cannes
Tél. : 04 97 06 61 20
www.iut.unice.fr/formations/departement/id/1_information-communication-option-journalisme

ÉCOLE DE JOURNALISME DE GRENOBLE (EJJDG)

L'EJJDG est un établissement universitaire public.
– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3. Nombre d'admis chaque année : 24.

– **Cursus et diplôme.** L'EJJDG délivre un double diplôme : le master de journalisme de l'université de Grenoble Alpes et le diplôme de Sciences Po Grenoble.

L'enseignement comprend des cours théoriques et des stages obligatoires d'une durée minimale de 8 semaines en master 1 (dont 4 en presse quotidienne régionale) et de 12 semaines en master 2. Ces stages donnent lieu à la rédaction d'un rapport de stage.

EJJDG

Institut de la communication et des médias
11, avenue du 8-mai-1945
BP 337
38434 Échirolles
Tél. : 04 56 52 87 30
www.ejdg.fr

ÉCOLE DE JOURNALISME ET DE COMMUNICATION D'AIX-MARSEILLE (EJCAM)

L'EJCAM est une composante d'Aix-Marseille Université.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3. Nombre d'admis chaque année : 20.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule en 2 ans. Le diplôme délivré est un master.

EJCAM

21, rue Virgile-Marron
13005 Marseille
Tél. : 04 91 24 32 00
www.ejcam.univ-amu.fr

ÉCOLE DE JOURNALISME DE SCIENCES PO

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3. Nombre d'admis chaque année : 44.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule en 2 ans. Le diplôme délivré est un master. Les cours sont dispensés en français et en anglais.

École de journalisme de Sciences Po

117, boulevard Saint-Germain
75006 Paris
www.journalisme.sciences-po.fr

ÉCOLE DE JOURNALISME DE TOULOUSE (EJT)

L'EJT est un établissement associatif d'enseignement supérieur.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 2, ou à bac avec une expérience professionnelle de 2 ans minimum. Nombre d'admis chaque année : 34

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule sur une période de 26 mois (20 mois d'école et 6 mois de stage). Le diplôme délivré est un diplôme d'école enregistré au niveau II du RNCP. L'EJT propose depuis la rentrée 2016, en parallèle de la formation initiale, une formation par apprentissage.

EJT

31, rue de la Fonderie
31000 Toulouse
Tél. : 05 62 26 54 19
www.ejt.fr

ÉCOLE PUBLIQUE DE JOURNALISME DE TOURS (EPJT)

Les formations de l'EPJT sont dispensées au sein de l'université François Rabelais et de l'IUT de Tours.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours aux bacheliers, ainsi qu'aux étudiants à bac + 1 et bac + 2. Nombre d'admis par promotion : 25.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule sur une période de 2 ans. Un stage de 2 mois en presse quotidienne régionale est obligatoire en première année. Le diplôme délivré est un DUT.

EPJT

IUT de Tours
29, rue du Pont-Volant
37082 Tours Cedex 2
Tél. : 02 47 36 75 72
www.epjt.fr

INSTITUT DE JOURNALISME BORDEAUX AQUITAINE (IJBA)

L'IJBA est une composante de l'université Bordeaux Montaigne.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3 ou par validation des acquis de l'expérience. Nombre d'admis par promotion : 36.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule sur une période de 2 ans. Le diplôme délivré est un master de journalisme.

IJBA

1, rue Jacques-Ellul
33080 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 12 20 20
www.ijba.u-bordeaux-montaigne.fr

INSTITUT PRATIQUE DU JOURNALISME DE L'UNIVERSITÉ PARIS-DAUPHINE (IPJ)

Grand établissement

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3. Nombre d'admis par promotion : 48

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule sur 2 ans. Le diplôme délivré est un master de journalisme.

IPJ

24, rue Saint-Georges
75320 Paris Cedex 09
Tél. : 01 72 74 80 40
www.ipj.eu

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE JOURNALISME DE LILLE (ESJ DE LILLE)

L'ESJ de Lille est un établissement associatif.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3. Nombre d'admis par promotion : 60.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule sur une période de 2 ans. La formation est « polymédia » (radio, télévision, presse écrite, agence, web). À l'issue de leur scolarité, les étudiants obtiennent un double diplôme : le diplôme de journaliste de l'ESJ de Lille et un master 2 de l'Institut d'études politiques de Lille.

ESJ de Lille

50, rue Gauthier-de-Châtillon
59046 Lille Cedex
Tél. : 03 20 30 44 00
www.esj-lille.fr

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE (IUT) DE LANNION

L'IUT de Lannion est un établissement universitaire public.

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible après le baccalauréat sur dossier et entretien. Nombre d'admis par promotion : 28.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule sur une période de 2 ans dont 12 semaines de stage. Il conduit à un diplôme universitaire de technologie (DUT) de Journalismisme.

IUT de Lannion

Département Information et Communication – Option journalisme
BP 150
22302 Lannion Cedex
Tél. : 02 96 48 57 81
www.iut-lannion.fr

INSTITUT FRANÇAIS DE PRESSE (IFP)

L'IFP est le département d'Information et de Communication de l'université Panthéon-Assas (Paris).

– **Conditions d'admission.** La formation est accessible sur concours à bac + 3. Nombre d'admis par promotion : 24.

– **Cursus et diplôme.** Le cursus se déroule sur une période de 2 ans. Le diplôme délivré est un master en journalisme (niveau bac + 5).

IFP

Université Panthéon-Assas
83 bis, rue Notre-Dame-des-Champs
75006 Paris
Tél. : 01 44 41 57 98
www.ifp.u-paris2.fr

AUTRES FORMATIONS AU JOURNALISME

D'autres formations existent, dispensées par des établissements privés ou publics, des universités, des instituts universitaires de technologie, etc.

Les métiers de la gestion et de la médiation

De profondes évolutions ont marqué le champ culturel ces dernières années. Elles sont dues notamment à l'accroissement et à la diversification des institutions culturelles et de leurs activités et à la complexité croissante des composantes économiques, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre des projets culturels. Leur gestion nécessite donc des compétences et des savoir-faire nouveaux, inséparables d'une bonne appréhension des enjeux artistiques et du développement culturel.

Les métiers de l'administration, de la gestion et de la médiation culturelles peuvent s'exercer au sein des structures les plus diverses : orchestres, théâtres, festivals, musées, bibliothèques, médiathèques, établissements d'enseignement artistique, services culturels et associations.

Les formations et les diplômes

Des formations principalement assurées par les universités.

Il existe aujourd'hui de nombreuses filières universitaires de formation à finalité professionnelle dans le domaine artistique et culturel, qui abordent la dimension administrative de la vie culturelle : gestion, communication, expertise, médiation, développement culturel, documentation, édition, marché de l'art...

Les formations à la gestion et à la médiation culturelles s'inscrivent dans le cadre des licences générales et des licences professionnelles (conception et mise en œuvre de projets culturels, métiers de la médiation, métiers de l'animation et du développement social et culturel...) et sont également très nombreuses dans le cadre des masters : direction de projets culturels, gestion des entreprises culturelles, développement culturel et tourisme, management culturel en Europe... Il est donc conseillé de s'informer directement auprès de chaque université sur les formations et les diplômes qu'elle propose.



Le ministère de la Culture et de la Communication (département des études, de la prospective et des statistiques) a conduit une étude en 2008 dont la synthèse peut être consultée à l'adresse suivante : www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques (rubrique publications, collection Culture études : Les formations à l'administration et à la gestion de la culture, avril 2008).

adresses utiles

L'enseignement supérieur Culture

Brochure disponible en pdf
sur le site du ministère de la Culture
et de la Communication :

[www.culturecommunication.gouv.fr/
Politiques-ministerielles/Recherche-
Enseignement-superieur-Technologie/
L-enseignement-superieur-Culture](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Recherche-Enseignement-superieur-Technologie/L-enseignement-superieur-Culture)

Remerciements

Cette brochure est le fruit de
la collaboration de l'ensemble des
services centraux du ministère
de la Culture et de la Communication
et des écoles du réseau de l'enseignement
supérieur Culture.

Que soient remerciées ici toutes les
personnes qui ont contribué à la collecte
des informations et à la rédaction
des textes.

Coordination

Guillaume Brouillard
et Dominique Jourdy
Ministère de la Culture
et de la Communication
(SG/SCPCI/DREST)

Adaptation des textes

Eléonore de Greef

Secrétariat d'édition

Dominique Jourdy

Conception graphique et réalisation

The Shelf Company
www.thesheff.fr/company/fr

Impression

Imprimerie Corlet
ESC/2016/11/BRO/FR

Caractères typographiques

Aperçu dessiné par The Entente
Vulf Mono dessiné par James Edmondson

Papiers

Magno Gloss
Oikos

**Ministère de la Culture
et de la Communication**

Secrétariat général / Service de la coordination
des politiques culturelles et de l'innovation
Département de la recherche,
de l'enseignement supérieur et de la technologie
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris cedex 01
Tél. : 01 40 15 80 45

ARCHITECTURE**Ministère de la Culture
et de la Communication****Direction générale des patrimoines/
Service de l'architecture**

Sous-direction de l'enseignement supérieur
et de la recherche en architecture
Bureau des enseignements
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
Tél. : 01 40 15 32 58

PATRIMOINES**École du Louvre**

Palais du Louvre
Place du Carrousel
Porte Jaujard
75001 Paris
Tél. : 01 55 35 18 00
www.ecoledulouvre.fr

Institut national du patrimoine

Direction, Secrétariat général, Département
des conservateurs du patrimoine
2, rue Vivienne
75002 Paris
Tél. : 01 44 41 16 41
Département des restaurateurs
124, rue Henri-Barbusse
93300 Aubervilliers
Tél. : 01 49 46 57 00
www.inp.fr

ARTS PLASTIQUES – SPECTACLE VIVANT**Ministère de la culture et de la communication****Direction générale de la création artistique**

Sous-direction de l'emploi, de l'enseignement
supérieur et de la recherche
Bureau de l'enseignement supérieur
et de la formation professionnelle
62, rue Beaubourg
75003 Paris Cedex 03
Tél. : 01 40 15 88 17

CINEMA – AUDIOVISUEL**La Fémis**

6, rue Francœur
75018 Paris
Tél. : 01 53 41 21 00
www.femis.fr

Ina SUP

Institut national de l'audiovisuel
4, avenue de l'Europe
94366 Bry-sur-Marne Cedex
Contact pour les diplômes conférant
le grade de Master :
Tél. : 01 49 83 21 75
es2@ina-sup.com
Contact pour les diplômes de niveau bac + 3 :
Tél. : 01 49 83 29 26
es1@ina-sup.com
www.ina-expert.com

**Centre national du cinéma et de l'image
animée (CNC)**

12, rue de Lübeck
75784 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 34 34 40
www.cnc.fr

Association Vidéadoc

8, rue des Trois-Couronnes
75011 Paris
Tél. : 01 48 06 58 66
www.videadoc.com

ET AUSSI**Office national d'information sur
les enseignements et les professions (ONISEP)**

www.onisep.fr
www.monorientationenligne.fr

**Sur le site du ministère
de la Culture et de la Communication****VIE ÉTUDIANTE**

(droits de scolarité, aides financières, mobilité...)

[www.culturecommunication.gouv.fr/
Politiques-ministerielles/Recherche-
Enseignement-superieur-Technologie/
L-enseignement-superieur-Culture](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Recherche-Enseignement-superieur-Technologie/L-enseignement-superieur-Culture)

ARCHITECTURE

[www.culturecommunication.gouv.fr/
Politiques-ministerielles/Architecture](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Architecture)
> rubrique Formations, Recherche, Métiers

PATRIMOINES

[www.culturecommunication.gouv.fr/
Politiques-ministerielles/Conservation-
restauration/Formations/Formation-initiale](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Conservation-restauration/Formations/Formation-initiale)

Archéologie

Les chantiers ouverts aux bénévoles :
[www.culturecommunication.gouv.fr/
Politiques-ministerielles/Archeologie/
Sur-le-terrain/Chantiers-de-benevoles](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Archeologie/Sur-le-terrain/Chantiers-de-benevoles)

Archives

[www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/
archives-publiques/formations](http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/archives-publiques/formations)

ARTS PLASTIQUES

[www.culturecommunication.gouv.fr/
Politiques-ministerielles/Arts-plastiques/
Ecoles-superieures-d-art](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Arts-plastiques/Ecoles-superieures-d-art)

SPECTACLE VIVANT**Musique**

[www.culturecommunication.gouv.fr/
Politiques-ministerielles/Musique/
Enseignement-formation-et-metiers](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Musique/Enseignement-formation-et-metiers)

Danse

[www.culturecommunication.gouv.fr/
Politiques-ministerielles/Danse/
Enseignement-formation-et-metiers](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Danse/Enseignement-formation-et-metiers)

Théâtre, spectacle

[www.culturecommunication.gouv.fr/
Politiques-ministerielles/Theatre-spectacles/
Enseignement-et-formation](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Theatre-spectacles/Enseignement-et-formation)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Ministère de la Culture
et de la Communication**
182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01

Novembre 2016